



**DON'T
NOD**

**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2022**

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration **5**

1.	PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES.....	6
2.	ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	7
3.	ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1 ^{er} JANVIER 2023.....	9
4.	ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	11
5.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES – INSTRUMENTS FINANCIERS.....	13
6.	PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS.....	22
7.	PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX.....	27
8.	FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTROLÉES.....	28
9.	INFORMATION RELATIVE AU CAPITAL SOCIAL.....	28
10.	INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL.....	30
11.	CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES.....	34
12.	ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.....	34
13.	PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES EN 2022.....	34
14.	PRÉSENTATION DES COMPTES.....	35
15.	AFFECTATION DU RÉSULTAT.....	35
16.	DÉPENSES NON-DÉDUCTIBLES DES BÉNÉFICES.....	35
17.	AUTRES INFORMATIONS.....	35
18.	ANNEXES.....	37

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise **39**

1.	MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	40
2.	ATTRIBUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	40
3.	LISTE DES MANDATS SOCIAUX.....	41
4.	NOMINATION ET REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	41
5.	TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	42
6.	MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES.....	42
7.	CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....	42
8.	AUTRES CONVENTIONS CONCLUES.....	43
9.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS.....	43
10.	STRUCTURE DU CAPITAL – INFORMATIONS SUR LES ACTIONS.....	45
11.	AUTRES INFORMATIONS.....	45

États financiers et rapports des Commissaires aux comptes **48**

1.	COMPTES CONSOLIDÉS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022.....	49
2.	COMPTES ANNUELS 2022.....	73
3.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	96
4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	100
5.	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....	104

Rapport de Responsabilité Sociétale des Entreprises **107**

1.	INTRODUCTION.....	108
2.	GOUVERNANCE ET STRATÉGIE SOCIÉTALE.....	116
3.	ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DU DIVERTISSEMENT PORTEUR DE SENS.....	120
4.	ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE.....	125
5.	LIMITER NOTRE IMPACT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL.....	134
6.	NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL.....	138



DON'T NOD ENTERTAINMENT

Société anonyme au capital de 261.384,62 euros
Siège social : Parc du Pont de Flandre « Le Beauvaisis »
11 rue de Cambrai, 75019 Paris
504 161 902 RCS Paris

Attestation de la personne responsable :

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 17 avril 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Oskar Guilbert', is written over a light gray circular stamp.

Oskar Guilbert
Président du Conseil d'Administration – Directeur Général



MESSAGE DU PDG FONDATEUR

Oskar GUILBERT

Après deux années de concentration sur la production d'un catalogue de propriétés intellectuelles de grande qualité et majoritairement auto-éditées, et la structuration de nos départements d'édition et de marketing, DON'T NOD se trouve désormais à la veille d'un ambitieux cycle deancements, résultant du tournant stratégique engagé en 2018.

L'année 2022 a démontré notre capacité à fédérer nos talents et nos studios tiers, au travers de la montée en puissance de nos productions et de la commercialisation de *Gerda: A Flame in Winter*, première coproduction externe du Groupe, confirmant notre capacité à délivrer un haut niveau de qualité à nos communautés de joueurs et joueuses.

Animés par la volonté de conserver nos propriétés intellectuelles, et affirmant notre position sur des segments à haut potentiel, DON'T NOD aborde l'année 2023 avec deux sorties annoncées : *Harmony: The Fall of Reverie* en juin, et un ambitieux Action-RPG *Banishers: Ghosts of New Eden*, en fin d'année, qui nous permettra de franchir une nouvelle étape structurante dans ce segment après un premier immense succès en 2018 avec *Vampyr*.

Je remercie nos talents pour leur engagement, ainsi que l'ensemble de nos partenaires et actionnaires pour leur confiance dans cette aventure qui ne fait que commencer.





DN DON'T NOD

DON'T NOD ENTERTAINMENT

Société anonyme au capital de 261.384,62 euros
Siège social : Parc du Pont de Flandre « Le Beauvaisis »
11 rue de Cambrai, 75019 Paris
504 161 902 RCS Paris
(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE ANNUELLE DU 8 JUIN 2023**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

COMPTE DE RÉSULTAT (en k€)	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	30 199	26 769
Charges d'exploitation	(33 675)	(34 624)
Résultat d'exploitation	(3 476)	(7 855)
Résultat financier	388	202
Résultat exceptionnel	(646)	396
Impôts sur les bénéfices	6 598	4 314
Résultat net part du Groupe	2 551	(3 257)

BILAN (en k€)	31/12/2022	31/12/2021
Actif immobilisé	52 974	29 889
Actif circulant	47 259	66 189
<i>Dont trésorerie</i>	<i>34 907</i>	<i>58 438</i>
Total de l'actif	100 233	96 078
Capitaux propres	88 073	85 618
Provisions	2 286	2 141
Emprunts et dettes financières et fournisseurs et comptes rattachés	5 822	5 474
Autres dettes et comptes de régularisation	4 052	2 845
Total du passif	100 233	96 078

2. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

2.1. Signature d'un partenariat avec Studio TOLIMA

Le 23 février 2022, DON'T NOD a annoncé la signature d'un nouveau partenariat d'édition externe avec le studio belge Studio TOLIMA. Ce projet sera développé sous la forme d'une coproduction dont DON'T NOD détient la majorité des droits. Studio TOLIMA, basé à Bruxelles et fondé en 2022, développe une création originale qui s'inscrit dans la vision éditoriale et les valeurs de DON'T NOD qui fédèrent une très large communauté engagée de joueuses et joueurs à travers le monde. Cette coproduction maîtrisée,

développée par une poignée de talents et basée sur un univers minimaliste, offre un important potentiel de déclinaison tant en termes de supports (PC, mobile, tablette) que de versions linguistiques pour adresser les marchés les plus dynamiques. Cette nouvelle collaboration contribue positivement au potentiel de création de valeur du studio-éditeur qui intègre à son actif une Propriété Intellectuelle supplémentaire et enrichit son line-up au-delà de ses capacités de production interne.

2.2. Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles résultant du plan d'attribution d'actions gratuites 2019

Par décision du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2022, faisant usage des délégations consenties à la vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2018, la Société a procédé à la constatation de l'émission de la deuxième tranche de vesting du plan d'attribution d'actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition qui s'étendait jusqu'au 25 mars 2022. Conformément aux règlements relatifs au plan d'attribution des AGA et aux conditions fixées par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019, il a donc été décidé d'émettre 41 739 actions à destination d'un collège de salariés de la Société d'une valeur nominale de deux centimes d'euros (0,02 €) par augmentation de capital d'un montant de 834,78 €. Par décision du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2022, le capital social a été porté de 168 018,74 € à

168 853,52 € et une réduction corrélative du poste « Autres réserves » pour un montant de 834,78 € représentant la valeur nominale des 41 739 actions nouvelles a été effectuée. Ainsi, le capital social a été fixé à cent soixante-huit mille huit cent cinquante-trois euros et cinquante-deux centimes (168 853,52 €), divisé en 8 442 676 actions ordinaires d'une valeur nominale de deux centimes d'euro (0,02 €) chacune, entièrement libérées. Dans ce même cadre, il a également été constaté la possibilité d'exercer, pour ce même collège de bénéficiaires, un montant de 44 323 BSA au prix d'exercice de 16 € dans les conditions fixées lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2019. Toutes les informations relatives aux attributions gratuites d'actions se trouvent à l'article 10.2 du présent rapport de gestion sur les comptes consolidés.

2.3. Sortie de Gerda: A Flame in Winter

Le 1^{er} septembre 2022, le premier projet externe, avec le studio danois PortaPlay, coproduit et édité par la Société a été commercialisé sur Nintendo Switch et PC (Steam). Cette nouvelle expérience narrative de type RPG-lite a reçu à sa sortie un excellent succès critique et démontre la capacité de la Société à renforcer son catalogue au travers d'actifs de grande qualité.

2.4. Évolution de la gouvernance

Le 6 septembre 2022, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Samuel Jacques, en tant qu'Administrateur en remplacement de Nicolas Simon. Samuel Jacques a occupé le poste de Chief Content Officer de la société depuis 2019, puis de Managing Director du studio Parisien depuis 2022, et a dirigé DON'T NOD Eleven, société sœur historique, dès sa création et jusqu'à son acquisition en 2018. Il a siégé au Conseil d'Administration du Groupe en qualité d'Administrateur de 2018 à 2020, puis en qualité de Censeur depuis 2020. La cooptation de Samuel Jacques sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale du 8 juin 2023. En date du présent rapport, le Conseil d'Administration de la Société est ainsi composé :

Nom et fonction du membre	Nature du mandat au sein du Conseil d'Administration	Date de nomination ⁽¹⁾
Oskar GUILBERT Président Directeur Général	Président du Conseil d'Administration	Nomination le 30 mars 2018
Samuel JACQUES Managing Director France	Membre au Conseil d'Administration	Nomination par cooptation le 6 septembre 2022
Kostadin YANEV	Membre du Conseil d'Administration	Nomination le 30 mars 2018
Julien BARES	Membre du Conseil d'Administration	Nomination le 8 juin 2021

(1) Durée du mandat : 5 années

2.5. Signature d'un partenariat avec le studio TINY BULL

Le 8 septembre 2022, DON'T NOD a annoncé la signature d'un nouveau partenariat d'édition externe avec le studio italien TINY BULL. Ce projet sera développé sous la forme d'une coproduction dont DON'T NOD détient la majorité des droits. Basé à Turin, le studio TINY BULL Studios, composé d'une équipe expérimentée d'une quinzaine de personnes, développe actuellement une création originale dans la vision éditoriale et les valeurs de DON'T NOD, comportant un très fort potentiel commercial dans le segment porteur de l'Action-RPG. DON'T NOD fera bénéficier TINY BULL Studios de son savoir-faire et de son expérience acquise avec ses précédents titres, notamment Vampyr, afin de soutenir cette future création « Action-RPG », genre très apprécié par un large public de joueuses et de joueurs du monde entier et qui résonne avec les attentes de la communauté très engagée du studio.

2.6. Annonce de Banishers: Ghosts of New Eden

Le 9 décembre 2022, DON'T NOD a dévoilé son prochain action-RPG, Banishers: Ghosts of New Eden (Projet 8). Fruit d'un nouveau partenariat de coproduction avec Focus Entertainment, la sortie de Banishers est prévue fin 2023 sur PC, Playstation 5 et Xbox Series X|S. Après le succès mondial de Vampyr, vendu à plus de 2 millions d'exemplaires, Banishers marquera une nouvelle étape dans le développement de DON'T NOD sur le segment très porteur de l'Action-RPG.

3. ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2023

3.1. Sortie de Life is Strange™ 2 sur Nintendo SWITCH

Le 2 février 2023, le jeu Life is Strange™ 2, plusieurs fois récompensé, est sorti sur Nintendo Switch. En touchant un public encore plus large, le potentiel de Life is Strange™ 2 continue ainsi d'être maximisé. Par ailleurs, cela permettra de redynamiser les ventes de l'ensemble de la franchise Life is Strange, sur toutes les plateformes.

3.2. Annonce de Harmony: The Fall of Reverie

Le 9 février 2023, DON'T NOD a présenté Harmony: The Fall of Reverie, une expérience narrative unique. Le jeu a été dévoilé lors de la conférence Nintendo Direct et sera disponible sur Nintendo Switch, PC (Steam), PlayStation 5, et Xbox Series X|S en juin 2023. DON'T NOD accélère ainsi la mise en œuvre de sa stratégie de développement avec la sortie prochaine de cette toute nouvelle propriété intellectuelle (Projet 7) en auto-édition.

3.3. Réalisation d'une augmentation de capital

Le 17 février 2023, DON'T NOD a annoncé le succès de la levée de fonds lancée le 16 février 2023 comprenant d'une part une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de construction accélérée de livre d'ordres réservée à une catégorie de bénéficiaires, pour un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 45,2 M€, et d'autre part, une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel, par voie d'offre au public dédiée aux investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid, pour un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 0,7 M€. Cette levée de fonds a pour objectif d'accélérer le développement long terme du Groupe sur le segment très porteur de l'Action-RPG.

Rappel des modalités de l'offre :

La Levée de Fonds s'est élevée à un montant total de 45,9 M€, dont 98,5% par les investisseurs institutionnels et 1,5% par les particuliers via la plateforme PrimaryBid.

La Levée de Fonds, d'un montant total d'environ 46 M€, prime d'émission incluse, a été réalisée par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 4 592 048 actions nouvelles ordinaires de la Société (les « Actions Nouvelles »), dans le cadre :

- d'une augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) d'environ 45,2 M€ par l'émission de 4 522 491 Actions Nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de bénéficiaires (conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration du 10 février 2023 et par le Président du Conseil d'Administration le 16 et le 17 février 2023, agissant par sub-délégation et faisant usage de la 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 7 juin 2022), (l'« Offre Réserve ») ;
- d'une augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) d'environ 0,7 M€ par l'émission de 69 557 Actions Nouvelles avec suppression du préférentiel de souscription et par voie d'offre au public, au profit d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid (conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration du 10 février 2023 et par le Président du Conseil d'Administration le 16 et le 17 février 2023, agissant par sub-délégation et faisant usage de la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 7 juin 2022), (l'« Offre PrimaryBid »).

Rapport de Gestion sur les Comptes Consolidés 2022

Les Actions Nouvelles, représentant environ 54% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de la Levée de Fonds et 35% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de la Levée de Fonds, sont émises par décisions du Président du Conseil d'Administration, en vertu de la sub-délégation de compétence conférée le 10 février 2023 par le Conseil d'Administration de la Société. Le prix de souscription par action dans le cadre de l'Offre Réservée et de l'Offre PrimaryBid a été fixé à un montant de 10 € (incluant 0,02 € de valeur nominale et 9,98 € de prime d'émission). Ce prix de souscription fait ressortir une décote de 5,2% par rapport au cours de clôture de l'action DON'T NOD du 16 février 2023 (soit 10,55 €).

Il est rappelé que préalablement au lancement de la Levée de Fonds, Tencent Holdings Limited (« Tencent »), s'est engagé à souscrire un montant minimum de 35 M€ par l'intermédiaire de sa filiale Proxima Beta Europe BV. Tencent s'est vu attribuer 3 600 000 actions nouvelles dans le cadre de l'Offre Réservée.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris sont intervenus le 21 février 2023. Les actions ordinaires nouvellement émises sont soumises à toutes les dispositions statutaires et sont assimilées aux actions existantes de DON'T NOD. Elles portent jouissance courante et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN FR0013331212 – ALDNE.

En application de l'article 1^{er}, 4 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Offre Réservée et l'Offre PrimaryBid n'ont pas donné et ne donneront pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

INCIDENCE DE L'OPÉRATION SUR L'ACTIONNARIAT DE DON'T NOD :

A l'issue de la Levée de Fonds, le capital social de DON'T NOD s'élève à 260 694,48 € et est composé de 13 034 724 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune. A titre d'exemple, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant le lancement de la Levée de Fonds détient désormais une participation de 0,65%.

3.4. Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles résultant du plan d'attribution d'actions gratuites 2021

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, faisant usage de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2020, la Société a procédé à la constatation de l'émission de la première tranche de vesting du plan d'attribution d'actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition qui s'étendait jusqu'au 25 mars 2023. Conformément aux règlements relatifs au plan d'attribution des AGA et aux conditions fixées par le Conseil d'Administration du 4 février 2021, il a donc été décidé d'émettre 23 810 actions à destination d'un collège de salariés de la Société d'une valeur nominale de deux centimes d'euros (0,02 €) par

augmentation de capital d'un montant de 476,20 €. Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, le capital social a été porté de 260 694,48 € à 261 170,68 € et une réduction corrélative du poste « Autres réserves » pour un montant de 476,20 € représentant la valeur nominale des 23 810 actions nouvelles a été effectuée. Dans ce même cadre, il a également été constaté la possibilité d'exercer, pour ce même collège de bénéficiaires, un montant de 10 339 BSPCE au prix d'exercice de 18,00 € dans les conditions fixées lors du Conseil d'Administration du 4 février 2021.

3.5. Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles résultant du plan d'attribution d'actions gratuites 2019

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, faisant usage des délégations consenties à la vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2018, la Société a procédé à la constatation de l'émission de la troisième et dernière tranche de vesting du plan d'attribution d'actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition qui s'étendait jusqu'au 25 mars 2023. Conformément aux règlements relatifs au plan d'attribution des AGA et aux conditions fixées par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019, il a donc été décidé d'émettre 10 697 actions à destination d'un collège de salariés de la Société d'une valeur nominale de deux centimes d'euros

(0,02 €) par augmentation de capital d'un montant de 213,94 €. Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, le capital social a été porté de 261 170,68€ à 261 384,62€ et une réduction corrélative du poste « Autres réserves » pour un montant de 834,78 € représentant la valeur nominale des 41 739 actions nouvelles a été effectuée. Dans ce même cadre, il a également été constaté la possibilité d'exercer, pour ce même collège de bénéficiaires, un montant de 31 746 BSA au prix d'exercice de 16 € dans les conditions fixées lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2019.

4. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

4.1. Sorties prévues et poursuite du développement

Sorties prévues en 2023 :

En 2023, DON'T NOD achèvera le développement de deux nouvelles propriétés intellectuelles :

- **Harmony: The Fall of Reverie**, dont la sortie est prévue en juin 2023 sur PC (Steam), PlayStation 5, et Xbox Series X|S et Nintendo Switch, en auto-édition ;
- **Banishers: Ghosts of New Eden**, dont la sortie est prévue fin 2023 sur PC (Steam), PlayStation 5, et Xbox Series X|S, en coproduction avec Focus Entertainment.

Poursuite du développement :

En 2023, DON'T NOD poursuivra par ailleurs la production de ses projets en cours de développement à Paris et Montréal :

1. Poursuite du développement du **Projet 9** (auto-édition) ;
2. Poursuite du développement du **Projet 10** (auto-édition) ;
3. Poursuite du développement du **Projet 11** (auto-édition) ;
4. Poursuite du développement du **Projet M1**, produit à Montréal (auto-édition) ;
5. Démarrage du développement du **Projet 12**, nouvelle propriété intellectuelle sur le segment Action-RPG.

Par ailleurs, DON'T NOD poursuivra l'accompagnement du Projet du studio TOLIMA (coproduction et édition externe), et du projet avec le studio TINY BULL (coproduction et édition externe). L'objectif de DON'T NOD est de commercialiser l'ensemble des jeux en cours de développement sur la période 2023 / 2025. Les projets sont numérotés en fonction de leur date de démarrage au sein du studio. En revanche, les temps de production pouvant différer d'un projet à l'autre, cette numérotation ne peut révéler une chronologie dans leur date de sortie.

Un pipeline de lancements ambitieux :



4.2. Une stratégie de développement équilibrée

Tirant profit de capacités de trésorerie considérablement renforcées depuis les augmentations de capital de 50 M€ réalisée en janvier 2021, et de 45,9 M€ réalisée en février 2023, DON'T NOD projette de :

- Concentrer une force de production plus conséquente sur le segment très porteur de l'Action-RPG, dans le but de détenir majoritairement les futures propriétés intellectuelles produites sur ce segment, tout en continuant de s'accompagner des meilleurs partenaires ;
- Poursuivre le recrutement de talents de haut-niveau pour ses départements marketing et publishing afin d'accompagner le suivi de production et la commercialisation des futurs projets du Groupe ;
- Renforcer les partenariats de cofinancement et les sécurisations de revenus tout en conservant la majorité de ses propriétés intellectuelles.



Par ailleurs, DON'T NOD continuera également de :

- Développer son partenariat avec Tencent, actionnaire du Groupe depuis janvier 2021, dans le cadre de projets d'avenir tels que le segment mobile et le marché asiatique ;
- Renforcer le *sourcing* de nouveaux studios externes dans le cadre de partenariats de coproduction et d'édition, à l'instar du contrat signé avec les studios PortaPlay, TOLIMA et TINY BULL, pour lesquels DON'T NOD dispose de la majorité des droits sur la propriété intellectuelle et des revenus commerciaux.

5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES - INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

5.1.1. Risque lié à la crise sanitaire du Covid-19

Compte tenu des circonstances exceptionnelles provoquées par la crise sanitaire du Coronavirus (Covid-19) et des recommandations gouvernementales, DON'T NOD Entertainment a mis en œuvre un plan de continuité d'activité avec notamment un recours au télétravail. DON'T NOD Entertainment assure une productivité optimale des chaînes de production, cependant les conséquences de la crise sanitaire Covid-19 étant inconnues à ce jour, les calendriers de lancement dans l'industrie du jeu vidéo pourraient être ajustés en fonction de l'évolution de la situation.

5.1.2. Risques liés au décalage dans le développement d'un jeu

Si la Société devait décaler ou prendre du retard dans le développement d'un jeu, ses ventes, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives de développement en seraient négativement affectés.

La réussite de la Société dépend très largement du respect du planning de développement de chaque jeu vidéo tel que convenu en amont avec l'éditeur. Les conséquences d'un décalage dans le développement d'un jeu seraient les suivantes :

- Les équipes affectées au jeu dont le développement a pris du retard ne pourraient pas être déployées en temps voulu sur d'autres projets de la Société ;
- La date de sortie du jeu pourrait s'en trouver décalée à une période ne permettant pas au nouveau titre de bénéficier d'une visibilité optimale ce qui pourrait avoir un impact sur son succès commercial ;
- Les revenus à percevoir au titre du jeu vidéo concerné seraient décalés dans le temps, l'impact financier pouvant être plus ou moins significatif selon le type de contrat de financement signé avec l'éditeur.

Afin d'anticiper et de prévenir tout risque de décalage dans le développement d'un jeu, la Société veille, dans le cadre de contrat de coproduction, à respecter un process de production rigoureux et déjà éprouvé par lequel l'éditeur est informé de toute difficulté rencontrée par les équipes de développement. La Société veille également à maintenir son haut niveau d'expertise dans la maîtrise du moteur de jeu utilisé par les équipes de développement. Dans le cadre de son virage stratégique vers l'auto-édition, les équipes de publishing assurent désormais le suivi de production, auparavant géré par l'éditeur. Les équipes de publishing disposent ainsi d'une indépendance et d'une autonomie importante afin d'assurer sereinement leur mission.

5.1.3. Risques liés à un démarrage des ventes ne correspondant pas aux attentes de la Société lors de la sortie d'un jeu

Si un jeu vidéo ne rencontrait pas le succès commercial escompté, le chiffre d'affaires, la situation financière, ses résultats et ses perspectives de développement pourraient s'en trouver plus ou moins affectés. Un des facteurs clés de succès dans l'industrie du jeu vidéo réside dans la capacité à réussir le lancement d'un

nouveau jeu dans un environnement très concurrentiel. En effet, DON'T NOD se doit de répondre aux attentes des joueuses et joueurs de sa communauté ainsi qu'au-delà pour élargir cette dernière. C'est pourquoi la Société s'est fixé l'objectif de respecter sa ligne éditoriale (jeux narratifs, jeux de rôle) en étant innovant à chaque

nouvelle sortie de jeu. A cette fin, elle s'appuie sur son savoir-faire narratif et son expertise technologique pour être en mesure de répondre aux attentes du public. De plus, pour le marketing et la distribution de ses jeux, la Société travaille en partenariat avec les leaders de l'industrie du jeu vidéo (Focus Entertainment, Square Enix et Bandai Namco Entertainment) ce qui contribue à assurer le succès du jeu par l'efficacité des actions de marketing menées et une diffusion internationale. Néanmoins, malgré les efforts engagés, un jeu pourrait rencontrer un succès commercial en deçà des attentes au regard du budget de développement engagé. Il pourrait alors en résulter

un impact financier plus ou moins important selon que ce jeu ait été développé dans le cadre d'un contrat de financement classique, en coproduction ou en auto-édition. Dans le premier cas, la Société pourrait ne recevoir aucune royauté et voir sa marge limitée à celle dégagée au titre des redevances facturées à l'éditeur pendant le développement du jeu. Dans le cas de la coproduction et de l'auto-édition, où la Société porte à l'actif les montants engagés pour le développement du jeu, le montant des royautés à percevoir pourraient ne pas couvrir ces investissements. La Société serait ainsi amenée à déprécier les montants engagés et portés à l'actif.

5.1.4. Risques liés à la dépendance à l'égard des éditeurs

Si la Société ne parvenait pas à pérenniser les relations contractuelles engagées avec certains éditeurs et à en développer de nouvelles, ses perspectives de croissance, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient s'en trouver négativement affectés.

Créatrice de contenus se situant en amont de la chaîne de valeur de l'industrie du jeu vidéo, DON'T NOD doit recourir aux services d'éditeurs pour assurer le marketing et la commercialisation de ses jeux à travers divers canaux de distribution physiques et digitaux.

Ne dépendant capitalistiquement d'aucun éditeur, la Société est libre de contractualiser avec n'importe quel éditeur pour chacun de ses nouveaux projets. La capacité de la Société à contracter avec des acteurs majeurs revêt une importance prépondérante afin que les jeux puissent bénéficier d'une puissance marketing et commerciale fortes et d'en optimiser la visibilité et les chances de succès. Les trois jeux commercialisés à ce jour ont été édités par trois groupes différents : Capcom pour *Remember Me*, Square Enix pour *Life is Strange*, Focus Entertainment pour *Vampyr* et *Banishers*, Microsoft Game Studios pour *Tell Me Why*, tous reconnus comme des acteurs majeurs dans le monde de l'édition de jeux vidéo.

Grâce au succès commerciaux rencontrés par les jeux *Life is Strange* et *Vampyr*, la Société bénéficie d'une réelle reconnaissance de sa créativité et de son savoir-faire lui conférant une réelle attractivité vis-à-vis des éditeurs avec lesquels les rapports de force sont aujourd'hui mieux équilibrés. Ainsi, ses

trois nouveaux jeux ont fait l'objet d'un contrat d'édition conclu avec trois acteurs de référence dont Microsoft pour *Tell Me Why* et Square Enix à nouveau pour *Life is Strange 2*. La Société a par ailleurs signé son premier contrat d'exclusivité avec EPIC Games pour la distribution exclusive de *Twin Mirror* sur PC, commercialisé le 1^{er} décembre 2020 sur Epic Game Store et consoles, puis un an plus tard sur la plateforme Steam.

La position centrale dorénavant occupée par la Société dans l'industrie du jeu vidéo lui permet de diversifier les relations contractuelles avec les principaux éditeurs, qui maintenant la sollicitent directement pour éditer ses productions. Le nombre d'éditeurs à même de porter le déploiement commercial d'un jeu à l'échelle mondiale étant structurellement relativement limité, la capacité de la Société à pérenniser des relations d'un jeu à l'autre avec les principaux d'entre eux ou à contractualiser avec de nouveaux revêt une importance majeure. A défaut, la puissance marketing et commerciale mise à disposition des nouveaux jeux pourrait s'en trouver réduite ce qui pourrait affecter de manière plus ou moins significative le potentiel commercial de ces derniers.

Le potentiel commercial d'un jeu est en grande partie dépendant des moyens marketing et commerciaux mis en œuvre par les éditeurs.

Les éditeurs ayant pour mission d'assurer le marketing et la commercialisation des jeux, la Société se trouve en situation de dépendance commerciale vis-à-vis de ses partenaires éditeurs. Dans le cas où un des éditeurs changerait de

stratégie commerciale ou de marché, il pourrait diminuer son soutien marketing pour les jeux développés par la société et ainsi limiter les royalties perçues au titre de ce jeu.

Au regard du virage stratégique de la société vers la coproduction et l'auto-édition depuis 2018, cette dépendance envers les éditeurs s'est progressivement réduite.

5.1.5. Risques liés à la dépendance à l'égard de technologies tierces

La Société recourt à des technologies largement répandues sur le marché pour le développement de ses jeux.

A ce jour, la Société développe ses productions à l'aide de divers outils logiciels spécialisés largement répandus dans le monde du jeu vidéo dont un moteur de jeu et n'est donc pas dépendante d'une technologie spécifique à laquelle elle pourrait ne plus avoir accès, remettant en cause sa capacité de développer ses jeux. Toutefois les équipes utilisent de façon préférentielle un moteur de jeu créé par une entreprise de création de jeux vidéo dont les nouvelles versions sont attendues par les utilisateurs pour améliorer des fonctionnalités des

jeux à développer. Si un changement de moteur de jeu s'avérait nécessaire, il pourrait en découler un temps d'adaptation des équipes de quelques mois. La Société développe également en interne certaines applications qui viennent se greffer sur les couches supérieures du moteur.

La Société estime donc à ce jour ne pas être dépendante d'une technologie particulière mais en revanche veille à disposer en interne des expertises à même de s'adapter aux versions successives des logiciels largement répandus sur le marché afin de maintenir sa capacité à développer des jeux pour n'importe quelle plateforme.

5.1.6. Risques liés à la recherche et à la fidélisation des talents

Si la Société ne conservait pas son équipe dirigeante et ses collaborateurs clés ou si elle n'attirait pas de nouveaux talents, elle pourrait ne pas être en mesure de soutenir sa croissance ou de réaliser ses objectifs commerciaux.

La réussite de DON'T NOD dépend très largement du talent, des compétences et de l'implication des dirigeants mais également des collaborateurs clés exerçant dans leurs domaines d'expertises respectifs.

Certaines des tâches effectuées par ces collaborateurs clés pourraient être effectuées par d'autres salariés après une période de formation et de transition. Toutefois, le succès de la Société étant notamment lié à l'implication de ses salariés clés, DON'T NOD ne peut garantir que leur départ ou indisponibilité n'aurait pas un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives de développement. La Société aura besoin de recruter

de nouveaux collaborateurs de haut niveau avec un fort degré d'implication pour soutenir le développement de ses activités. DON'T NOD fait face à une forte concurrence française et étrangère pour recruter, fidéliser et offrir des perspectives d'évolution aux équipes techniques hautement qualifiées. Compte tenu de l'intensité de cette concurrence, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de fidéliser ces personnes clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue financier. L'incapacité de DON'T NOD à attirer et fidéliser ces personnes clés pourrait empêcher la Société d'atteindre ses objectifs et pourrait donc avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives de développement. C'est pourquoi DON'T NOD mène une politique de ressources humaines active en termes de recrutement, formation et fidélisation de ses talents

ainsi que de détection de nouveaux talents à travers les initiatives suivantes :

- autonomie accordée dans le travail ;
- politique de rémunération attractive ;
- suivi de carrière individualisé ;
- recherche active de profils expérimentés avec les bases de données professionnelles ou réseaux ;
- accueil régulier de stagiaires des meilleures écoles (ingénieur, jeux vidéo, 3D...) ;
- multiplication d'événements de team building dans l'objectif de fédérer les équipes autour de projets communs, cadre de travail agréable et convivial, bibliothèque, ludothèque,

décoration personnalisée par les employés, cours de langue, repas, événements festifs autour des anniversaires de la société, sorties des jeux ou livraisons de milestones, voyages à l'étranger pour des salons internationaux ou des repérages... ;

En complément, la Société a mis en place en mars 2019 un programme d'attribution d'actions gratuites et de bons de souscription d'actions, à hauteur de 7,79% du capital actuel. De nouveaux programmes ont été mis en place en mars et juillet 2021, portant sur une attribution gratuite d'actions et de BSPCE. L'ensemble des plans d'attributions sont détaillés à l'article 10.2 du présent rapport de gestion sur les comptes consolidés.

5.1.7. Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société

Si la Société ne parvenait pas à gérer sa croissance de façon efficace, son volume d'activité, ses résultats, son patrimoine en seraient négativement affectés. Le succès de DON'T NOD s'est reposé sur les jeux *Life is Strange*, *Vampyr* et la signature de partenariats (de coproduction, d'édition ou de distribution) avec des acteurs majeurs du jeu vidéo mondial. L'enjeu de la période actuelle et à venir pour la Société sera de gérer un nombre plus important de productions en parallèle, et de faire de ces productions des futurs succès avec un rythme de sorties de jeux plus soutenu.

Capitalisant sur ses succès, DON'T NOD est sollicité et impliqué sur un nombre croissant de projets de développement de jeux. En effet, DON'T NOD se trouve au centre de relations quelque peu inversées avec les principaux éditeurs de sorte que ces derniers recherchent désormais des studios en capacité de créer du contenu de qualité. La Société pourrait se trouver confrontée à des problématiques d'allocation des ressources humaines et financières entre plusieurs projets qui se situent à des stades d'avancement différents. Cette forte croissance à venir de la Société devra s'accompagner de la poursuite de la mise en place d'une structure opérationnelle et financière adaptée. Si DON'T NOD ne parvenait pas à gérer de façon efficace la croissance de ses activités, la qualité de son offre pourrait en souffrir, ce qui pourrait nuire à sa notoriété et avoir un effet

défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. Le traitement opérationnel et financier de la croissance sera appréhendé via notamment les mesures suivantes :

- l'intégration et la fidélisation d'un nombre croissant de nouveaux talents ;
- l'anticipation des besoins de financement liés à la croissance ;
- l'amélioration de la qualité des systèmes de gestion mis en place ;
- le maintien d'un niveau étroit de communication entre la direction générale, la direction financière et les équipes de production ;
- le maintien et le développement des relations avec les principaux éditeurs.

5.2. RISQUES LIÉS AU MARCHÉ ET À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Si la Société ne parvenait pas à s'adapter aux évolutions permanentes du marché des jeux vidéo, ses perspectives de croissance, sa situation financière, ses résultats et son développement en seraient négativement affectés.

La Société évolue sur un marché en perpétuelle évolution technologique, comme le prouvent le développement rapide des plateformes digitales, l'émergence du cloud gaming ou encore l'essor du mobile gaming ainsi que la sortie régulière de nouvelles versions de consoles de jeux, voire l'apparition de nouvelles.

La Société se doit de mener une veille technologique active afin d'intégrer le plus en amont possible l'ensemble de ces évolutions. Ces anticipations doivent lui permettre d'adapter en permanence ses compétences internes afin de pouvoir décliner ses jeux selon tous les formats demandés par le marché. A ce titre, un des axes de développement prioritaires de DON'T NOD dans la période à venir sera de rendre disponible ses jeux sur les plateformes de mobile gaming (smartphones et tablettes), c'est le cas de Life is Strange, dont le portage sur mobile a été réalisé par un studio tiers, sorti en décembre 2017 sur iOS (iPhone, iPad...), en particulier sur le marché asiatique qui tire la croissance mondiale des jeux vidéo. Il est primordial pour un studio de création de jeux vidéo de bien définir les formats de

développement du jeu (en étroite relation avec l'éditeur) et d'anticiper les tendances du marché. Un choix inapproprié pourrait avoir des conséquences défavorables sur le volume d'affaires et la rentabilité ainsi que sur la situation financière et le développement de la Société.

Au-delà de ces seules évolutions technologiques, la Société doit également être en veille par rapport aux attentes des joueurs quant aux genres de jeux à proposer. Là encore, la relation avec l'éditeur qui est en prise directe avec le marché à travers les communautés de joueurs et l'ensemble des acteurs de la distribution physique ou dématérialisée, revêt une importance clé afin de faire évoluer ses créations vers des jeux en phase avec les attentes des joueurs.

Si la Société ne parvenait pas à faire face à la pression concurrentielle, ses perspectives de croissance, sa situation financière, ses résultats et son développement en seraient négativement affectés. DON'T NOD fait face à une concurrence directe (de la part de ses homologues studios indépendants) et indirecte (de la part des studios éditeurs). Afin de contrer et de faire face à cet environnement concurrentiel dynamique, la Société :

- s'appuie sur ses compétences créatives et technologiques uniques et éprouvées ;
- contractualise des relations avec des éditeurs de premier plan capables d'offrir la meilleure exposition aux jeux développés par la Société
- afin de maximiser les chances de succès commerciaux ;
- s'efforce de livrer ses productions dans les délais et de maîtriser les dépassements éventuels en les négociant en amont avec ses éditeurs ;

Risques liés au non-respect des contraintes techniques des consoliers

Si la Société ne parvenait pas à adresser les contraintes techniques imposées par les constructeurs de consoles, ses perspectives de croissance, sa situation financière, ses résultats et son développement en seraient négativement affectés.

La Société développe des jeux pour les consoliers Sony et Microsoft qui figurent parmi les trois principaux mondiaux. Un process rigoureux nécessite de soumettre le projet de jeu à diverses étapes clés ; cette soumission du projet de jeu au consolier est effectuée par l'éditeur. En effet, le consolier, après avoir approuvé le concept de jeu, vérifie la conformité de celui-ci à son cahier des

charges. Le risque principal pour DON'T NOD réside dans les éventuelles modifications ou compléments demandés par le consolier qui pourraient amener la production du jeu à prendre du retard voire à décaler la sortie du jeu. A ce jour, la Société n'a jamais rencontré de difficultés ou de refus de ses soumissions auprès des consoliers.

5.3. RISQUES JURIDIQUES

5.3.1. Risques liés aux droits de propriété intellectuelle et aux contrats de licences

La Société observe que les jeux vidéo deviennent de plus en plus sociaux avec des interactions entre joueuses et joueurs à l'intérieur des jeux. Ainsi, certains permettent la création d'éléments susceptibles d'être soumis aux droits d'auteur ainsi que la réalisation d'échanges potentiellement soumis au droit de la consommation. La Société veille à ce que ces évolutions soient encadrées en conformité avec les dispositions légales applicables. La Société a créé en 2021 un pôle juridique, notamment responsable de l'accompagnement des équipes d'édition, l'encadrement des contrats, le respect de la politique RGPD et des bonnes pratiques de la Société.

5.3.2. Risques liés au piratage et à la contrefaçon

Dans ses jeux la société recrée des mondes imaginaires proches de la réalité et les risques de contrefaçons de droits d'auteur par la société existent dans ce cadre. Dans les contrats d'édition DON'T NOD s'est engagé à ne pas utiliser de droits de propriété intellectuelle provenant de tiers sauf accord du titulaire des droits. Tous ses jeux sont scrupuleusement « clearés » et passés en revue avec des protocoles éprouvés afin d'écarter les risques de contrefaçon. D'autre part, les jeux de la Société pourraient être piratés France copiés ou transférés illégalement et sans bénéfice pour la société. Les plateformes de distribution tels que Steam (PC), Playstation Network (PS3, PS4...) ou Xbox Live (Xbox One...) nécessitent une connexion pour pouvoir bénéficier des outils proposés, échanges, discussions avec les autres joueurs via des messages texte ou voix, affichage

des trophées et des avatars, outils de capture et de partage, connexions aux réseaux sociaux. La nécessité de cette connexion et donc de l'identification du joueur limite fortement le piratage. De plus, la nature des jeux de DON'T NOD, avec un aspect éthique ou moral fort et une communauté engagée qui partage ces valeurs contribuent fortement à limiter le piratage. Enfin, les créations de DON'T NOD peuvent être contrefaites par des tiers. Comme toute société exerçant une activité créative, DON'T NOD peut être victime de contrefaçon (reprise des éléments graphiques et/ou des scénarii originaux par exemple). DON'T NOD et ses éditeurs assurent une surveillance étroite du marché français et international et sont susceptibles d'agir, en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale, pour préserver leurs droits et faire cesser tous agissements délictueux.

5.4. RISQUES FINANCIERS

5.4.1. Risque lié à l'existence de dispositifs fiscaux avantageux comme le Crédit d'Impôt Jeu Vidéo (CIJV et CTMM)

La Société bénéficie du Crédit d'Impôt Jeu Vidéo (CIJV) qui prévoit un mécanisme d'incitation fiscale permettant aux entreprises de création d'obtenir un crédit d'impôt sur la base d'une part des dépenses de production d'un jeu. Créé en 2008, le Crédit d'Impôt Jeu Vidéo a connu une revalorisation très significative, s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2017, à travers :

- a) le relèvement du taux de 20 à 30% des dépenses de production ;
- b) le doublement du plafond de crédit d'impôt dont chaque entreprise peut bénéficier (de 3 à 6 M€ par an) ;
- c) l'augmentation des dépenses de sous-traitance européenne prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt de 1 à 2 M€ par exercice et par projet.

Par ailleurs, dans le cadre de projets dont la durée de développement excéderait 36 mois et dont le budget est supérieur à 10 M€, la Société est amenée à reverser le montant perçu antérieurement à la période de 36 mois qui précède la date d'obtention de l'agrément définitif du projet en question.

Pour rappel, les dépenses de production éligibles sont composées des :

- dotations aux amortissements des immobilisations créées ou acquises à l'état neuf (les dotations aux amortissements des immeubles ne sont pas retenues) ;
- rémunérations versées aux auteurs ayant participé à la création du jeu vidéo, en application d'un contrat de cession de droits d'exploitation de la propriété intellectuelle ainsi que les charges sociales afférentes ;
- dépenses de personnel relatives aux salariés de l'entreprise ainsi que les charges sociales afférentes et les dépenses salariales des personnels techniques et administratifs qui y concourent ;
- autres dépenses de fonctionnement (achats de matières, fournitures et matériels, les loyers des immeubles, les frais d'entretien et de réparation afférents à ces immeubles, les frais de voyage et de déplacement, les frais de documentation technique et les frais postaux et de communication électronique.

Au titre de ses activités en France :

Le CIJV constitue une des principales ressources financières de la Société depuis sa création en 2008. Le CIJV comptabilisé par la Société au titre de ses activités en France s'est élevé à 6 M€ au 31 décembre 2022, contre 4 M€ au titre de l'exercice 2021. Bien que les méthodes d'évaluation des crédits d'impôts fassent l'objet d'un audit semestriel, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul ou la nature des dépenses retenues par la Société pour la détermination des montants dont la Société

peut bénéficier. De même, bien que le dispositif ait été pérennisé en 2020, il ne peut être exclu, qu'au-delà, un changement de la réglementation applicable réduise le bénéfice futur du CIJV ou ne permette plus à la Société d'en bénéficier. Dans un tel cas, les ressources financières de la Société s'en trouveraient limitées et pourraient la contraindre à revoir le rythme de sortie de ses jeux et/ou à limiter le nombre de ceux qu'elle entend développer.

Au titre de ses activités au Canada :

DON'T NOD a sollicité auprès des autorités Québécoises le CTMM (Crédit d'impôt pour les Titres MultiMédia), permettant aux sociétés, sous réserve de certaines conditions, de bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 37,5% des charges salariales engagées sur les jeux en cours de développement.

5.4.2. Risque lié à de possibles besoins de financements ultérieurs du fait de l'évolution du modèle économique

La Société souhaite faire évoluer son modèle économique en développant un modèle d'auto-édition en finançant majoritairement ou intégralement la phase de production d'un jeu ou de plusieurs jeux, pour accroître sa rentabilité en bénéficiant d'une part plus importante des royalties à percevoir dans la phase de commercialisation des jeux. Ce modèle suppose que la Société soit en mesure de supporter le financement d'une part

plus ou moins conséquente de la production et qu'elle dispose de ressources financières suffisantes. La levée de fonds réalisée à l'occasion de l'introduction en Bourse de la Société, ainsi que les levées de fonds de juillet 2020, janvier 2021 et février 2023 devraient lui permettre d'auto-éditer la grande majorité de son catalogue. Dans la poursuite de sa croissance, la Société pourra être amenée à devoir faire de nouveaux appels au

marché ou à rechercher de nouvelles sources de financement. Si elle n'y parvenait pas, ses possibilités d'intervenir en auto-édition s'en trouveraient limitées, et la Société pourrait être amenée à privilégier d'autres modèles

économiques, comme la coproduction ou le format classique, dans lequel un partenaire éditeur finance la production du jeu en contrepartie d'une détention de la propriété intellectuelle et d'une plus grande part des royalties.

5.4.3. Risque de taux

La Société a eu pour principale source de financement, outre le CIJV, le soutien de son actionnaire majoritaire à travers des avances en compte courant rémunérées sur la base d'un taux fixe. Pour rappel, la Société a sollicité auprès de l'un de ses établissements bancaires un Prêt Garanti par l'État (PGE), d'un montant de 3,6 M€, afin de se couvrir d'éventuels impacts de

production suite à la crise du Covid-19. Au cours de l'exercice 2021, les modalités de remboursement du Prêt Garanti par l'État (PGE) consenti en avril 2020 ont été définitivement fixées, avec une date d'échéance au 2 avril 2026, soit une période de remboursement de 5 années. Constituant à ce jour la seule dette financière de la Société, le risque de taux est limité.

5.4.4. Risque de change

DON'T NOD exerce une partie de ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises autre que l'Euro, à savoir le dollar américain (USD) et le dollar canadien (CAD). A ce titre, DON'T NOD est amenée à se positionner ponctuellement sur des achats de devises afin de satisfaire aux besoins de sa filiale canadienne. Le studio est ainsi exposé à un risque de change sur les devises.

5.4.5. Risque relatif à l'existence d'instruments dilutifs

Instruments dilutifs caducs :

La Société a procédé à l'émission d'obligations convertibles à bons de souscription d'actions (OCABSA), pour un montant de 4 800 K€ dont 3 300 K€ par compensation d'une créance du holding Modern Vision Entertainment (MVE) contrôlé par l'actionnaire majoritaire de DON'T NOD. Ces obligations convertibles ont été converties en titres dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société. 2 400 000 BSA ont été attachés aux OC1 et ainsi attribués aux souscripteurs, les 10 janvier et 15 février 2018. Ces BSA étaient détachés des OC concomitamment à l'introduction en bourse. Ils n'étaient pas cotés. Les 2 400 000 BSA donnaient droit à leur titulaire de souscrire dans un délai de cinq ans (5) à compter de leur émission (10 janvier et 15 février 2018) à un nombre d'actions représentant une contre valeur de 2 400 000 € à un prix égal au prix définitif (sans décote) qui a été retenu dans le cadre de l'introduction en bourse, soit 121 457 actions au prix de 19,76 €, soit 2,59% du capital actuel. Ces droits sont devenus caducs à compter des 10 janvier 2023 et 15 février 2023 et ne sont plus représentés dans le capital social, rétroactivement au 31 décembre 2022.

Instruments dilutifs en cours :

La Société a procédé à partir du 15 mars 2019 à l'attribution d'actions gratuites et à la mise en place de bons de souscription d'actions (BSA) et de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) dans le cadre, notamment, de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés. Il en résultera une dilution potentiellement significative à l'issue de la période d'acquisition et de non exerçabilité des différents plans.

Rapport de Gestion sur les Comptes Consolidés 2022

Le capital dilué de l'ensemble des instruments dilutifs est le suivant :

Actionnaires	Capital et droits de vote au 31.03.2023				Capital dilué ⁽¹⁾ (actionnariat salarié.es et managers)	
	Actions	%	Droits de vote	% des droits de vote	Actions	%
Oskar GUILBERT ⁽²⁾	241 708	1,8%	483 416	3,0%	481 708	3,5%
Kostadin YANEV et affiliés ⁽³⁾	2 843 081	21,8%	5 686 162	35,0%	2 843 081	20,7%
Salarié.e.s et managers ⁽⁴⁾	169 705	1,3%	264 817	1,6%	615 332	4,5%
Tencent ⁽⁵⁾	5 475 000	41,9%	5 475 000	33,7%	5 475 000	39,8%
Flottant	4 339 737	33,2%	4 346 089	26,7%	4 339 737	31,6%
TOTAL	13 069 231	100%	16 255 484	100%	13 754 858	100%

(1) Dilution maximale théorique

(2) Détenu directement et indirectement par l'intermédiaire de la société affiliée "Loskent"

(3) Détenu directement et indirectement par l'intermédiaire de la société affiliée Modern Vision Entertainment ("MVE")

(4) Nominatif administré

(5) Détenu indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée

L'évolution du capital social depuis le 31 décembre 2019 s'est décomposé de la manière suivante :

Évolution du capital social	Date	Nombre d'actions	Capital social
31 décembre 2019		4 673 522	93 470,44 €
Augmentation de capital	7 juillet 2020	487 821	
31 décembre 2020		5 161 343	103 226,86 €
Augmentation de capital	1 février 2021	3 125 000	
Acquisition définitive d'actions gratuites	26 mars 2021	114 594	
31 décembre 2021		8 400 937	168 018,74 €
Acquisition définitive d'actions gratuites	28 mars 2022	41 739	
31 décembre 2022		8 442 676	168 853,52 €
Augmentation de capital	21 février 2023	4 592 048	
Acquisition définitive d'actions gratuites	27 mars 2023	34 507	
31 mars 2023		13 069 231	261 384,62 €

6. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

6.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe est spécialisé dans le développement et l'édition de jeux vidéo sur PC et consoles. Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable. Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Nom de la Société	Méthode de consolidation	% de détention	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social
DON'T NOD ENTERTAINMENT	Société mère	-	-	France	SIREN : 504 161 902 Parc du Pont de Flandre « Le Beauvaisis », 11 rue de Cambrai 75019 Paris
Studios DONTNOD Inc.	Intégration globale	100%	100%	Canada	NEQ : 1175458885 7240 rue Waverly - Bureau 115 - Montréal (Québec) H2R 2Y8 Canada

Le 30 juin 2020, DON'T NOD a absorbé sa filiale DON'T NOD Eleven par voie de fusion simplifiée avec effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2020. Cette filiale était précédemment détenue à 100% par DON'T NOD.

6.2. ACTIVITÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	7 049	10 501
Production immobilisée	22 964	16 168
Autres produits d'exploitation	187	99
Impôts et taxes	(459)	(372)
Charges de personnel	(24 211)	(18 700)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Net	(124)	(9 275)
Autres charges d'exploitation	(8 881)	(6 277)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION	(3 476)	(7 855)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(314)	(314)
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION	(3 789)	(8 169)
Charges et produits financiers	388	202
Charges et produits exceptionnels	(646)	396
Impôts sur les résultats	6 598	4 314
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	2 551	(3 257)

6.3. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Afin de mieux refléter l'activité réelle du studio et conformément à la stratégie initiée lors de l'introduction en Bourse, qui vise à conserver une part croissante de Propriété Intellectuelle née de ses créations originales, DON'T NOD modifie la structure de présentation de son activité.

Ainsi, le Groupe présente conjointement son chiffre d'affaires et sa production immobilisée afin d'illustrer la montée en puissance des jeux en coproduction ou en auto-édition. La décomposition du chiffre d'affaires par zone géographique n'est pas communiquée car elle pourrait conduire à divulguer des informations confidentielles.

Produits d'Exploitation Économiques (PEE) :

Le total des produits d'exploitation économiques s'est élevé à 30 M€ au cours de l'exercice 2022, contre 26,7 M€ au cours de l'exercice précédent, soit une progression de 13% :

	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Développement	6 110	4 763
Ventes	939	5 738
TOTAL Chiffre d'affaires	7 049	10 501
Production immobilisée	22 964	16 168
Produits d'exploitation économiques (PEE)	30 012	26 669

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 7 M€ contre 10,5 M€ au titre de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires est composé d'une part des revenus éditeurs liés à la production des jeux sur les modèles classiques et de coproduction, et d'autre part des royalties perçues au titre des jeux commercialisés.

Au titre des ventes :

Le chiffre d'affaires lié aux ventes s'est établi à 0,9 M€, contre 5,7 M€ au cours de l'exercice précédent, soit un repli de 84%, dans le cadre d'un effet de comparable exigeant avec l'exercice 2021, au cours duquel les revenus liés au minimum garanti de Twin Mirror avaient fortement contribué aux revenus du Groupe. Au cours de l'exercice 2022, les revenus des ventes ont été portés par la sortie de Gerda: A Flame in Winter ainsi que par un bon maintien du back catalogue (notamment Life is Strange, Vampire).

Au titre du développement :

Le chiffre d'affaires éditeur a quant à lui affiché une progression de 28% à 6,1 M€ contre 4,8 M€ au titre de l'exercice précédent. Cette croissance démontre la montée en puissance du développement de Banishers, en coproduction avec Focus Entertainment et principal contributeur

du chiffre d'affaires lié au développement du Groupe en 2022.

Au titre de la production immobilisée :

La production immobilisée, dans le cadre du développement des contrats de coproduction et d'auto-édition pour lesquels DON'T NOD prend à sa charge tout ou partie des coûts de développement en contrepartie notamment d'une détention de la propriété intellectuelle, s'est établie à 23,0 M€, contre 16,2 M€ au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 42%. Cette augmentation s'explique par la montée en puissance du développement de l'ambitieux pipeline en cours de production, et notamment de Banishers: Ghosts of New Eden (anciennement Projet 8), fruit d'un partenariat de coproduction avec l'éditeur Focus Entertainment, mais également du projet auto-édité Harmony: The Fall of Reverie (anciennement Projet 7), tous deux

prévus en 2023. La production immobilisée démontre par ailleurs la montée en puissance des autres projets internes du studio (Projet 9, 10, 11, et M1, développé à Montréal) ainsi que les projets externes développés et édités par DON'T NOD au

travers de coproductions avec les studios TOLIMA et TINY BULL. En 2022, DON'T NOD a achevé le développement du jeu Gerda: A Flame in Winter, en coproduction avec le studio danois PORTAPLAY, dont la sortie a eu lieu en septembre 2022.

Charges liées au développement :

Les charges de personnel se sont établies à (24,2) M€ au 31 décembre 2022, contre (18,7) M€ au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 29,5%. Cette hausse s'explique par les recrutements nécessaires au développement des six chaînes de production en interne. L'effectif moyen du Groupe s'élève à 324 en 2022, contre 258 au cours de l'exercice 2021, soit une augmentation de 25,6%. Les autres charges d'exploitation se sont établies à (8,9) M€, contre (6,3) M€ au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 41,5%. Cette évolution s'explique par la montée en puissance des chaînes de production, les engagements d'outsourcing associés au développement, ainsi qu'aux coûts de marketing et publishing engagés.

Crédits d'impôts :

Les crédits d'impôts se sont établis à 6,9 M€ au 31 décembre 2022 contre 4,4 M€ au titre de l'exercice précédent. Ils sont constitués, d'une part du CIJV en France (Crédit d'Impôt Jeu Vidéo), et d'autre part, des crédits d'impôts au Canada (notamment le CTMM - Crédits sur les Titres Multi Média). Ces crédits d'impôts ont représenté 29,8% des coûts de production du studio en 2022, contre 27,3% en 2021.

Présentation de l'EBITDA / EBIT économique :

	2022	2021
	(12 mois)	(12 mois)
Résultat d'exploitation comptable	(3 476)	(7 855)
+/- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(124)	(9 275)
+ Crédits d'impôts	6 850	4 411
EBITDA économique	3 498	5 831
+ Impôts différés	(252)	(97)
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(124)	(9 275)
EBIT économique	3 122	(3 541)

L'EBITDA économique, incluant les crédits d'impôts (notamment CIJV et CTMM), s'est établi à 3,5 M€ au 31 décembre 2022, contre 5,8 M€ au cours de l'exercice précédent, soit une diminution de 40% en lien avec la baisse transitoire du chiffre d'affaires lié aux ventes dans une période marquée par l'absence de lancement majeur et la poursuite des développements conjugué à un effet de comparable exigeant (minimum garanti perçu au titre de TWIN MIRROR en 2021).

Après déduction des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions l'EBIT économique s'est élevé à 3,1 M€ au 31 décembre 2022, contre (3,5) M€ au titre de l'exercice précédent.

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :

Le montant des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions s'élève à (0,1) M€ au 31 décembre 2022 contre (9,3) M€ au titre de l'exercice précédent, soit un repli de 98,9%.

Cette diminution s'explique d'une part, par la baisse des amortissements liés aux sorties de jeux et d'autre part, par l'absence de dépréciation sur l'exercice.

Rapport de Gestion sur les Comptes Consolidés 2022

Pour rappel, la société avait décidé de déprécier l'intégralité des frais de développement encore immobilisés du jeu TWIN MIRROR, avec un

impact comptable de (4,4) M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Résultat exceptionnel :

Au cours de l'exercice écoulé, le résultat exceptionnel du Groupe s'est élevé à (0,6) M€ contre 0,4 M€ au titre de l'exercice précédent. Ce résultat est en majorité constitué par des provisions exceptionnelles relatives au mécanisme de remboursement de CIJV dans le cas où la production d'un jeu en France durerait plus de 36 mois, contrairement à l'exercice précédent où le résultat exceptionnel a été porté par la perception d'une indemnité forfaitaire pour changement de locaux.

Le résultat net part du Groupe s'est élevé à 2,5 M€ au 31 décembre 2022, contre (3,3) M€ au titre de l'exercice précédent.

6.4. ANALYSE DU BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

6.4.1. À L'ACTIF

ACTIF			31/12/22	31/12/21
	Brut	Amort. & Dép.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	64 776	(15 872)	48 904	26 696
<i>dont écarts d'acquisition</i>	3 136	(1 437)	1 699	2 012
Immobilisations corporelles	4 027	(1 791)	2 236	1 302
Immobilisations financières	1 834	-	1 834	1 892
ACTIF IMMOBILISÉ	70 636	(17 663)	52 974	29 889
Créances clients et comptes rattachés	3 538	-	3 538	1 381
Autres créances et comptes de régularisation	8 814	-	8 814	6 370
Valeurs mobilières de placement	18 009	-	18 009	15 059
Disponibilités	16 898	-	16 898	43 379
ACTIF CIRCULANT	47 259	-	47 259	66 189
TOTAL DE L'ACTIF	117 896	(17 663)	100 233	96 078

Actif immobilisé :

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 53,0 M€ au 31 décembre 2022, contre 29,9 M€ au 31 décembre 2021. Les immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition) se sont élevées à 47,2 M€ contre 24,7 M€ au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 91%. Cette variation s'explique par la montée en puissance du développement des projets pour lesquels DON'T NOD détient tout ou partie de leur propriété intellectuelle.

Actif circulant :

L'actif circulant représente une valeur nette de 47,3 M€ au 31 décembre 2022 contre 66,2 M€ au titre de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par l'évolution de la trésorerie (incluant les valeurs mobilières de placement) à 34,9 M€ au 31 décembre 2022 contre 58,4 M€ au 31 décembre 2021.

6.4.2. AU PASSIF

PASSIF	31/12/22	31/12/21
Capital social	169	168
Primes d'émission	87 757	87 757
Réserves consolidées	(2 379)	938
Réserves de conversion	(25)	12
Résultat consolidé	2 551	(3 257)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	88 073	85 618
Intérêts des minoritaires	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	88 073	85 618
PROVISIONS	2 286	2 141
Emprunts et dettes financières	4 324	4 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 498	1 368
Autres dettes et comptes de régularisation	4 052	2 845
<i>dont impôts différés passif</i>	339	100
DETTES	9 874	8 319
TOTAL DU PASSIF	100 233	96 078

Les capitaux propres, qui incluent le résultat de l'exercice, totalisent 88,1 M€ contre 85,6 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 3%.

Augmentation de capital :

Le 21 février 2023, DON'T NOD a réalisé avec succès une augmentation de capital de 45,9 M€, dont les effets sur les comptes ne sont pas matérialisés au 31 décembre 2022. Les éléments relatifs à l'augmentation de capital sont présentés en point 3.3 du présent rapport.

Provisions :

Les provisions pour risques et charges, principalement composées des provisions pour risque CIJV, ressortent à 2,3 M€ contre 2,1 M€ au titre de l'exercice précédent, et sont réparties comme suit :

TABLEAU DES PROVISIONS	31 décembre 2021	Dotations	Reprises	31 décembre 2022
Provisions pour indemnités de fin de carrière	1 005	-	(459)	546
Provisions pour risque CIJV	1 136	604	-	1 740
TOTAL Provisions	2 141	604	(459)	2 286
dont exploitation		-	(459)	
dont financier				
dont exceptionnel		604	-	

Provision pour indemnités de fin de carrière :

Au titre de l'exercice 2022, l'évolution du taux d'actualisation (Iboxx Corp AA10+) a généré une reprise de provision de (459) k€.

Provision pour risque CIJV :

Cette provision a pour objet de couvrir le risque de remboursement d'une partie du CIJV en fonction de la date d'obtention de l'agrément définitif du jeu.

Dettes financières :

Les dettes financières, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 4,3 M€ contre 4,1 M€ au titre de l'exercice précédent et sont composées des éléments suivants :

	31-déc-21	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Avances conditionnées	100	-	(100)	-
Dettes fin. auprès des établ. de crédit	3 645	-	(597)	3 048
Dettes financières liées au crédit-bail	354	1 295	(374)	1 275
Intérêts courus sur dettes financières diverses	-	-	-	-
Concours bancaires courants	6	-	(4)	2
TOTAL	4 106	1 295	(1 076)	4 324

Pour rappel, la Société a sollicité auprès de l'un de ses établissements bancaires un Prêt Garanti par l'État (PGE), d'un montant de 3,6 M€, afin de se couvrir d'éventuels impacts de production suite à la crise du Covid-19. Les modalités de remboursement du Prêt Garanti par l'État (PGE) consenti en avril 2020 ont été définitivement fixées au cours de l'exercice 2021, avec une date d'échéance au 2 avril 2026, soit une période de remboursement de 5 années.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

7.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le total de l'actif et du passif de l'exercice s'élève à 97 169 486 € contre 94 013 152 € au titre de l'exercice précédent. Le montant des capitaux propres de l'exercice s'élève à 86 356 876 € contre 84 484 043 € au titre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de la Société, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 7 176 972 €, contre 10 583 161 € au titre de l'exercice 2021. Le résultat d'exploitation de l'exercice est déficitaire et s'élève à (3 707 832) € contre un

résultat déficitaire de (7 569 980) € au titre de l'exercice précédent. Le résultat financier de l'exercice s'élève à 440 571 € contre un résultat de 229 240 € au titre de l'exercice précédent. Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à (673 547) € contre un résultat bénéficiaire de 392 918 € au titre de l'exercice précédent. Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire et s'élève à 1 872 834 € contre un résultat déficitaire de (2 939 628) € au titre de l'exercice précédent.

7.2. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

(cf. 2 Evènements importants intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 cf section 2 ci-dessus).

7.3. ÉVÈNEMENTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE CLÔS LE 31 DÉCEMBRE 2022

(cf. 3 Evènements survenus depuis le 1^{er} janvier 2023 cf. section 3 ci-dessus).

8. FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTROLÉES

Liste des filiales :

Nom de la Société	Méthode de consolidation	% de détention	Pays d'activité	Siège social
Studios DONTNOD Inc.	Intégration globale	100%	Canada	NEQ : 1175458885 7240 rue Waverly - Bureau 115 - Montréal (Québec) H2R 2Y8 Canada

Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France :

Néant.

9. INFORMATION RELATIVE AU CAPITAL SOCIAL

9.1. Capital social

Au 31 mars 2023, le capital social en titres et droits de vote se composait de la manière suivante :

Actionnaires	Capital et droits de vote au 31.03.2023				Capital dilué ⁽¹⁾ (actionnariat salarié.es et managers)	
	Actions	%	Droits de vote	% des droits de vote	Actions	%
Oskar GUILBERT ⁽²⁾	241 708	1,8%	483 416	3,0%	481 708	3,5%
Kostadin YANEV et affiliés ⁽³⁾	2 843 081	21,8%	5 686 162	35,0%	2 843 081	20,7%
Salarié.e.s et managers ⁽⁴⁾	169 705	1,3%	264 817	1,6%	615 332	4,5%
Tencent ⁽⁵⁾	5 475 000	41,9%	5 475 000	33,7%	5 475 000	39,8%
Flottant	4 339 737	33,2%	4 346 089	26,7%	4 339 737	31,6%
TOTAL	13 069 231	100%	16 255 484	100%	13 754 858	100%

(1) Dilution maximale théorique

(2) Détenu directement et indirectement par l'intermédiaire de la société affiliée "Loskent"

(3) Détenu directement et indirectement par l'intermédiaire de la société affiliée Modern Vision Entertainment ("MVE")

(4) Nominatif administré

(5) Détenu indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée

9.2. Actions d'autocontrôle

Au 30 décembre 2022, la société détenait 9 938 actions auto-détenues et un solde en espèces de 82 414,24 € dans le cadre du contrat de liquidité mis en place le 1^{er} juillet 2021 avec la société de bourse TP ICAP (Europe), autorisée et régulé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Au cours du 2nd semestre 2022, il a été négocié un total de :

	Nombre de titres	Montant	Nombre de transactions	Cours moyen
ACHAT	20 585	219 420,66 €	259	10,52 €
VENTE	21 646	233 666,12 €	235	10,65 €

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 10 999 titres
- Solde en espèces : 69 133,39 €

Au cours du 1er semestre 2022, il a été négocié un total de :

	Nombre de titres	Montant	Nombre de transactions	Cours moyen
ACHAT	30 827	391 687,67 €	325	10,52 €
VENTE	25 039	319 339,27 €	278	12,79 €

9.3. Modification du capital social

Au cours de l'exercice 2022 :

Suite au terme de la seconde période d'acquisition du plan d'attribution d'actions gratuites approuvé le 15 mars 2019, la Société a procédé en date du 28 mars 2022 à l'émission de 41 739 actions nouvelles, pour un montant de 0,02 € par action, portant le capital social de 168 018,74 € à 168 853,52 €.

Au cours du premier semestre 2023 :

Suite à une augmentation de capital réalisée le 21 février 2023, 4 592 048 actions nouvelles ont été émises, d'une valeur nominale de 0,02 € par action, portant le capital social de 168 853,52 € à 260 694,48 €. Suite au terme de la dernière période d'acquisition du plan d'attribution d'actions gratuites approuvé le 15 mars 2019, et suite au terme de la première période d'acquisition du plan d'attribution d'actions gratuites approuvé le 4 février 2021, la Société a procédé à une augmentation de capital de 34 507 actions nouvelles, pour un montant de 0,02 € par action, portant le capital social de 260 694,48 € à 261 384,62 €.

Tableau récapitulatif des évolutions du capital social :

Évolution du capital social	Date	Nombre d'actions	Capital social
31 décembre 2021		8 400 937	168 018,74 €
Acquisition définitive d'actions gratuites	28 mars 2022	41 739	
31 décembre 2022		8 442 676	168 853,52 €
Augmentation de capital	21 février 2023	4 592 048	
Acquisition définitive d'actions gratuites	27 mars 2023	34 507	
31 mars 2023		13 069 231	261 384,62 €

9.4. Franchissements de seuils par un actionnaire

En application de l'article L. 225-37-5 3° du Code de commerce nous vous informons que la Société n'a eu connaissance d'aucun franchissement de seuil par un actionnaire pendant ou après la clôture de l'exercice écoulé.

10. INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

10.1. Effectif du Groupe

L'effectif moyen du Groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 324 personnes, contre 258 au titre de l'exercice précédent et se décompose de la manière suivante :

Effectif moyen du Groupe	2022	2021	évolution
Hommes	232	191	21%
dont % de cadres	70%	75%	-7%
dont % d'employés	30%	25%	21%
Femmes	92	67	37%
dont % de cadres	54%	55%	-2%
dont % d'employées	46%	45%	2%
TOTAL	324	258	26%

10.2. Actionnariat des salarié·e·s et managers

Plan d'attribution gratuite d'actions « AGO₂₀₁₉ » :

Par décision du Conseil d'Administration du 15 mars 2019, faisant usage de la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 mars 2018, la Société a procédé à la mise en œuvre d'un plan de 207 391 Actions Gratuites Ordinaires. En date du présent rapport, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'échéance des trois tranches de vesting prévues dans le plan « AGO₂₀₁₉ », et procédé à la constatation des augmentations de capital par émission d'actions nouvelles pour les salarié.es bénéficiaires concerné.es, et pour un total de 167 030 actions.

Plans d'attribution gratuite d'actions « AGO₂₀₂₁₋₁ », « AGO₂₀₂₁₋₂ », « AGO₂₀₂₁₋₃ » :

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 4 février 2021, faisant usage de la douzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 octobre 2020, la Société a procédé à la mise en place des deux plans suivants :

- Un plan d'attribution de 47 499 actions gratuites (« AGO₂₀₂₁₋₁ ») dont la durée d'acquisition s'étendrait jusqu'au 25 mars 2025 au plus tard et sous réserve, notamment, du maintien du bénéficiaire dans les effectifs de la Société. En date du présent rapport, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'échéance de la première tranche de vesting prévue dans le plan « AGO₂₀₂₁₋₁ », et procédé à la constatation de l'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles pour les salarié.es bénéficiaires concerné.es, et pour un total de 23 810 actions ;
- Un plan d'attribution de 131 750 actions gratuites (« AGO₂₀₂₁₋₂ ») réservée aux principaux managers du Groupe dont la durée d'acquisition s'étendrait jusqu'au 15 janvier 2024 au plus tard et sous réserve du maintien du bénéficiaire dans les effectifs de la Société et de l'atteinte d'objectifs de cours de l'action de la Société. En date du présent rapport, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la renonciation collective des bénéficiaires au titre du présent plan, au profit de l'attribution d'un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites « AGO₂₀₂₃₋₁ », et dont les conditions sont présentées ci-dessous.

Rapport de Gestion sur les Comptes Consolidés 2022

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2021, faisant usage des délégations consenties à la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2020, la Société a procédé à la mise en place du plan suivant :

- Un plan d'attribution de 3 781 actions gratuites (« AGO₂₀₂₁₋₃ ») dont la durée d'acquisition s'étendrait jusqu'au 25 mars 2025 au plus tard et sous réserve, notamment, du maintien des bénéficiaires dans les effectifs de la Société.

Plans d'attribution gratuite d'actions « AGO₂₀₂₃₋₁ » :

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2023, faisant usage des délégations consenties à la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2022, la Société a :

- Constaté la renonciation collective du collège de managers au titre du plan AGO₂₀₂₁₋₂, portant sur un total de 131 750 actions gratuites ;
- Approuvé le principe d'attribution d'un nouveau plan d'actions gratuites, à destination du même collège de manager de la Société, et portant sur un maximum de 300 000 actions (le plan « AGO₂₀₂₁₋₃ ») dont la durée d'acquisition s'étendrait jusqu'au 1^{er} janvier 2027 et sous réserve, notamment, du maintien du bénéficiaire dans les effectifs de la Société, et de conditions de performance du cours de bourse. A ce titre, l'intégralité des actions gratuites seraient acquises par les bénéficiaires dans le cas où le cours de bourse atteindrait 24,00 €.

Actions Gratuites Ordinaires (AGO)	AGO ₂₀₁₉	AGO ₂₀₂₁₋₁
Date du Conseil d'Administration	15 mars 2019	4 février 2021
Date d'attribution	25 mars 2019	25 mars 2021
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	207 391	47 499
- dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux à l'origine	2 337	0
Mandataires concernés :		
- Oskar GUILBERT (au titre d'administrateur)	0	0
- Samuel JACQUES (au titre d'administrateur)	2 337	0
Nombre de bénéficiaires non-mandataires (à l'origine du plan) :	204	33
Point de départ d'acquisition des actions gratuites	26 mars 2021	26 mars 2023
Prix d'exercice à l'origine	N/A	N/A
Nombre d'actions gratuites acquises au 31/03/2023	167 030	23 810
Nombre cumulé d'actions caduques ou annulées au 31/03/2023	40 361	5 984
Solde net des titres acquis et caducs	0	17 705

Actions Gratuites Ordinaires (AGO)	AGO ₂₀₂₁₋₂	AGO ₂₀₂₁₋₃	AGO ₂₀₂₃₋₁
Date du Conseil d'Administration	4 février 2021	27 juillet 2021	16 mars 2023
Date d'attribution	25 mars 2021	28 juillet 2021	N/A
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	131 750	3 781	300 000
- dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux à l'origine	39 525	0	185 000
Mandataires concernés :			
- Oskar GUILBERT (au titre d'administrateur)	26 350	0	170 000
- Samuel JACQUES (au titre d'administrateur)	13 175	0	15 000
Nombre de bénéficiaires non-mandataires (à l'origine du plan) :	11	3	10
Point de départ d'acquisition des actions gratuites	15 janvier 2024	29 juillet 2023	1 ^{er} janvier 2027
Prix d'exercice à l'origine	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions gratuites acquises au 31/03/2023	0	0	0
Nombre cumulé d'actions caduques ou annulées au 31/03/2023	131 750	2 285	0
Solde net des titres acquis et caducs	0	1 496	300 000

Plans d'attribution de Bons de Souscription d'Actions « BSA₂₀₁₉ » :

Par décision du Conseil d'Administration du 15 mars 2019, et conformément à la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 mars 2018, la Société a procédé à la mise en œuvre d'un plan de 157 105 Bons de Souscription d'Actions. En date du présent rapport, le Conseil

Rapport de Gestion sur les Comptes Consolidés 2022

d'Administration de la Société a constaté l'échéance des trois tranches de vesting prévues dans le plan « BSA₂₀₁₉ », et procédé à la constatation de l'exercéabilité des BSA pour les salarié.es bénéficiaires concerné.es, et pour un total de 138 371 BSA.

Bons de souscription d'actions (BSA)	BSA ₂₀₁₉
Date du Conseil d'Administration	15 mars 2019
Date d'attribution	25 mars 2019
Nombre de bons de souscription d'actions attribués	157 105
- dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux à l'origine	11 247
Mandataires concernés :	
- Oskar GUILBERT (au titre d'administrateur)	0
- Samuel JACQUES (au titre d'administrateur)	11 247
Nombre de bénéficiaires non-mandataires (à l'origine du plan) :	53
Point de départ d'exercice des bons de souscription d'actions	26 mars 2021
Prix d'exercice à l'origine	16,00 €
Date d'expiration des BSA	25 mars 2026
Nombre de BSA exercés au 31/03/2023	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés au 31/03/2023	18 734
Solde net des bons caducs	138 371

Plans d'attribution de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise « BSPCE₂₀₂₁₋₁ », « BSPCE₂₀₂₁₋₂ » et « BSPCE₂₀₂₁₋₃ » :

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 4 février 2021, faisant usage des délégations consenties à la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2020, la Société a procédé à la mise en place des deux plans suivants :

- Un plan d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)¹ exerçables au prix de 18 € à compter d'une période comprise entre le 25 mars 2023 et le 25 mars 2025 et portant sur un nombre maximal de 28 055 actions nouvelles (« BSPCE₂₀₂₁₋₁ »), sous réserve, notamment, du maintien du bénéficiaire dans les effectifs de la Société. En date du présent rapport, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'échéance de la première tranche de vesting prévue dans le plan « BSPCE₂₀₂₁₋₁ », et procédé à la constatation de l'exercéabilité des BSPCE pour les salarié.es bénéficiaires concerné.es, et pour un total de 10 339 BSPCE ;
- Un plan d'attribution de bons de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) à destination d'un collège de managers, exerçables au prix de 18 € à compter du 15 janvier 2024 et portant sur un nombre maximal de 208 250 actions nouvelles (« BSPCE₂₀₂₁₋₂ »), sous réserve du maintien des bénéficiaires dans les effectifs de la Société et de l'atteinte d'objectifs de cours de l'action de la Société. En date du présent rapport, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la renonciation collective des bénéficiaires au titre du présent plan, au profit de l'attribution d'un nouveau plan d'attribution de BSPCE « BSPCE₂₀₂₃₋₁ », et dont les conditions sont présentées ci-dessous.

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2021, faisant usage des délégations consenties à la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2020, la Société a procédé à la mise en place du plan suivant :

- Un plan d'attribution de bons de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)² exerçables au prix de 16,00 € à compter d'une période comprise entre le 25 mars 2023 et le 25 mars 2025 et portant sur un nombre maximal de 5 195 actions nouvelles (« BSPCE₂₀₂₁₋₃ »), sous réserve, notamment, du maintien du bénéficiaire dans les effectifs de la Société.

¹ Réserve à certains salariés du Groupe

² Réserve à certains salariés du Groupe

Plans d'attribution de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise « BSPCE₂₀₂₃₋₁ » :

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2023, faisant usage des délégations consenties à la dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2022, la Société a :

- Constaté la renonciation collective du collège de managers au titre du plan BSPCE₂₀₂₁₋₂, portant sur un total de 208 250 BSPCE ;
- Approuvé le principe d'attribution d'un nouveau plan d'attribution de BSPCE, à destination du même collège de manager de la Société, et portant sur un maximum de 200 000 BSPCE (le plan « BSPCE₂₀₂₃₋₁ »), exerçables au prix de 10,00 € dont la durée d'acquisition s'étendrait jusqu'au 1^{er} janvier 2027 et sous réserve, notamment, du maintien des bénéficiaires dans les effectifs de la Société, et de conditions de performance du cours de bourse. A ce titre, l'intégralité des BSPCE deviendraient exerçables par les bénéficiaires dans le cas où le cours de bourse atteindrait 24,00 €.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	BSPCE ₂₀₂₁₋₁	BSPCE ₂₀₂₁₋₂
Date du Conseil d'Administration	4 février 2021	4 février 2021
Date d'attribution	25 mars 2021	25 mars 2021
Nombre de BSPCE attribués	28 055	208 250
- dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux à l'origine	0	62 475
Mandataires et censeurs concernés :		
- Oskar GUILBERT (au titre d'administrateur)	0	41 650
- Samuel JACQUES (au titre d'administrateur)	0	20 825
Nombre de bénéficiaires non-mandataires (à l'origine du plan) :	9	11
Point de départ d'exercice des BSPCE	26 mars 2023	15 janvier 2024
Prix d'exercice à l'origine	18,00 €	18,00 €
Date d'expiration des BSPCE	25 mars 2031	25 mars 2031
Nombre de BSPCE exercés au 31/03/2023	0	0
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés au 31/03/2023	0	208 250
Solde net des bons caducs	28 055	0

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	BSPCE ₂₀₂₁₋₃	BSPCE ₂₀₂₃₋₁
Date du Conseil d'Administration	27 juillet 2021	16 mars 2023
Date d'attribution	28 juillet 2021	n/a
Nombre de BSPCE attribués	5 195	200 000
- dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux à l'origine	0	85 000
Mandataires et censeurs concernés :		
- Oskar GUILBERT (au titre d'administrateur)	0	70 000
- Samuel JACQUES (au titre d'administrateur)	0	15 000
Nombre de bénéficiaires non-mandataires (à l'origine du plan) :	1	10
Point de départ d'exercice des BSPCE	26 mars 2023	1 ^{er} janvier 2027
Prix d'exercice à l'origine	16,00 €	10,00 €
Date d'expiration des BSPCE	28 juillet 2031	n/a
Nombre de BSPCE exercés au 31/03/2023	0	0
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés au 31/03/2023	5 195	0
Solde net des bons caducs	0	200 000

Dilution du capital social :

Dans le cas où l'intégralité des instruments dilutifs liés aux plans d'attributions d'actions gratuites, BSA et BSPCE décrits ci-avant seraient pleinement acquis et exercés, un total de 685 627 actions seraient émises, et décomposées dans le tableau ci-après.

Effet dilutif des instruments en cours :

	Attribués	Caducs	Acquis / exercés	Dilution théorique	Capital social
Capital au 31 mars 2023				13 069 231	261 384,62 €
Au titre des actions gratuites	690 421	(180 380)	(190 840)	319 201	6 384,02 €
AGO ₂₀₁₉	207 391	(40 361)	(167 030)	0	0,00 €
AGO ₂₀₂₁₋₁	47 499	(5 984)	(23 810)	17 705	354,10 €
AGO ₂₀₂₁₋₂	131 750	(131 750)	0	-	- €
AGO ₂₀₂₁₋₃	3 781	(2 285)	0	1 496	29,92 €
AGO ₂₀₂₃₋₁	300 000	0	0	300 000	6 000,00 €
Au titre des BSA	157 105	(18 734)	0	138 371	2 767,42 €
BSA ₂₀₁₉	157 105	(18 734)	0	138 371	2 767,42 €
Au titre des BSPCE	441 500	(213 445)	0	228 055	4 561,10 €
BSPCE ₂₀₂₁₋₁	28 055	0	0	28 055	561,10 €
BSPCE ₂₀₂₁₋₂	208 250	(208 250)	0	-	- €
BSPCE ₂₀₂₁₋₃	5 195	(5 195)	0	-	- €
BSPCE ₂₀₂₃₋₁	200 000	0	0	200 000	4 000,00 €
Dilution théorique maximale	1 289 026	(412 559)	(190 840)	685 627	13 712,54 €
Capital théorique dilué				13 754 858	275 097,16 €

11. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La Société s'assure de la bonne exécution des mesures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Pour chaque entité du groupe consolidé, la Société favorise un contrôle des risques à chaque étape de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière.

12. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

13. PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES EN 2022

Crise sanitaire liée au Covid 19 :

Compte tenu des circonstances exceptionnelles provoquées par la crise sanitaire du Covid-19 et des recommandations gouvernementales, DON'T NOD a mis en œuvre un plan de continuité d'activité avec notamment un recours massif au télétravail. DON'T NOD assure une productivité optimale des chaînes de production, cependant la

durée de la crise sanitaire Covid-19 étant inconnue à ce jour, les calendriers de lancement dans l'industrie du jeu vidéo pourraient être ajustés en fonction de l'évolution de la situation. Pour rappel, dans le cadre des mesures mises en place par le gouvernement, la Société a contracté en avril 2020 un Prêt Garanti par l'État d'un montant de 3,6 M€.

14. PRÉSENTATION DES COMPTES

Afin de mieux refléter l'activité réelle du studio et conformément à la stratégie initiée lors de l'introduction en Bourse, qui vise à conserver une part croissante de Propriété Intellectuelle née de ses créations originales, DON'T NOD modifie la structure de publication de son activité. Ainsi, le Groupe présente conjointement son chiffre d'affaires et sa production immobilisée afin d'illustrer la montée en puissance des jeux en

coproduction ou en autoédition. En dehors de cette évolution, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et prennent en compte le nouveau règlement ANC 2020-01 pour l'établissement des comptes consolidés.

15. AFFECTATION DU RÉSULTAT

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat bénéficiaire de 1 872 834 €, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice en totalité au poste « report à nouveau » lequel passerait de (3 444 522) à (1 571 688) €.

16. DÉPENSES NON-DÉDUCTIBLES DES BÉNÉFICES

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune dépense correspondant à des charges somptuaires non déductibles fiscalement (CGI art. 39, 4).

17. AUTRES INFORMATIONS

17.1. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint ([Annexe 1](#)), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

17.2. DÉCISIONS DIVERSES

Nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'ont pas fait apparaître d'amortissements excédentaires.

17.3. RÉCAPITULATIF DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2021	-	-
Exercice 2020	-	-
Exercice 2019	-	-

17.4. TRANSACTIONS REALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, aucune communication n'a été effectuée par les Dirigeants de la Société en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

17.5. PRÊTS INTERMÉDIAIRES

Conformément à l'article L. 511-6, 3 bis al.2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

17.6. DÉLAIS DE PAIEMENTS FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 2).

17.7. POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit. Tel est l'objet des résolutions que nous soumettons à vos suffrages.

* * *

Votre Président se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications complémentaires.

Paris, le 17 avril 2023



Pour le Conseil d'administration
Oskar Guilbert
Président du Conseil d'Administration – Directeur Général

18. ANNEXES

18.1. Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices					
Exercices concernés	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Capital en fin d'exercice					
Capital social	93 470	93 470	103 227	168 019	168 854
Nombre des actions ordinaires existantes	4 673 522	4 673 522	5 161 343	8 400 937	8 442 676
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
<i>Nombre maximal d'actions futures à créer :</i>					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	121 457	121 457	432 539	505 465	525 126
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 306 188	14 118 517	13 505 551	10 583 161	7 176 972
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(915 822)	(1 568 083)	(254 541)	1 291 694	(3 119 647)
Impôts sur les bénéfices / CIR (produit)	3 843 052	4 602 803	4 211 378	4 008 194	6 000 000
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	532 367	(2 532 573)	1 497 137	(2 939 628)	1 872 834
Résultat distribué					-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,63	0,65	0,77	0,63	0,34
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,11	(0,54)	0,29	(0,35)	0,22
Dividende attribué à chaque action (par catégorie, brut ou net)	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	132	197	231	242	288
Montant de la masse salariale de l'exercice	(6 137 380)	(8 812 074)	(11 699 919)	(11 153 514)	(13 681 867)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	(2 614 193)	(3 857 200)	(5 374 839)	(5 346 947)	(6 481 184)

N.B. : - le nombre d'action a été multiplié par 31 sur l'exercice 2018 dans le cadre de l'introduction en bourse de la société.

18.2. ANNEXE 2 : Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, conformément à l'article D.441-14

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	410					6060
Montant total des factures concernées HT	153 783 €	395 156 €	59 709 €	0 €	23 625 €	478 490 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	15,20%	8,42%	6,01%	15,06%	55,32%	84,80%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Art.L. 441-6 ou Art.L. 443-1 du CDC)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement - Délais contractuels : 30 jours date de facture						

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	2					1
Montant total des factures concernées HT	849 959 €	1 452 €	0 €	0 €	0 €	1 452 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	20,18%	3,09%	12,57%	0,02%	64,14%	79,82%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Art.L. 441-6 ou Art.L. 443-1 du CDC)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement - Délais contractuels : 30 jours date de facture						



DON'T NOD ENTERTAINMENT

Société anonyme au capital de 261.384,62 euros
Siège social : Parc du Pont de Flandre « Le Beauvaisis »
11 rue de Cambrai, 75019 Paris
504 161 902 RCS Paris
(la « Société »)

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Convoqués en Assemblée Générale annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022. Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce ainsi que celles mentionnées à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

1. MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de l'introduction en Bourse de la Société, le Conseil a décidé de modifier à compter de l'assemblée générale en date du 30 mars 2018 pour une durée de cinq (5) années, les modalités d'exercice de la Direction Générale, afin que la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne.

En conséquence, le Conseil d'Administration a confié à Monsieur Oskar GUILBERT, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

2. ATTRIBUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration est composé de la manière suivante :

Nom et fonction du membre	Nature du mandat au sein du Conseil d'Administration	Date de nomination ⁽¹⁾
Oskar GUILBERT Président Directeur Général	Président du Conseil d'Administration	Nomination le 30 mars 2018
Samuel JACQUES Managing Director France	Membre au Conseil d'Administration	Nomination par cooptation le 6 septembre 2022
Kostadin YANEV	Membre du Conseil d'Administration	Nomination le 30 mars 2018
Julien BARES	Membre du Conseil d'Administration	Nomination le 8 juin 2021

(1) Durée du mandat : 5 années

Messieurs Oskar GUILBERT, Kostadin YANEV, Samuel JACQUES et Nicolas SIMON ont été nommés administrateurs par décision des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 30 mars 2018 pour une durée de cinq (5) années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022. Monsieur Oskar GUILBERT a été désigné Président Directeur Général par délibération du Conseil d'Administration du 30 mars 2018.

Monsieur Samuel JACQUES a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2020, puis nommé censeur par décision des actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte le 27 octobre 2020 pour une durée de cinq 5 années. L'ensemble des éléments relatifs à sa candidature a été mis à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

Monsieur Julien BARES a été nommé administrateur par décision des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 8 juin 2021 pour une durée de cinq (5) années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2025. L'ensemble des éléments relatifs à sa candidature a été mis à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale. Monsieur Samuel JACQUES a démissionné de ses fonctions de censeur puis a été nommé Membre du Conseil d'Administration par cooptation en date du 6 septembre 2022, suite à la démission de Monsieur Nicolas SIMON. La nomination de Monsieur Samuel JACQUES sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale prévue en date du 8 juin 2023.

3. LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Nous vous dressons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social au cours de l'exercice écoulé et dont nous avons pu à ce jour avoir connaissance :

Nom et fonction du membre du Conseil d'Administration	Mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	
	Société	Nature du mandat
Oskar GUILBERT Président du Conseil d'Administration, Directeur Général	Loskent SAS	Président
	Studios DONTNOD Inc.	Président
Samuel JACQUES Managing Director France, Membre du Conseil d'Administration	Néant	Néant
	EZD Production Inc.	Chairman of the Board
Kostadin YANEV Membre du Conseil d'Administration	Kobina JSC	Chairman of the Board
	Alpha Ring llc.	Administrateur
	Variobics	Chairman of the Board
Julien BARES Membre du Conseil d'Administration	Mod.io	Administrateur
	Splash Damage	Administrateur
	Shark Mob	Administrateur
	Yager	Administrateur
	Tequila Works	Administrateur
	Ironhide	Administrateur
	10 Chambers	Administrateur
	1C Entertainment	Administrateur

4. NOMINATION ET REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article L. 225-37-5 7° du Code de commerce, nous vous rappelons que les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales qui doivent alors désigner un représentant révocable comme un administrateur personne physique. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque

renouvellement de mandat de celle-ci. Nous vous rappelons également que l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

5. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont régies par les articles 17 et 18 des statuts de la Société. Nous vous informons que le présent rapport de gestion vaut rapport sur le gouvernement d'entreprise concernant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration.

6. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que la participation des actionnaires aux assemblées est régie par les articles 25 à 29 des statuts de la Société.

7. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous rappelons que des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ont été conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

7.1. Signature d'un "Deal Memo" en vue de mettre en œuvre un partenariat stratégique dans le cadre du développement et de l'exploitation du jeu interactif "TWIN MIRROR" lancé en décembre 2020

Avec : la société SHIBUYA PRODUCTIONS S.A.R.L.

Personne concernée : Monsieur Kostadin Dimitrov YANEV, associé de la société SHIBUYA PRODUCTIONS S.A.R.L. et actionnaire de la société DON'T NOD ENTERTAINMENT.

Modalités :

L'accord repose sur un partage de la propriété intellectuelle du jeu « TWIN MIRROR ». Il repose d'une part sur une cession de droits d'un montant de 500 000 €uros perçus par la société DON'T NOD ENTERTAINMENT, et d'autre part sur une refacturation de coûts de développement par DON'T NOD ENTERTAINMENT à SHIBUYA à hauteur de la quote-part de cette dernière dans les droits du jeu. En date du 1er décembre 2020, le Programme Multimédia Twin Mirror a été commercialisé conformément au Protocole d'accord conclu le 4 juin 2019. Au lancement du jeu, le montant facturé par la société DON'T NOD

ENTERTAINMENT s'élevait à 5 000 milliers d'euros au titre des prestations et 500 000 euros au titre de la propriété intellectuelle. Compte tenu de l'évolution et de l'état d'avancement du projet, les Parties ont convenu de ne pas conclure de Futur Contrat et de laisser le Protocole en vigueur. Au cours de l'exercice 2021, une avance sur royalties d'un montant de 400 milliers d'euros a été consentie par DON'T NOD ENTERTAINMENT à SHIBUYA PRODUCTIONS. Cette avance a été intégralement compensée par les royalties perçues au cours de l'exercice 2021.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé ne sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

8. AUTRES CONVENTIONS CONCLUES

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue entre un actionnaire ou un mandataire social détenant plus de 10% du capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

9. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS

Les autorisations et délégations suivantes ont été consenties au Conseil d'Administration par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 7 juin 2022 :

Autorisations / Délégations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Durée	Utilisation
AG du 7 juin 2022 - 6^{ème} résolution : Programme de rachat d'actions	Dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social	18 mois	Néant
AG du 7 juin 2022 - 7^{ème} résolution : Annulation des actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de L.22-0-62 du Code de Commerce	Dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation	24 mois	Néant
AG du 7 juin 2022 - 8^{ème} résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	Montant nominal maximal des augmentations du capital : 400 000 €	26 mois	Néant
AG du 7 juin 2022 - 9^{ème} résolution : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel des souscriptions des actionnaires	Montant nominal maximal des augmentations du capital : 400 000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10 000 000 €	26 mois	Néant
AG du 7 juin 2022 - 10^{ème} résolution : Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	14^{ème} résolution - Plafond global des 10^{ème} à 12^{ème} résolutions : Montant nominal maximal des augmentations du capital : 400 000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10 000 000 €	26 mois	Néant

Autorisations / Délégations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Durée	Utilisation
AG du 7 juin 2022 - 11^{ème} résolution : Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	14^{ème} résolution - Plafond global des 10^{ème} à 12^{ème} résolutions : Montant nominal maximal des augmentations du capital : 400 000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10 000 000 €	26 mois	Néant
AG du 7 juin 2022 - 12^{ème} résolution : Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de bénéficiaires	14^{ème} résolution - Plafond global des 10^{ème} à 12^{ème} résolutions : Montant nominal maximal des augmentations du capital : 400 000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10 000 000 €	18 mois	Usage dans le cadre d'une augmentation du capital social d'un montant nominal de 91 840,96 €
AG du 7 juin 2022 - 13^{ème} résolution : Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui serait décidée en vertu des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes (10 ^{ème} , 11 ^{ème} et 12 ^{ème} résolutions)	Dans les 30 jours de la clôture de la souscription, à la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale.	18 à 26 mois	Néant
AG du 7 juin 2022 - 15^{ème} résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation	26 mois	Néant
AG du 7 juin 2022 - 16^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	5% du capital social existant de la Société au jour de l'attribution 20^{ème} résolution de l'AG du 7 juin 2022 - Plafond global des 16^{ème} à 19^{ème} résolutions : 10% du capital social existant de la Société au jour de l'attribution	38 mois	Usage le 16 mars 2023 dans le cadre de l'approbation du principe d'attribution d'un plan d'actions gratuites à hauteur de 2,3% du capital social
AG du 7 juin 2022 - 17^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés	5% du capital social existant de la Société au jour de l'attribution 20^{ème} résolution de l'AG du 7 juin 2022 - Plafond global des 16^{ème} à 19^{ème} résolutions : 10% du capital social existant de la Société au jour de l'attribution	38 mois	Néant

Autorisations / Délégations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Durée	Utilisation
AG du 7 juin 2022 - 18^{ème} résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions (« BSA ₂₀₂₂ ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	5% du capital social existant de la Société au jour de l'attribution 20^{ème} résolution de l'AG du 7 juin 2022 - Plafond global des 16 ^{ème} à 19 ^{ème} résolutions : 10% du capital social existant de la Société au jour de l'attribution	18 mois	Néant
AG du 7 juin 2022 - 19^{ème} résolution : Autorisation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de parts de créateurs d'entreprise (les « BSPCE ₂₀₂₂ ») dans les conditions prévues à l'article 163 bis G du Code général des impôts	5% du capital social existant de la Société au jour de l'attribution 20^{ème} résolution de l'AG du 7 juin 2022 - Plafond global des 16 ^{ème} à 19 ^{ème} résolutions : 10% du capital social existant de la Société au jour de l'attribution	18 mois	Usage le 16 mars 2023 dans le cadre de l'approbation du principe d'attribution d'un plan de BSPCE à hauteur de 1,53% du capital social

10. STRUCTURE DU CAPITAL - INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à 261 384,62 € divisé en 13 069 231 actions ordinaires de deux centimes d'euro (0,02 €) de valeur nominale chacune entièrement souscrites et libérées. Le capital de la Société et les droits de vote sont répartis comme suit au 31 mars 2023 :

Actionnaires	Capital et droits de vote au 31.03.2023				Capital dilué ⁽¹⁾ (actionnariat salarié.es et managers)	
	Actions	%	Droits de vote	% des droits de vote	Actions	%
Oskar GUILBERT ⁽²⁾	241 708	1,8%	483 416	3,0%	481 708	3,5%
Kostadin YANEV et affiliés ⁽³⁾	2 843 081	21,8%	5 686 162	35,0%	2 843 081	20,7%
Salarié.e.s et managers ⁽⁴⁾	169 705	1,3%	264 817	1,6%	615 332	4,5%
Tencent ⁽⁵⁾	5 475 000	41,9%	5 475 000	33,7%	5 475 000	39,8%
Flottant	4 339 737	33,2%	4 346 089	26,7%	4 339 737	31,6%
TOTAL	13 069 231	100%	16 255 484	100%	13 754 858	100%

(1) Dilution maximale théorique

(2) Détenu directement et indirectement par l'intermédiaire de la société affiliée "Loskent"

(3) Détenu directement et indirectement par l'intermédiaire de la société affiliée Modern Vision Entertainment ("MVE")

(4) Nominatif administré

(5) Détenu indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES

Bien que la Société ne soit pas soumise à l'obligation de fournir des informations en matière de rémunération des mandataires sociaux car cotée sur Euronext Growth, la Société a décidé de l'établir en se référant notamment à la « Position – recommandation AMF – Guide d'élaboration des documents d'enregistrement universels » de l'AMF, mis à jour le 5 janvier 2022 concernant la rémunération et les avantages.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration :

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucun jeton de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Autres rémunérations :

La Société a mis en place des plans d'Actions Gratuites Ordinaires, de Bons de Souscription d'Actions (BSA) et de Bons de souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE), dont les montants attribués aux mandataires sociaux sont détaillés à l'article 10.2 du Rapport de Gestion sur les Comptes Consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Tableau de synthèse des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration :

Nom et fonction du dirigeant mandataire	2022				2021	
	Montants autorisés	Montants à verser	Montants versés	Montants dus	Montants à verser	Montants versés
Oskar GUILBERT Président du Conseil d'Administration, Directeur Général	276 907	267 296	225 609	41 687	222 011	222 011
Rémunération fixe	185 273	185 273	185 273	-	153 012	153 012
Reliquat de la rémunération exceptionnelle sur exercices précédents	10 053	10 053	10 053	-	-	-
Rémunération exceptionnelle sur exercice en cours ⁽¹⁾ :	55 582	52 803	11 116	41 687	47 545	47 545
- dont respect d'un niveau d'EBIT économique	18 527	18 527				
- dont : qualité des jeux commercialisés en 2022	18 527	18 527				
- dont respect du plan stratégique	18 527	15 748				
Avantages en nature ⁽²⁾	26 000	19 167	19 167	-	21 454	21 454
Nicolas SIMON Chief Operating Officer, Membre du Conseil d'Administration	-	102 750	102 750		140 082	140 082
Rémunération fixe		75 869	75 869		121 740	121 740
Rémunération variable annuelle		9 351	9 351		1 966	1 966
Rémunération exceptionnelle		17 487	17 487		16 304	16 304
Avantages en nature ⁽²⁾		43	43		72	72
Samuel JACQUES Chief Content Officer, Censeur au Conseil d'Administration	-	134 307	134 307		131 370	131 370
Rémunération fixe		117 720	117 720		114 288	114 288
Rémunération variable annuelle		2 612	2 612		1 153	1 153
Rémunération exceptionnelle		13 920	13 920		15 857	15 857
Avantages en nature ⁽²⁾		54	54		72	72
Kostadin YANEV Membre du Conseil d'Administration	-	-	-		-	-
Rémunérations (fixe, exceptionnelle, etc.)	-	-	-		-	-
Autres types de rémunération	-	-	-		-	-
Julien BARES Membre du Conseil d'Administration	-	-	-		-	-
Rémunérations (fixe, exceptionnelle, etc.)	-	-	-		-	-
Autres types de rémunération	-	-	-		-	-

⁽¹⁾ Respect de critères liés à l'activité (30% maximum de la rémunération fixe)

⁽²⁾ Dont cotisations GSC (assurance chômage du dirigeant)

Critères de rémunération du Président Directeur Général :

Dans le cadre de ses missions, le Président Directeur Général dispose au titre de l'exercice 2022 d'une tranche de rémunération exceptionnelle, dont le versement était conditionné par les critères de performance suivants :

- Respect d'un niveau d'EBIT économique ;
- Qualité des jeux commercialisés au cours de l'exercice ;
- Respect du plan stratégique et des objectifs fixés au cours de l'exercice.

11.2. FRANCHISSEMENT DE SEUILS PAR UN ACTIONNAIRE

En application de l'article L. 225-37-5 3° du Code de commerce nous vous informons que la Société n'a eu connaissance d'aucun franchissement de seuil par un actionnaire pendant ou après la clôture de l'exercice écoulé.

11.3. DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX

En application de l'article L. 225-37-5 4° du Code de commerce nous vous informons qu'aucune personne n'est en possession de tel titre à ce jour.

11.4. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext de septembre 2021 (accessible sur le site www.middlednext.com), tout en tenant compte de l'organisation, la taille et les moyens de la Société.

11.5. ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Informations générales

Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2022	8 442 676
Cours de première cotation	19,76 €
Cours de clôture au 31 décembre 2022	9,62 €
Capitalisation boursière au 31 décembre 2022	81 M€
Cours le plus haut en 2022	17,30 €
Cours le plus bas en 2022	9,04 €
Code ISIN	FR0013331212

* * *

Votre Président se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications complémentaires.

Paris, le 17 avril 2023



Pour le Conseil d'Administration

Oskar Guilbert

Président du Conseil d'Administration – Directeur Général



DON'T NOD ENTERTAINMENT

Société anonyme au capital de 261.384,62 euros
Siège social : Parc du Pont de Flandre « Le Beauvaisis »
11 rue de Cambrai, 75019 Paris
504 161 902 RCS Paris
(la « Société »)

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

1. COMPTES CONSOLIDÉS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN CONSOLIDÉ

(Montants en milliers d'euros)

ACTIF	Notes			31/12/22	31/12/21
		Brut	Amort. & Dép.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2	64 776	(15 872)	48 904	26 696
<i>dont écarts d'acquisition</i>	1	3 136	(1 437)	1 699	2 012
Immobilisations corporelles	2	4 027	(1 791)	2 236	1 302
Immobilisations financières	3	1 834	-	1 834	1 892
ACTIF IMMOBILISÉ		70 636	(17 663)	52 974	29 889
Créances clients et comptes rattachés	4	3 538	-	3 538	1 381
Autres créances et comptes de régularisation	4	8 814	-	8 814	6 370
Valeurs mobilières de placement	6	18 009	-	18 009	15 059
Disponibilités	6	16 898	-	16 898	43 379
ACTIF CIRCULANT		47 259	-	47 259	66 189
TOTAL DE L'ACTIF		117 896	(17 663)	100 233	96 078

PASSIF	Notes			31/12/22	31/12/21
Capital social	7			169	168
Primes d'émission				87 757	87 757
Réserves consolidées				(2 379)	938
Réserves de conversion				(25)	12
Résultat consolidé				2 551	(3 257)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE				88 073	85 618
Intérêts des minoritaires				-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES				88 073	85 618
PROVISIONS	8			2 286	2 141
Emprunts et dettes financières	9			4 324	4 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				1 498	1 368
Autres dettes et comptes de régularisation	10			4 052	2 845
<i>dont impôts différés passif</i>	5			339	100
DETTES				9 874	8 319
TOTAL DU PASSIF				100 233	96 078

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	11	7 049	10 501
Production immobilisée		22 964	16 168
Autres produits d'exploitation		187	99
Impôts et taxes		(459)	(372)
Charges de personnel		(24 211)	(18 700)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Net	13	(124)	(9 275)
Autres charges d'exploitation		(8 881)	(6 277)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION		(3 476)	(7 855)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1	(314)	(314)
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION		(3 789)	(8 169)
Charges et produits financiers		388	202
Charges et produits exceptionnels	14	(646)	396
Impôts sur les résultats	15	6 598	4 314
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		2 551	(3 257)
Nombre moyen d'actions		8 432 937	8 113 782
Résultat par action (en euros)		0,30	(0,40)
Résultat dilué par action (en euros)		0,28	(0,40)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(Montants en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
31/12/2020	103	39 217	(46)	949	(2)	40 221
Augmentation de capital en numéraire	63	49 938	-	-	-	50 000
Imputation des frais sur la prime d'émission	-	(1 397)	-	-	-	(1 397)
Acquisition définitive d'actions gratuites	2	-	(2)	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	949	(949)	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	14	14
Résultat de la période	-	-	-	(3 257)	-	(3 257)
Actions propres	-	-	37	-	-	37
31/12/2021	168	87 757	938	(3 257)	12	85 618
Augmentation de capital en numéraire	-	-	-	-	-	-
Imputation des frais sur la prime d'émission	-	-	-	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	1	-	(1)	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	(3 257)	3 257	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(37)	(37)
Résultat de la période	-	-	-	2 551	-	2 551
Actions propres	-	-	(58)	-	-	(58)
31/12/2022	169	87 757	(2 379)	2 551	(25)	88 073

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(Montants en milliers d'euros)

	2022	2021
	(12 mois)	(12 mois)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
Résultat net des sociétés intégrées	2 551	(3 257)
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	314	314
Amortissements et provisions (nets)	728	8 673
Variation des impôts différés	252	97
(Plus) / moins values de cession	71	3
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(149)	-
Intérêts financiers ⁽¹⁾	35	39
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 801	5 867
Variation des créances d'exploitation	(4 644)	532
Variation des dettes d'exploitation	1 040	(1 247)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(3 604)	(715)
Flux net de trésorerie liés à l'activité	198	5 152
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾	(23 266)	(16 887)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	445	368
Variation des immobilisations financières	58	121
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(22 763)	(16 398)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital en numéraire	-	48 603
Acquisitions d'actions propres	(611)	(964)
Cessions d'actions propres	553	1 002
Emissions d'emprunts ⁽²⁾	2	82
Remboursements d'emprunts, de dettes locatives & intérêts payés	(957)	(309)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 013)	48 413
Incidences des variations de taux de change	54	54
VARIATION DE TRÉSORERIE	(23 524)	37 221
Trésorerie à l'ouverture	58 432	21 217
Trésorerie à la clôture	34 907	58 438
Décomposition de la trésorerie nette		
Valeurs mobilières de placement	18 009	15 059
Disponibilités	16 898	43 379
Trésorerie nette	34 907	58 438

⁽¹⁾ Les intérêts financiers payés sont présentés en opérations de financement

⁽²⁾ Les flux liés à l'activation des contrats de crédits-bail ne sont plus présentés dans le tableau des flux de trésorerie

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire

1. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIÉTÉ ET À SON ACTIVITÉ

1.1. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

La société DON'T NOD Entertainment (DON'T NOD) est une Société Anonyme (S.A.) de droit Français créée en 2008, mère du groupe DON'T NOD Entertainment (« le Groupe »).

L'historique de développement se résume comme suit :

2008 Création du studio	2015 Sortie de <i>Life is Strange</i> sur PC et consoles. Succès international, et plus de 160 récompenses, avec une communauté de plus de 15 millions de joueuses et joueurs	2019 Sortie de <i>Life is Strange 2</i>	2020 Sortie de <i>Tell Me Why</i> , jeu d'aventure épisodique édité par Xbox Game Studios Sortie de <i>Twin Mirror</i> , premier jeu auto-édité (sur PC) du studio Création de <i>Studios DONTNOD Inc. (CA)</i> Augmentation de capital de 6,7 M€	2022 Sortie de <i>Gerda: A Flame in Winter</i> Signature de deux partenariats d'édition externe avec les studios TOLIMA et TINY BULL
2013 Sortie de <i>Remember Me</i> , en partenariat avec l'éditeur Capcom. Le premier projet du studio s'écoule à plus de 1,2 million d'exemplaires à ce jour	2018 Sortie de <i>Vampyr</i> , première coproduction du studio. Cet action-RPG ambitieux compte aujourd'hui plus de 6M de joueurs et joueuses Sortie de <i>The awesome Adventures of Captain Spirit</i> , le prélude de <i>Life is Strange 2</i> , téléchargé plus de 2,5 millions de fois Introduction en bourse sur Euronext Growth pour renforcer l'indépendance du studio et accompagner sa stratégie de coproduction. Largement sursouscrit, le placement global de l'opération s'élève à 30,5M€	2021 Augmentation de capital de 50M€ et entrée de Tencent au capital , afin de renforcer la stratégie d'auto-édition Annonce de <i>Gerda: A Flame in Winter</i> , premier jeu externe édité par DONTNOD, et dont la sortie est prévue en 2022 Sortie de <i>Twin Mirror</i> sur la plateforme STEAM		

1.2. ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

1.2.1. Information relative au Covid-19

Compte tenu des circonstances exceptionnelles provoquées par la crise sanitaire du Covid-19 et des recommandations gouvernementales, DON'T NOD a mis en œuvre un plan de continuité d'activité avec notamment un recours massif au télétravail. DON'T NOD assure une productivité optimale des chaînes de production, cependant la durée de la crise sanitaire étant inconnue à ce jour, les calendriers de lancement dans l'industrie du jeux vidéo pourraient être ajustés en fonction de l'évolution de la situation. Dans le cadre des mesures mises en place par le gouvernement, la société a contracté en juin 2020 un Prêt Garanti par

l'État d'un montant de 3,6 M€. Au cours du premier semestre 2021, les modalités de remboursement du Prêt Garanti par l'État (PGE) consenti en avril 2020 ont été définitivement fixées, avec une date d'échéance au 2 avril 2026, soit une période de remboursement de 5 années.

1.2.2. Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles résultant du plan d'attribution d'actions gratuites 2019

Par décision du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2022, faisant usage des délégations consenties à la vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2018, la Société a procédé à la constatation de l'émission de la deuxième tranche de vesting du plan d'attribution d'actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition qui s'étendait jusqu'au 25 mars 2022. Conformément aux règlements relatifs au plan d'attribution des AGA et aux conditions fixées par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019, il a donc été décidé d'émettre 41 739 actions à destination d'un collège de salariés de la Société d'une valeur nominale de deux centimes d'euros (0,02 €) par augmentation de capital d'un montant de 834,78 €. Par décision du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2022, le capital social a été porté de 168 018,74 € à

168 853,52 € et une réduction corrélative du poste « Autres réserves » pour un montant de 834,78 € représentant la valeur nominale des 41 739 actions nouvelles a été effectuée. Ainsi, le capital social a été fixé à cent soixante-huit mille huit cent cinquante-trois euros et cinquante-deux centimes (168 853,52 €), divisé en 8 442 676 actions ordinaires d'une valeur nominale de deux centimes d'euro (0,02 €) chacune, entièrement libérées. Dans ce même cadre, il a également été constaté la possibilité d'exercer, pour ce même collège de bénéficiaires, un montant de 44 323 BSA au prix d'exercice de 16 € dans les conditions fixées lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2019. Toutes les informations relatives aux attributions gratuites d'actions se trouvent à l'article 10.2 du présent rapport de gestion sur les comptes consolidés.

1.2.3. Signature d'un partenariat avec Studio TOLIMA

Le 23 février 2022, DON'T NOD a annoncé la signature d'un nouveau partenariat d'édition externe avec le studio belge Studio TOLIMA. Ce projet sera développé sous la forme d'une coproduction dont DON'T NOD détient la majorité des droits. Studio TOLIMA, basé à Bruxelles et fondé en 2022, développe une création originale qui s'inscrit dans la vision éditoriale et les valeurs de DON'T NOD qui fédèrent une très large communauté engagée de joueuses et joueurs à travers le monde. Cette coproduction maîtrisée,

développée par une poignée de talents et basée sur un univers minimaliste, offre un important potentiel de déclinaison tant en termes de supports (PC, mobile, tablette) que de versions linguistiques pour adresser les marchés les plus dynamiques. Cette nouvelle collaboration contribue positivement au potentiel de création de valeur du studio-éditeur qui intègre à son actif une Propriété Intellectuelle supplémentaire et enrichit son line-up au-delà de ses capacités de production interne.

1.2.4. Sortie de Gerda: A Flame in Winter

Le 1^{er} septembre 2022, le premier projet externe, avec le studio danois PortaPlay, coproduit et édité par la Société a été commercialisé sur Nintendo Switch et PC (Steam). Cette nouvelle expérience narrative de type RPG-lite a reçu à sa sortie un excellent succès critique et démontre la capacité de la Société à renforcer son catalogue au travers d'actifs de grande qualité.

1.2.5. Évolution de la gouvernance

Le 6 septembre 2022, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Samuel Jacques, en tant qu'Administrateur en remplacement de Nicolas Simon. Samuel Jacques a occupé le poste de Chief Content Officer de la société depuis 2019, puis de Managing Director du studio Parisien depuis 2022, et a dirigé DON'T NOD Eleven, société sœur historique, dès sa création et jusqu'à son acquisition en 2018. Il a siégé au Conseil d'Administration du Groupe en qualité d'Administrateur de 2018 à 2020, puis en qualité de Censeur depuis 2020. La cooptation de Samuel Jacques sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale du 8 juin 2023.

A date du présent rapport, le Conseil d'Administration de la Société est ainsi composé :

Nom et fonction du membre	Nature du mandat au sein du Conseil d'Administration	Date de nomination ⁽¹⁾
Oskar GUILBERT Président Directeur Général	Président du Conseil d'Administration	Nomination le 30 mars 2018
Samuel JACQUES Managing Director France	Membre au Conseil d'Administration	Nomination par cooptation le 6 septembre 2022
Kostadin YANEV	Membre du Conseil d'Administration	Nomination le 30 mars 2018
Julien BARES	Membre du Conseil d'Administration	Nomination le 8 juin 2021

(1) Durée du mandat : 5 années

1.2.6. Signature d'un partenariat avec le studio TINY BULL

Le 8 septembre 2022, DON'T NOD a annoncé la signature d'un nouveau partenariat d'édition externe avec le studio italien TINY BULL. Ce projet sera développé sous la forme d'une coproduction dont DON'T NOD détient la majorité des droits. Basé à Turin, le studio TINY BULL Studios, composé d'une équipe expérimentée d'une quinzaine de personnes, développe actuellement une création originale dans la vision éditoriale et les valeurs de DON'T NOD, comportant un très fort potentiel commercial dans le segment porteur de l'Action-RPG. DON'T NOD fera bénéficier TINY BULL Studios de son savoir-faire et de son expérience acquise avec ses précédents titres, notamment Vampyr, afin de soutenir cette future création « Action-RPG », genre très apprécié par un large public de joueuses et de joueurs du monde entier et qui résonne avec les attentes de la communauté très engagée du studio.

1.2.7. Annonce de Banishers: Ghosts of New Eden

Le 9 décembre 2022, DON'T NOD a dévoilé son prochain action-RPG, Banishers: Ghosts of New Eden (Projet 8). Fruit d'un nouveau partenariat de coproduction avec Focus Entertainment, la sortie de Banishers est prévue fin 2023 sur PC, Playstation 5 et Xbox Series X|S. Après le succès mondial de Vampyr, vendu à plus de 2 millions d'exemplaires, Banishers marquera une nouvelle étape dans le développement de DON'T NOD sur le segment très porteur de l'Action-RPG.

1.2.8. Crédit Impôt Recherche

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement en France au cours de l'exercice écoulé.

1.2.9. Crédits Impôts pour les Jeux Vidéo (CIJV) et Titres Multimédia (CTMM)

Au total, le montant des crédits d'impôts (dont notamment CIJV et CTMM) comptabilisés en résultat s'élèvent à 6,9 M€ au titre de l'exercice 2022, contre 4,4 M€ en 2021. Même s'ils font partie intégrante du modèle économique de la Société, les CIJV et CTMM sont comptabilisés dans le poste « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de ses activités en France :

La Société a sollicité des agréments auprès du C.N.C. (Centre national du cinéma et de l'image animée) dans le cadre du CIJV dans le but de soutenir son processus de création. Le taux du Crédit d'Impôt Jeux Vidéo a été relevé de 20% à 30% pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 (loi 2016-1917 du 29 décembre 2016), son plafond augmenté de 3 à 6 M€ pour chaque entreprise et par exercice et le plafond des dépenses de sous-traitance porté de 1 à 2 M€. Ce crédit d'impôt a été sollicité pour chacun des jeux développés et commercialisés par la Société.

Au titre de ses activités au Canada :

DON'T NOD a sollicité auprès des autorités Québécoises le CTMM (Crédit d'impôt pour les Titres Multimédia), permettant aux sociétés, sous réserve de certaines conditions, de bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 37,5% des charges salariales engagées sur les jeux en cours de développement.

1.3. ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2023

1.3.1 Sortie de LIFE IS STRANGE™ 2 sur Nintendo SWITCH

Le 2 février 2023, le jeu Life is Strange™ 2, plusieurs fois récompensé, est sorti sur Nintendo Switch. En touchant un public encore plus large, le potentiel de Life is Strange™ 2 continue ainsi d'être maximisé. Par ailleurs, cela permettra de redynamiser les ventes de l'ensemble de la franchise Life is Strange, sur toutes les plateformes.

1.3.2 Annonce de *6 ^a{ ~| · EPr k 4^z ~pMk´ k^sk*

Le 9 février 2023, DON'T NOD a présenté Harmony: The Fall of Reverie, une expérience narrative unique. Le jeu a été dévoilé lors de la conférence Nintendo Direct et sera disponible sur Nintendo Switch, PC (Steam), PlayStation 5, et Xbox Series X|S en juin 2023. DON'T NOD accélère ainsi la mise en œuvre de sa stratégie de développement avec la sortie prochaine de cette toute nouvelle propriété intellectuelle (Projet 7) en auto-édition.

1.3.3 Réalisation d'une augmentation de capital

Le 17 février 2023, DON'T NOD a annoncé le succès de la levée de fonds lancée le 16 février 2023 comprenant d'une part une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de construction accélérée de livre d'ordres réservée à une catégorie de bénéficiaires, pour un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 45,2 M€, et d'autre part, une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel, par voie d'offre au public dédiée aux investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid, pour un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 0,7 M€. Cette levée de fonds a pour objectif d'accélérer le développement long terme du Groupe sur le segment très porteur de l'Action RPG.

Rappel des modalités de l'offre :

La Levée de Fonds s'est élevée à un montant total de 45,9 M€, dont 98,5% par les investisseurs institutionnels et 1,5% par les particuliers via la plateforme PrimaryBid.

La Levée de Fonds, d'un montant total d'environ 46 M€, prime d'émission incluse, a été réalisée par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 4 592 048 actions nouvelles ordinaires de la Société (les « Actions Nouvelles »), dans le cadre :

- d'une augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) d'environ 45,2 M€ par l'émission de 4 522 491 Actions Nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de bénéficiaires (conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration du 10 février 2023 et par le Président du Conseil d'Administration le 16 et le 17 février 2023, agissant par sub-délégation et faisant usage de la 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 7 juin 2022), (l'« Offre Réservee »)
- d'une augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) d'environ 0,7 M€ par l'émission de 69 557 Actions Nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription et par voie d'offre au public, au profit d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid (conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration du 10 février 2023 et par le Président du Conseil d'Administration le 16 et le 17 février 2023, agissant par sub-délégation et faisant usage de la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 7 juin 2022), (l'« Offre PrimaryBid »).

Les Actions Nouvelles, représentant environ 54% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de la Levée de Fonds et 35% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de la Levée de Fonds, sont émises par décisions du Président du Conseil d'Administration, en vertu de la sub-délégation de compétence conférée le 10 février 2023 par le Conseil d'Administration de la Société. Le prix de souscription par action dans le cadre de l'Offre Réservee et de l'Offre PrimaryBid a été fixé à un montant de 10 € (incluant 0,02 € de valeur nominale et 9,98 € de prime d'émission). Ce prix de souscription fait ressortir une décote de 5,2% par rapport au cours de clôture de l'action DON'T NOD du 16 février 2023 (soit 10,55 €). Il est rappelé que préalablement au lancement de la Levée de Fonds, Tencent Holdings Limited (« Tencent »), s'est engagé à souscrire un montant minimum de 35 M€ par l'intermédiaire de sa filiale Proxima Beta Europe BV.

Tencent s'est vu attribuer 3 600 000 actions nouvelles dans le cadre de l'Offre Réservee. Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris sont intervenus le 21 février 2023. Les actions ordinaires nouvellement émises sont soumises à toutes les dispositions statutaires et sont assimilées aux actions existantes de DON'T NOD. Elles portent jouissance courante et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN FR0013331212 – ALDNE. En application de l'article 1^{er}, 4 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Offre Réservee et l'Offre PrimaryBid n'ont pas donné et ne donneront pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

INCIDENCE DE L'OPÉRATION SUR L'ACTIONNARIAT DE DON'T NOD :

A l'issue de la Levée de Fonds, le capital social de DON'T NOD s'élève à 260 694,48 € et est composé de 13 034 724 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune. A titre d'exemple, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant le lancement de la Levée de Fonds détient désormais une participation de 0,65%.

1.3.4 Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles résultant du plan d'attribution d'actions gratuites 2021

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, faisant usage de la délégation de

compétence donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2020, la Société a procédé à

la constatation de l'émission de la première tranche de vesting du plan d'attribution d'actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition qui s'étendait jusqu'au 25 mars 2023. Conformément aux règlements relatifs au plan d'attribution des AGA et aux conditions fixées par le Conseil d'Administration du 4 février 2021, il a donc été décidé d'émettre 23 810 actions à destination d'un collège de salariés de la Société d'une valeur nominale de deux centimes d'euros (0,02 €) par augmentation de capital d'un montant de 476,20 €. Par décision du Conseil d'Administration en date du

27 mars 2023, le capital social a été porté de 260 694,48 € à 261 170,68 € et une réduction corrélative du poste « Autres réserves » pour un montant de 476,20 € représentant la valeur nominale des 23 810 actions nouvelles a été effectuée. Dans ce même cadre, il a également été constaté la possibilité d'exercer, pour ce même collège de bénéficiaires, un montant de 10 339 BSPCE au prix d'exercice de 18,00 € dans les conditions fixées lors du Conseil d'Administration du 4 février 2021.

1.3.5 Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles résultant du plan d'attribution d'actions gratuites 2019

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, faisant usage des délégations consenties à la vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2018, la Société a procédé à la constatation de l'émission de la troisième et dernière tranche de vesting du plan d'attribution d'actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition qui s'étendait jusqu'au 25 mars 2023. Conformément aux règlements relatifs au plan d'attribution des AGA et aux conditions fixées par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019, il a donc été décidé d'émettre 10 697 actions à destination d'un collège de salariés de la Société d'une valeur nominale de deux centimes d'euros

(0,02 €) par augmentation de capital d'un montant de 213,94 €. Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, le capital social a été porté de 261 170,68€ à 261 384,62€ et une réduction corrélative du poste « Autres réserves » pour un montant de 834,78 € représentant la valeur nominale des 41 739 actions nouvelles a été effectuée. Dans ce même cadre, il a également été constaté la possibilité d'exercer, pour ce même collège de bénéficiaires, un montant de 31 746 BSA au prix d'exercice de 16 € dans les conditions fixées lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2019.

1.4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Nom de la Société	Méthode de consolidation	% de détention	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social
DON'T NOD ENTERTAINMENT	Société mère	-	-	France	SIREN : 504 161 902 Parc du Pont de Flandre « Le Beauvaisis », 11 rue de Cambrai 75019 Paris
Studios DONTNOD Inc.	Intégration globale	100%	100%	Canada	NEQ : 1175458885 7240 rue Waverly - Bureau 115 - Montréal (Québec) H2R 2Y8 Canada

Le périmètre est identique à celui du 31 décembre 2021.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le Code de commerce, en conformité avec le Règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales. Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Dans certains cas, l'arrondi peut entraîner des écarts non significatifs entre les lignes et les colonnes de totaux.

2.2 COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les méthodes d'évaluation des comptes sont identiques à celles de la même période de l'exercice précédent à l'exception des changements suivants induits par l'entrée en vigueur du règlement ANC 2020-01 :

- Les différences latentes ne sont plus comptabilisées en résultat net dont l'impact est non significatif sur les états financiers de la Société ;
- Les écarts d'acquisitions sont présentés dans la rubrique des immobilisations incorporelles ;
- Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions sont présentées au niveau du résultat d'exploitation ;
- Le résultat courant des entreprises intégrées est supprimé.

L'incidence de la première mesure n'est pas significative et l'incidence des trois autres mesures porte sur la présentation du bilan et du compte de résultat. Les états financiers des deux périodes peuvent donc être valablement comparés.

2.3 MODALITÉS DE CONSOLIDATION

2.3.1 Méthodes de consolidation

La filiale du Groupe est contrôlée et est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés. Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2022, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le groupe.

2.3.2 Conversion des états financiers et des transactions libellées en monnaie étrangère

Les comptes des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture :

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux clôture ;
- Le compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice ;
- Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux sont inscrits directement dans les capitaux propres.

Les opérations en devises sont comptabilisées après conversion au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours en vigueur au cours de clôture. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont maintenues au bilan.

2.3.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés intermédiaires, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales estimations faites ont porté sur l'évaluation :

- Des actifs incorporels ;
- De l'avancement du chiffre d'affaires ;
- Des impôts différés ;
- Des provisions ;
- Du Crédit d'Impôt Jeux Vidéo.

2.4 MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.4.1 Ecarts d'acquisitions

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre le coût d'achat de participations acquises et la quote-part des capitaux propres correspondants.

Cet écart est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. Les écarts d'acquisition sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans qui reflète selon la Direction la durée de consommation des avantages économiques futurs.

Conformément au règlement ANC 2020-01, le Groupe procède à des tests d'évaluation de ses écarts d'acquisition.

Ces tests sont réalisés au moins une fois par an lors de la clôture des comptes et lors de la survenance d'indicateurs internes ou externes remettant en cause leur valeur nette comptable. Un amortissement exceptionnel est constaté, le cas échéant, afin de ramener ces derniers à leur juste valeur.

2.4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des coûts de développement (hors frais de recherche) répondant aux six critères d'activation prévus par le Plan Comptable Général :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité) ;
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts de développement immobilisés correspondent aux coûts engagés par le Groupe dans le cadre de contrats d'autoédition et de co-production de jeux pour lesquels elle détient tout ou partie des droits d'exploitation. Ces contrats prévoient que l'ensemble des coûts de développement des jeux sera engagé par le Groupe, l'éditeur prenant en charge une partie du financement de ces coûts.

Les coûts comprennent des frais de personnel, des charges de sous-traitance ainsi qu'une quote-part de charges indirectes après déduction des redevances forfaitaires perçues des éditeurs. Ces coûts de développement sont comptabilisés au poste « immobilisations en cours » au fur et à mesure de l'avancement du développement. A dater de leur première commercialisation, ils sont transférés dans le poste « Coûts de développement » et amortis en fonction de la consommation estimée des avantages économiques futurs. Par ailleurs, le Groupe effectue des tests de dépréciation à la clôture de chaque exercice, ou dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs à

leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat. Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels acquis à leur coût d'acquisition amortis sur une durée de 3 ans en général ainsi que la marque DON'T NOD qui n'est pas amortie.

2.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Le Groupe applique la méthode préférentielle en inscrivant à l'actif de son bilan les biens exploités au travers des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats de location sont qualifiés de location-financement et font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés lorsqu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. La valeur vénale du bien à la date de la signature du contrat est comptabilisée en immobilisations corporelles et un amortissement est constaté sur la durée de vie du bien. La dette correspondante est inscrite au passif

avec enregistrement des intérêts financiers y afférents et le loyer de la redevance de crédit-bail est annulé au compte de résultat. A la différence des contrats de location-financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers dans le poste « autres achats et charges externes ».

Lorsqu'un contrat de location prévoit une franchise de loyer, cette dernière n'est pas étalée sur la durée du contrat. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire à compter de leur mise en service sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

A ce titre, les durées suivantes sont retenues :

- Installations techniques, matériel et outillage industriel : 5 années
- Installations générales, agencements divers 5 à 10 années
- Mobilier : 3 à 8 années
- Matériel de bureau et informatique : 3 années
- Sites internet : 3 années

Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

2.4.4 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont représentatives de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur nominale et de la trésorerie gagée. Une dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

2.4.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.4.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.4.7 Avances remboursables

Le Groupe bénéficie de contrats d'aide, sous forme d'avances conditionnées remboursables, partiellement ou en totalité en fonction du succès technique, du Fonds d'Aide au Jeu Vidéo. En cas de réussite technique, ces avances sont remboursables à hauteur d'un montant variable (entre 50% à 90% du financement obtenu).

2.4.8 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Dans le cadre de contrats de financement classique, le Groupe peut être amené à contractualiser avec des éditeurs des partenariats par lesquels ces derniers lui sous-traitent le développement de certains jeux vidéo. La durée de production de ces jeux s'étale sur plusieurs années. Les contrats prévoient des points d'étape techniques (« milestone » ou « jalons ») qui déclenchent par le Groupe, après validation par l'éditeur, une facturation.

Ces contrats sont considérés comme des contrats à long terme et le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement. Ainsi, le Groupe estime en début de contrat le résultat économique attendu de ce dernier comme la différence entre les paiements attendus de l'éditeur et les coûts prévisionnels de développement estimés après déduction du Crédit d'impôt Jeux Vidéo afférent à ces dépenses. Le taux de marge prévisionnel ainsi calculé est appliqué aux coûts de développement réellement encourus à chaque période pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser.

Dans le cas où le résultat économique du contrat, calculé tel que précisé précédemment, est déficitaire une provision pour perte à terminaison est comptabilisée. Par ailleurs, si le résultat économique du contrat ne peut être déterminé de façon fiable, aucun profit n'est comptabilisé, le

chiffre d'affaires comptabilisé à la clôture étant égal aux montants des coûts encourus.

Le taux de marge prévisionnel est revu à chaque clôture en fonction des coûts réellement engagés, de la réestimation de ceux restant à engager et des éventuels avenants signés avec les éditeurs. Le nouveau taux de marge prévisionnel ainsi déterminé est appliqué aux coûts de développement subséquents afin de déterminer le montant de chiffre d'affaires qui s'y rattache.

Concernant la reconnaissance des royalties, le chiffre d'affaires lié correspond aux ventes de jeux ou de contenus additionnels sur un support intégralement digital (contenu téléchargeable : jeux vidéo en téléchargement, DLC...) et physique. Les revenus des ventes sont constatés à la date de mise à disposition du contenu téléchargeable et physique.

Dans le cadre de son virage stratégique vers la coproduction et l'auto-édition, DON'T NOD ne portait plus de projets établis sous le modèle classique à partir de 2021.

2.4.9 Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les « Emprunts et dettes financières » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

2.4.10 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique du Groupe en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont

associées en fonction de l'avancée des procédures en cours. En matière de CIJV, le Groupe provisionne les crédits afférents aux dépenses éligibles mais prescrites au-delà du délai légal de 36 mois glissant du calcul du CIJV.

2.4.11 Engagements de retraite et avantages similaires

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la Recommandation ANC n° 2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraites et avantages similaires. Le seul engagement de retraite à prestations définies du Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrières légales et conventionnelles (IFC) du personnel des entités françaises. Le coût

actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat d'exploitation en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

2.4.12 Impôts sur les sociétés

Le poste comprend essentiellement le Crédit d'impôts Jeux Vidéo (CIJV) réclamés par le Groupe pour les jeux en cours de développement disposant d'un agrément provisoire délivré par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) ou pour des jeux terminés dans l'attente d'un agrément définitif.

2.4.13 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui a été voté à la date

de clôture et dont il est prévu qu'il s'applique lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Un impôt différé actif est constaté dès lors que les perspectives de recouvrement de cet actif sont probables.

2.4.14 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

2.4.15 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat net dilué, le résultat net part du Groupe de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'incidence maximale de la conversion des éléments dilutifs en actions ordinaires. Est donc intégrée au calcul du résultat par action l'incidence de l'émission future

éventuelle d'actions y compris celles résultant de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

L'incidence à la baisse due à l'existence d'instruments pouvant donner accès au capital est déterminée en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et indépendamment de la probabilité de conversion en actions ordinaires, et en excluant les instruments relatifs.

2.4.16 Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles. La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle

qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe.

La décomposition du chiffre d'affaires par zone géographique n'est pas communiquée car elle pourrait divulguer le nom des partenaires de la Société.

2.4.17 Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Conformément aux principes comptables français, lors de l'attribution de BSA, aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans. L'augmentation de capital est constatée pour le prix d'exercice lors de l'exercice du bon par le bénéficiaire.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 1 : ÉCART D'ACQUISITION

	31 décembre 2021	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2022
Ecart d'acquisition bruts	3 136	-	-	3 136
Amortissements	(1 124)	(314)	-	(1 437)
TOTAL Ecart d'acquisition net	2 012	(314)	-	1 699

L'écart d'acquisition correspond à l'acquisition de la filiale DON'T NOD ELEVEN, fusionnée sur l'exercice 2020.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2021	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Variation de taux de change	31/12/2022
Immobilisations incorporelles						
Marque	20	-	-	-	-	20
Concessions, brevets, licences	14 349	1 332	-	(445)	(4)	15 232
Autres immobilisations incorporelles	10	-	-	-	-	10
Immobilisations incorporelles en cours	24 677	21 701	-	-	-	46 379
Ecart d'acquisition bruts	3 136	-	-	-	-	3 136
	42 192	23 033	-	(445)	(4)	64 776
Immobilisations corporelles						
Installations techniques et matériels	109	-	-	-	-	109
Agencements et aménagements des installations générales	801	64	-	-	-	865
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 944	1 464	-	(351)	(5)	3 052
	2 855	1 528	-	(351)	(5)	4 027
TOTAL BRUT ⁽¹⁾	45 047	24 560	-	(796)	(8)	68 803

⁽¹⁾ dont acquisitions crédits-bail brut 1 295 k€

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	31/12/2021	Dotations	Reclassement	Diminutions	Variation de taux de change	31/12/2022
Immobilisations incorporelles						
Marque	14	4	-	-	-	18
Concessions, brevets, licences	14 349	94	-	(36)	-	14 407
Autres immobilisations incorporelles	10	-	-	-	-	10
Amortissements des écarts d'acquisition	1 124	314	-	-	-	1 437
	15 496	412	-	(36)	-	15 872
Immobilisations corporelles						
Installations techniques et matériels	101	2	-	-	-	103
Agencements et aménagements des installations générales	58	85	-	-	-	143
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 394	433	-	(280)	-	1 544
	1 553	521	-	(280)	-	1 791
TOTAL Amortissements et Dépréciations	17 049	932	-	(316)	-	17 663
IMMOBILISATIONS NETTES	27 997	23 628	-	(480)	(8)	51 140

États financiers et rapports des Commissaires aux comptes 2022

Au cours de la période, le Groupe a porté en immobilisations incorporelles en cours des frais de développement à hauteur de 21,7 M€ au titre des jeux pour lesquels cette dernière dispose de tout ou partie des droits de propriété et / ou d'exploitation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2021	Augmentations	Reclassement	Diminutions	Variation de taux de change	31/12/2022
Contrat de liquidité	143	551	-	(611)	-	82
Dépôts et cautionnements	1 749	3	-	(1)	(0)	1 751
TOTAL	1 892	554	-	(612)	(0)	1 834

NOTE 4 : CRÉANCES

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

Les créances clients se décomposent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Clients	1 022	661
Factures à établir	2 516	720
TOTAL Créances clients et comptes rattachés net	3 538	1 381

Taux de dépréciation 0% 0%

Les autres créances se décomposent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs avances et acomptes	512	-
Fournisseurs débiteurs	-	5
Créances sociales	-	7
TVA et autres créances fiscales	1 482	674
Crédits d'impôt	6 000	4 897
Charges constatées d'avance	819	787
TOTAL Autres créances et comptes de régularisation	8 814	6 370

Le poste crédits d'impôts est notamment constitué du CIJV (Crédits d'Impôt Jeu Vidéo) en France. Le CTMM (Crédit d'impôt pour les Titres Multimédia) au Canada est inclus dans les autres créances fiscales pour un montant de 0,9 M€.

NOTE 5 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

En l'absence d'historique de bénéfices suffisants, les conditions pour activer les impôts différés sur les déficits reportables n'ont pas été considérées comme réunies à la clôture des périodes présentées. Les seuls impôts différés comptabilisés dans les comptes au 31 décembre 2022 correspondent aux impôts

États financiers et rapports des Commissaires aux comptes 2022

différés comptabilisés par la filiale canadienne du Groupe comme l'exige la loi canadienne.

	31/12/2021	Incidence résultat	Variations des cours de change	31/12/2022
Impôts différés - Actif	-	-	-	-
Impôts différés - Passif	(100)	(252)	13	(339)
Solde net Impôts différés	(100)	(252)	13	(339)

NOTE 6 : TRÉSORERIE NETTE

Au 31 décembre 2022, la trésorerie du Groupe se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	18 009	15 059
Disponibilités	16 898	43 379
TOTAL	34 907	58 438

Le 21 février 2023, DON'T NOD a constaté une augmentation de capital de 45,9 M€, dont l'incidence sur la trésorerie du Groupe n'est pas présentée dans les états financiers au 31/12/2022.

NOTE 7 : CAPITAL SOCIAL

En date du présent rapport, le capital social s'élève à 261 384,62 €, et est composé de 13 069 231 actions de 0,02 € de valeur nominale chacune. Il a évolué comme suit sur la période :

Évolution du capital social	Date	Nombre d'actions	Capital social
31 décembre 2021		8 400 937	168 018,74 €
Acquisition définitive d'actions gratuites	28 mars 2022	41 739	
31 décembre 2022		8 442 676	168 853,52 €
Augmentation de capital	21 février 2023	4 592 048	
Acquisition définitive d'actions gratuites	27 mars 2023	34 507	
31 mars 2023		13 069 231	261 384,62 €

Capital potentiel :

La Société a successivement mis en place, depuis 2019, des plans d'attribution d'actions gratuites, BSA (Bons de Souscription d'Actions) et de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) à destination de collègues de salarié.es et de managers.

Dans le cas où l'intégralité des instruments dilutifs liés aux plans d'attributions d'actions gratuites, BSA et BSPCE décrits ci-avant seraient pleinement acquis et exercés, un total de 685 627 actions seraient émises, et décomposées ci-après.

États financiers et rapports des Commissaires aux comptes 2022

	Attribués	Caducs	Acquis / exercés	Dilution théorique	Capital social
Capital au 31 mars 2023				13 069 231	261 384,62 €
Au titre des actions gratuites	690 421	(180 380)	(190 840)	319 201	6 384,02 €
AGO ₂₀₁₉	207 391	(40 361)	(167 030)	0	0,00 €
AGO ₂₀₂₁₋₁	47 499	(5 984)	(23 810)	17 705	354,10 €
AGO ₂₀₂₁₋₂	131 750	(131 750)	0	-	- €
AGO ₂₀₂₁₋₃	3 781	(2 285)	0	1 496	29,92 €
AGO ₂₀₂₃₋₁	300 000	0	0	300 000	6 000,00 €
Au titre des BSA	157 105	(18 734)	0	138 371	2 767,42 €
BSA ₂₀₁₉	157 105	(18 734)	0	138 371	2 767,42 €
Au titre des BSPCE	441 500	(213 445)	0	228 055	4 561,10 €
BSPCE ₂₀₂₁₋₁	28 055	0	0	28 055	561,10 €
BSPCE ₂₀₂₁₋₂	208 250	(208 250)	0	-	- €
BSPCE ₂₀₂₁₋₃	5 195	(5 195)	0	-	- €
BSPCE ₂₀₂₃₋₁	200 000	0	0	200 000	4 000,00 €
Dilution théorique maximale	1 289 026	(412 559)	(190 840)	685 627	13 712,54 €
Capital théorique dilué				13 754 858	275 097,16 €

NOTE 8 : PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS	31 décembre 2021	Dotations	Reprises	31 décembre 2022
Provisions pour indemnités de fin de carrière	1 005	-	(459)	546
Provisions pour risque CIJV	1 136	604	-	1 740
TOTAL Provisions	2 141	604	(459)	2 286
dont exploitation		-	(459)	
dont financier				
dont exceptionnel		604	-	

Provisions pour indemnités de fin de carrière (France uniquement)

Les différentes hypothèses retenues sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation (source : Iboxx 10+)	3,70%	0,98%
Age de départ à la retraite	63	63
Modalités de départ	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	45%	45%
Taux de progression des salaires	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 9% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante	Taux moyen de 7% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante
Tables de mortalité	INSEE 2013-2015	INSEE 2013-2015

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas prévues par le Droit du Travail au Canada.

Provisions pour risque CIJV :

Cette provision a pour objet de couvrir le risque de remboursement d'une partie du CIJV en fonction de la date d'obtention de l'agrément définitif du jeu.

NOTE 9 : DETTES FINANCIÈRES

L'ensemble des dettes financières est contracté en euros. L'évolution au cours de la période se présente comme suit :

	31-déc-21	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Avances conditionnées	100	-	(100)	-
Dettes fin. auprès des établ. de crédit	3 645	-	(597)	3 048
Dettes financières liées au crédit-bail	354	1 295	(374)	1 275
Intérêts courus sur dettes financières diverses	-	-	-	-
Concours bancaires courants	6	-	(4)	2
TOTAL	4 106	1 295	(1 076)	4 324

L'échéancier des dettes financières au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

	31/12/2022	Echéancier de remboursement		
		Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes fin. auprès des établ. de crédit	3 048	904	2 144	-
Dettes financières liées au crédit-bail	1 275	529	745	-
Concours bancaires courants	2	2	-	-
TOTAL	4 324	1 435	2 889	-

Au cours de l'exercice 2021, les modalités de remboursement du Prêt Garanti par l'État (PGE) consenti en avril 2020 ont été définitivement fixées, avec une date d'échéance au 2 avril 2026, soit une période de remboursement de 5 années.

NOTE 10 : AUTRES DETTES

Au 31 décembre 2022, les dettes se décomposent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sociales	3 250	2 273
TVA et autres dettes fiscales	396	361
Impôts différés passifs	339	100
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	67	112
TOTAL	4 052	2 845

NOTE 11 : CHIFFRE D’AFFAIRES - INFORMATION SECTORIELLE

Le chiffre d'affaires du Groupe est généré sur un seul secteur d'activité, celui du développement et de l'édition de jeux vidéo sur PC et consoles.

- **Le chiffre d'affaires lié au développement** s'est élevé à 6,1 M€ en 2022 contre 4,8 M€ en 2021. Cette hausse est corrélée à la montée en puissance du développement de Banishers: Ghosts of New Eden, en coproduction avec Focus Entertainment.
- **Le chiffre d'affaires lié aux ventes** sur les jeux commercialisés s'est ainsi élevé à 0,9 M€ sur l'exercice 2022 contre 5,7 M€ au titre de l'exercice 2021, soit une diminution de 84% liée à un effet de base exigeant avec l'exercice 2021 (minimum garanti de Twin Mirror).

	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Développement	6 110	4 763
Ventes	939	5 738
TOTAL Chiffre d'affaires	7 049	10 501
Production immobilisée	22 964	16 168
Produits d'exploitation économiques (PEE)	30 012	26 669

La décomposition du chiffre d'affaires par zone géographique n'est pas communiquée car elle pourrait révéler des informations confidentielles sur des partenariats.

NOTE 12 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements, dépréciation et provisions, nettes des reprises s'analysent comme suit sur la période :

	31 décembre 2021	Dotations	Reprises	31 décembre 2022
Dépréciations	4 416		(36)	4 380
Provisions pour risques et charges	2 141	604	(459)	2 286
Sous-Total		604	(495)	
Amortissements		619		
TOTAL		1 223	(495)	
dont exploitation		619	(495)	
dont financier		-	-	
dont exceptionnel		604	-	

TWIN MIRROR a été commercialisé sur la plateforme PC Steam le 1er décembre 2021, après une sortie l'année précédente sur consoles et PC (EPIC Game Store). Dans un marché globalement saturé en fin d'année 2021 et pénalisé par la soudaine fermeture du marché chinois (qui ne devrait pas être levée à moyen terme), la Société estime que TWIN MIRROR ne générera qu'un niveau marginal de chiffre d'affaires

dans le futur. La Société a ainsi décidé de déprécier l'intégralité des frais de développement encore immobilisés, avec un impact comptable de 4,4 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

NOTE 13 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Produits et charges exceptionnelles	2022 (12 mois)	
	PRODUITS	CHARGES
Opérations de gestion		
- Provisions et dépréciations exceptionnelles	-	604
- Dons		41
Opérations de capital		
- Cessions d'immobilisations	445	445
TOTAL	445	1 091
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(646)

La variation des provisions exceptionnelles est relative au mécanisme de remboursement de CIJV dans le cas où la production d'un jeu en France durerait plus de 36 mois.

NOTE 14 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au 31 décembre 2022, le poste CIJV (Crédit d'impôt Jeux Vidéo) se compose des crédits d'impôts perçus en France pour 6 M€, et au Canada, pour 0,9 M€. Les impôts différés s'élèvent à (252) K€ au 31 décembre 2022 et proviennent uniquement des comptes sociaux de Studios DON'T NOD Inc..

	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Crédits d'impôts	6 850	4 411
Impôts différés	(252)	(97)
TOTAL Impôt sur les résultats	6 598	4 314

NOTE 15 : RÉSULTAT PAR ACTION

	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Résultat net (en €)	2 550 772	(3 257 271)
Nombre moyen d'actions en circulation	8 432 937	8 113 782
Nombre moyen d'actions diluées	9 119 487	8 781 764
Résultat net par action (en €)	0,30	(0,40)
Résultat net dilué par action (en €)	0,28	(0,40)

NOTE 16 : PRÉSENTATION D'UN RÉSULTAT D'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

	2022	2021
	(12 mois)	(12 mois)
Résultat d'exploitation comptable	(3 476)	(7 855)
+/- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(124)	(9 275)
+ Crédits d'impôts	6 850	4 411
EBITDA économique	3 498	5 831
+ Impôts différés	(252)	(97)
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(124)	(9 275)
EBIT économique	3 122	(3 541)

Le CIJV fait partie intégrante du modèle économique des studios de jeux vidéo. Aussi, bien qu'il soit comptabilisé dans le poste « Impôts sur les bénéfices », le tableau ci-dessous présente un résultat d'exploitation économique qui en tient compte.

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 17 : EFFECTIFS GROUPE

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 324 personnes sur l'exercice 2022 contre 258 personnes au titre de l'exercice précédent, et se décompose de la manière suivante :

Effectif moyen du Groupe	2022	2021	évolution
Hommes	232	191	21%
dont % de cadres	70%	75%	-7%
dont % d'employés	30%	25%	21%
Femmes	92	67	37%
dont % de cadres	54%	55%	-2%
dont % d'employées	46%	45%	2%
TOTAL	324	258	26%

NOTE 18 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre de la signature du nouveau contrat de bail des locaux, une garantie à première demande a été donnée à la BNP à hauteur de 1 709 K€. Cet engagement est transformable en dépôt de garantie au bout de 3 ans sans incident de paiement, soit en 2023.

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements financiers		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garantis données	1 709	1 709
Autres engagements		
Engagement de paiements futurs	3 247	4 113
TOTAL Engagements donnés	4 956	5 822

Les engagements de paiements futurs se décomposent comme suit :

	31/12/2022	Moins de 1 an	Entre 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrats de locations immobilière simple	3 247	866	2 381	-
TOTAL engagement de paiements futurs	3 247	866	2 381	-

Engagements reçus :

Le prêt PGE est garanti par l'État. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

2. COMPTES ANNUELS 2022

BILAN

(Montants en euros)

ACTIF	Notes			31/12/22	31/12/21
		Brut	Amort. & Dép.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		61 864 681	(14 428 428)	47 436 254	24 775 102
Immobilisations corporelles		2 178 742	(1 314 030)	864 712	875 291
Immobilisations financières		1 973 078	-	1 973 078	2 001 513
ACTIF IMMOBILISE	1	66 016 501	(15 742 457)	50 274 044	27 651 905
Avances et acomptes versés sur commandes		499 950	-	499 950	-
Créances clients et comptes rattachés	3	3 666 333	-	3 666 333	1 463 088
Autres créances	3	7 605 823	-	7 605 823	7 458 077
Valeurs mobilières de placement		17 868 622	-	17 868 622	15 000 000
Disponibilités	4	16 450 890	-	16 450 890	41 733 450
Charges constatées d'avance	5	803 775	-	803 775	706 631
ACTIF CIRCULANT		46 895 394	-	46 895 394	66 361 247
Ecart de conversion Actif		49	-	49	-
TOTAL ACTIF		112 911 944	(15 742 457)	97 169 486	94 013 152

PASSIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital		168 854	168 019
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		87 757 411	87 757 411
Réserve légale		2 300	2 300
Report à nouveau		(3 444 522)	(504 059)
Résultat de l'exercice		1 872 834	(2 939 628)
CAPITAUX PROPRES	6	86 356 876	84 484 043
Avances conditionnées	8	-	100 000
FONDS PROPRES		86 356 876	84 584 043
Provisions pour risques		1 740 436	1 136 306
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7	1 740 436	1 136 306
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 047 889	3 647 680
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 590 513	2 024 364
Dettes fiscales et sociales		3 366 287	2 508 636
Autres dettes		-	-
Produits constatés d'avance	9	-	-
DETTES	8	9 004 689	8 180 680
Ecart de conversion Passif		67 485	112 123
TOTAL PASSIF		97 169 486	94 013 152

COMPTE DE RÉSULTAT

États financiers et rapports des Commissaires aux comptes 2022

(Montants en euros)

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2022	2021
		12 mois	12 mois
Production vendue (services)		6 237 793	4 845 668
Produits des activités annexe		939 179	5 737 493
Montant net du chiffre d'affaires	12	7 176 972	10 583 161
Production immobilisée		23 161 880	16 260 216
Subventions d'exploitation		75 000	-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.		77 871	91 560
Autres produits		7 268	6 734
PRODUITS D'EXPLOITATION		30 498 991	26 941 670
Autres achats et charges externes		(12 017 831)	(6 723 341)
Impôts, taxes et versements assimilés		(426 357)	(366 266)
Salaires et traitements		(14 143 478)	(11 815 867)
Charges sociales		(6 481 184)	(5 346 947)
Dotations aux amortissements et dépréciations	13	(253 035)	(8 852 509)
Autres charges		(884 938)	(1 406 721)
CHARGES D'EXPLOITATION		(34 206 824)	(34 511 650)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 707 832)	(7 569 980)
Produits financiers		807 518	270 988
Charges financières		(366 947)	(41 748)
RESULTAT FINANCIER		440 571	229 240
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 267 261)	(7 340 740)
Produits exceptionnels		445 356	1 642 355
Charges exceptionnelles		(1 118 903)	(1 249 437)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	(673 547)	392 918
Participation des salariés aux résultats		(186 358)	-
Impôts sur les bénéfices		6 000 000	4 008 194
RESULTAT NET		1 872 834	(2 939 628)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire

1. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIÉTÉ ET À SON ACTIVITÉ

1.1 HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

La société DON'T NOD Entertainment (DON'T NOD) est une Société Anonyme (S.A.) de droit Français créée en 2008, mère du groupe DON'T NOD Entertainment (« le Groupe »).

L'historique de développement se résume comme suit :

	2015	2019	2020	2022
2008 Création du studio	Sortie de Life is Strange sur PC et consoles. Succès international, et plus de 160 récompenses, avec une communauté de plus de 15 millions de joueuses et joueurs	Sortie de Life is Strange 2	Sortie de Tell Me Why , jeu d'aventure épisodique édité par Xbox Game Studios Sortie de Twin Mirror , premier jeu auto-édité (sur PC) du studio Création de Studios DONTNOD Inc. (CA) Augmentation de capital de 6,7 M€	Sortie de Gerda: A Flame in Winter Signature de deux partenariats d'édition externe avec les studios TOLIMA et TINY BULL
2013		2018	2021	
Sortie de Remember Me , en partenariat avec l'éditeur Capcom. Le premier projet du studio s'écoule à plus de 1,2 million d'exemplaires à ce jour		Sortie de Vampyr , première coproduction du studio. Cet action-RPG ambitieux compte aujourd'hui plus de 6M de joueurs et joueuses Sortie de The awesome Adventures of Captain Spirit , le prélude de Life is Strange 2, téléchargé plus de 2,5 millions de fois Introduction en bourse sur Euronext Growth pour renforcer l'indépendance du studio et accompagner sa stratégie de coproduction. Largement sursouscrit, le placement global de l'opération s'élève à 30,5M€	Augmentation de capital de 50M€ et entrée de Tencent au capital , afin de renforcer la stratégie d'auto-édition Annonce de Gerda: A Flame in Winter , premier jeu externe édité par DONTNOD, et dont la sortie est prévue en 2022 Sortie de Twin Mirror sur la plateforme STEAM	

1.2 ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

1.2.1 Information relative au Covid-19

Compte tenu des circonstances exceptionnelles provoquées par la crise sanitaire du Covid-19 et des recommandations gouvernementales, DON'T NOD a mis en œuvre un plan de continuité d'activité avec notamment un recours massif au télétravail. DON'T NOD assure une productivité optimale des chaînes de production, cependant les conséquences de la crise sanitaire étant inconnues à ce jour, les calendriers de lancement dans l'industrie du jeux vidéo pourraient être ajustés en fonction de l'évolution de la situation. Dans le cadre des mesures mises en place par le gouvernement, la société a contracté en juin 2020 un Prêt Garanti par l'État d'un montant de 3,6 M€. Au cours du premier semestre 2021, les modalités de remboursement du Prêt Garanti par l'État (PGE) consenti en avril 2020 ont été définitivement fixées, avec une date d'échéance au 2 avril 2026, soit une période de remboursement de 5 années.

1.2.2 Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles résultant du plan d'attribution d'actions gratuites 2019

Par décision du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2022, faisant usage des délégations consenties à la vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2018, la Société a procédé à la constatation de l'émission de la deuxième tranche de vesting du plan d'attribution d'actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition qui s'étendait jusqu'au 25 mars 2022. Conformément aux règlements relatifs au plan d'attribution des AGA et aux conditions fixées par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019, il a donc été décidé d'émettre 41 739 actions à destination d'un collège de salariés de la Société d'une valeur nominale de deux centimes d'euros (0,02 €) par augmentation de capital d'un montant de 834,78 €. Par décision du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2022, le capital social a été porté de 168 018,74 € à

168 853,52 € et une réduction corrélative du poste "Autres réserves" pour un montant de 834,78 € représentant la valeur nominale des 41 739 actions nouvelles a été effectuée. Ainsi, le capital social a été fixé à cent soixante-huit mille huit cent cinquante-trois euros et cinquante-deux centimes (168 853,52 €), divisé en 8 442 676 actions ordinaires d'une valeur nominale de deux centimes d'euro (0,02 €) chacune, entièrement libérées. Dans ce même cadre, il a également été constaté la possibilité d'exercer, pour ce même collège de bénéficiaires, un montant de 44 323 BSA au prix d'exercice de 16 € dans les conditions fixées lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2019. Toutes les informations relatives aux attributions gratuites d'actions se trouvent à l'article 10.2 du présent rapport de gestion sur les comptes consolidés.

1.2.3 Signature d'un partenariat avec Studio TOLIMA

Le 23 février 2022, DON'T NOD a annoncé la signature d'un nouveau partenariat d'édition externe avec le studio belge Studio TOLIMA. Ce projet sera développé sous la forme d'une coproduction dont DON'T NOD détient la majorité des droits. Studio TOLIMA, basé à Bruxelles et fondé en 2022, développe une création originale qui s'inscrit dans la vision éditoriale et les valeurs de DON'T NOD qui fédèrent une très large communauté engagée de joueuses et joueurs à travers le monde. Cette coproduction maîtrisée,

développée par une poignée de talents et basée sur un univers minimaliste, offre un important potentiel de déclinaison tant en termes de supports (PC, mobile, tablette) que de versions linguistiques pour adresser les marchés les plus dynamiques. Cette nouvelle collaboration contribue positivement au potentiel de création de valeur du studio-éditeur qui intègre à son actif une Propriété Intellectuelle supplémentaire et enrichit son line-up au-delà de ses capacités de production interne.

1.2.4 Sortie de Gerda: A Flame in Winter

Le 1^{er} septembre 2022, le premier projet externe, avec le studio danois PortaPlay, coproduit et édité par la Société a été commercialisé sur Nintendo Switch et PC (Steam). Cette nouvelle expérience narrative de type RPG-lite a reçu à sa sortie un excellent succès critique et démontre la capacité de la Société à renforcer son catalogue au travers d'actifs de grande qualité.

1.2.5 Évolution de la gouvernance

Le 6 septembre 2022, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Samuel Jacques, en tant qu'Administrateur en remplacement de Nicolas Simon. Samuel Jacques a occupé le poste de Chief Content Officer de la société depuis 2019, puis de Managing Director du studio Parisien depuis 2022, et a dirigé DON'T NOD Eleven, société sœur historique, dès sa création et jusqu'à son acquisition en 2018. Il a siégé

États financiers et rapports des Commissaires aux comptes **2022**

au Conseil d'Administration du Groupe en qualité d'Administrateur de 2018 à 2020, puis en qualité de Censeur depuis 2020. La cooptation de Samuel Jacques sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale du 8 juin 2023.

A date du présent rapport, le Conseil d'Administration de la Société est ainsi composé :

Nom et fonction du membre	Nature du mandat au sein du Conseil d'Administration	Date de nomination ⁽¹⁾
Oskar GUILBERT Président Directeur Général	Président du Conseil d'Administration	Nomination le 30 mars 2018
Samuel JACQUES Managing Director France	Membre au Conseil d'Administration	Nomination par cooptation le 6 septembre 2022
Kostadin YANEV	Membre du Conseil d'Administration	Nomination le 30 mars 2018
Julien BARES	Membre du Conseil d'Administration	Nomination le 8 juin 2021

(1) Durée du mandat : 5 années

1.2.6 Signature d'un partenariat avec le studio TINY BULL

Le 8 septembre 2022, DON'T NOD a annoncé la signature d'un nouveau partenariat d'édition externe avec le studio italien TINY BULL. Ce projet sera développé sous la forme d'une coproduction dont DON'T NOD détient la majorité des droits. Basé à Turin, le studio TINY BULL Studios, composé d'une équipe expérimentée d'une quinzaine de personnes, développe actuellement une création originale dans la vision éditoriale et les valeurs de DON'T NOD, comportant un très fort potentiel commercial dans le segment porteur de l'Action-RPG. DON'T NOD fera bénéficier TINY BULL Studios de son savoir-faire et de son expérience acquise avec ses précédents titres, notamment Vampyr, afin de soutenir cette future création "Action-RPG", genre très apprécié par un large public de joueuses et de joueurs du monde entier et qui résonne avec les attentes de la communauté très engagée du studio.

1.2.7 Annonce de BANISHERS: Ghosts of New Eden

Le 9 décembre 2022, DON'T NOD a dévoilé son prochain action-RPG, Banishers: Ghosts of New Eden (Projet 8). Fruit d'un nouveau partenariat de coproduction avec Focus Entertainment, la sortie de Banishers est prévue fin 2023 sur PC, Playstation 5 et Xbox Series X|S. Après le succès mondial de Vampyr, vendu à plus de 2 millions d'exemplaires, Banishers marquera une nouvelle étape dans le développement de DON'T NOD sur le segment très porteur de l'Action-RPG.

1.2.8 Crédit Impôt Recherche

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.2.9 Crédits Impôt pour les Jeux Vidéo (CIJV)

Au total, le montant des CIJV comptabilisés en résultat s'élevaient à 6 M€ au titre de l'exercice 2022, contre 4 M€ en 2021. Même s'ils font partie intégrante du modèle économique de la Société, les CIJV et CTMM sont comptabilisés dans le poste « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de ses activités en France :

La Société a sollicité des agréments auprès du C.N.C. (Centre national du cinéma et de l'image animée) dans le cadre du CIJV dans le but de soutenir son processus de création. Le taux du Crédit d'Impôt Jeux Vidéo a été relevé de 20% à 30% pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 (loi 2016-1917 du 29 décembre 2016), son plafond augmenté de 3 à 6 M€ pour chaque entreprise et par exercice et le plafond des dépenses de sous-traitance porté de 1 à 2 M€. Ce crédit d'impôt a été sollicité pour chacun des jeux développés et commercialisés par la Société.

1.3 ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1er JANVIER 2023

1.3.6 Sortie de LIFE IS STRANGE 2 sur Nintendo SWITCH

Le 2 février 2023, le jeu Life is Strange™ 2, plusieurs fois récompensé, est sorti sur Nintendo Switch. En touchant un public encore plus large, le potentiel de Life is Strange™ 2 continue ainsi d'être maximisé. Par ailleurs, cela permettra de redynamiser les ventes de l'ensemble de la franchise Life is Strange, sur toutes les plateformes.

1.3.7 Annonce de Harmony: The Fall of Reverie

Le 9 février 2023, DON'T NOD a présenté Harmony: The Fall of Reverie, une expérience narrative unique. Le jeu a été dévoilé lors de la conférence Nintendo Direct et sera disponible sur Nintendo Switch, PC (Steam), PlayStation 5, et Xbox Series X|S en juin 2023. DON'T NOD accélère ainsi la mise en œuvre de sa stratégie de développement avec la sortie prochaine de cette toute nouvelle propriété intellectuelle (Projet 7) en auto-édition.

1.3.8 Réalisation d'une augmentation de capital

Le 17 février 2023, DON'T NOD a annoncé le succès de la levée de fonds lancée le 16 février 2023 comprenant d'une part une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de construction accélérée de livre d'ordres réservée à une catégorie de bénéficiaires, pour un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 45,2 M€, et d'autre part, une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel, par voie d'offre au public dédiée aux investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid, pour un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 0,7 M€. Cette levée de fonds a pour objectif d'accélérer le développement long terme du Groupe sur le segment très porteur de l'Action RPG.

Rappel des modalités de l'offre :

La Levée de Fonds s'est élevée à un montant total de 45,9 M€, dont 98,5% par les investisseurs institutionnels et 1,5% par les particuliers via la plateforme PrimaryBid.

La Levée de Fonds, d'un montant total d'environ 46 M€, prime d'émission incluse, a été réalisée par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 4 592 048 actions nouvelles ordinaires de la Société (les « Actions Nouvelles »), dans le cadre :

- d'une augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) d'environ 45,2 M€ par l'émission de 4 522 491 Actions Nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de bénéficiaires (conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration du 10 février 2023 et par le Président du Conseil d'Administration le 16 et le 17 février 2023, agissant par sub-délégation et faisant usage de la 12ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 7 juin 2022), (l'« Offre Réservée »)

- d'une augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) d'environ 0,7 M€ par l'émission de 69 557 Actions Nouvelles avec suppression du préférentiel de souscription et par voie d'offre au public, au profit d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid (conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration du 10 février 2023 et par le Président du Conseil d'Administration le 16 et le 17 février 2023, agissant par sub-délégation et faisant usage de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 7 juin 2022), (l'« Offre PrimaryBid »).

Les Actions Nouvelles, représentant environ 54% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de la Levée de Fonds et 35% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de la Levée de Fonds, sont émises par décisions du Président du Conseil d'Administration, en vertu de la sub-délégation de compétence conférée le 10 février 2023 par le Conseil d'Administration de la Société.

Le prix de souscription par action dans le cadre de l'Offre Réservee et de l'Offre PrimaryBid a été fixé à un montant de 10 € (incluant 0,02 € de valeur nominale et 9,98 € de prime d'émission). Ce prix de souscription fait ressortir une décote de 5,2% par rapport au cours de clôture de l'action DON'T NOD du 16 février 2023 (soit 10,55 €).

Il est rappelé que préalablement au lancement de la Levée de Fonds, Tencent Holdings Limited (« Tencent »), s'est engagé à souscrire un montant minimum de 35 M€ par l'intermédiaire de sa filiale Proxima Beta Europe BV. Tencent s'est vu attribuer 3 600 000 actions nouvelles dans le cadre de l'Offre Réservee.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris sont intervenus le 21 février 2023. Les actions ordinaires nouvellement émises sont soumises à toutes les dispositions statutaires et sont assimilées aux actions existantes de DON'T NOD. Elles portent jouissance courante et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN FR0013331212 - ALDNE. En application de l'article 1^{er}, 4 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Offre Réservee et l'Offre PrimaryBid n'ont pas donné et ne donneront pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

INCIDENCE DE L'OPÉRATION SUR L'ACTIONNARIAT DE DON'T NOD :

A l'issue de la Levée de Fonds, le capital social de DON'T NOD s'élève à 260 694,48 € et est composé de 13 034 724 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune. A titre d'exemple, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant le lancement de la Levée de Fonds détient désormais une participation de 0,65%.

1.3.9 Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles résultant du plan d'attribution d'actions gratuites 2021

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, faisant usage de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2020, la Société a procédé à la constatation de l'émission de la première tranche de vesting du plan d'attribution d'actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition qui s'étendait jusqu'au 25 mars 2023. Conformément aux règlements relatifs au plan d'attribution des AGA et aux conditions fixées par le Conseil d'Administration du 4 février 2021, il a donc été

décidé d'émettre 23 810 actions à destination d'un collège de salariés de la Société d'une valeur nominale de deux centimes d'euros (0,02 €) par augmentation de capital d'un montant de 476,20 €. Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, le capital social a été porté de 260 694,48 € à 261 170,68 € et une réduction corrélative du poste "Autres réserves" pour un montant de 476,20 € représentant la valeur nominale des 23 810 actions nouvelles a été effectuée. Dans ce même cadre, il a également été

constaté la possibilité d'exercer, pour ce même collège de bénéficiaires, un montant de 10 339 BSPCE au prix d'exercice de 18,00 € dans les

conditions fixées lors du Conseil d'Administration du 4 février 2021.

1.3.10 Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles résultant du plan d'attribution d'actions gratuites 2019

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, faisant usage des délégations consenties à la vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2018, la Société a procédé à la constatation de l'émission de la troisième et dernière tranche de vesting du plan d'attribution d'actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition qui s'étendait jusqu'au 25 mars 2023. Conformément aux règlements relatifs au plan d'attribution des AGA et aux conditions fixées par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019, il a donc été décidé d'émettre 10 697 actions à destination d'un collège de salariés de la Société d'une valeur nominale de deux centimes d'euros

(0,02 €) par augmentation de capital d'un montant de 213,94 €. Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2023, le capital social a été porté de 261 170,68€ à 261 384,62€ et une réduction corrélative du poste "Autres réserves" pour un montant de 834,78 € représentant la valeur nominale des 41 739 actions nouvelles a été effectuée. Dans ce même cadre, il a également été constaté la possibilité d'exercer, pour ce même collège de bénéficiaires, un montant de 31 746 BSA au prix d'exercice de 16 € dans les conditions fixées lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2019.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 COMPARABILITÉ DES COMPTES

L'exercice a une durée de 12 mois comme celle de l'exercice précédent. Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Les deux exercices peuvent donc être comparés.

2.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, en conformité avec le Règlement 2014-03 arrêté par l'Autorité des Normes Comptables (et les Règlements l'ayant modifiés), dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer

différentes de ces estimations par la suite. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

2.3 MÉTHODES COMPTABLES

2.3.1 Immobilisations incorporelles

2.3.1.1 Coûts de développement des jeux

La Société a opté pour la méthode préférentielle de l'activation de ses coûts de développement (hors frais de recherche) répondant aux six critères d'activation prévus par le Plan Comptable Général :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité) ;
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts de développement immobilisés correspondent aux coûts engagés par la Société dans le cadre de contrats d'autoédition et de co-

production de jeux pour lesquels elle détient tout ou partie des droits d'exploitation. Ces contrats prévoient que l'ensemble des coûts de

développement des jeux sera engagé par la Société, l'éditeur prenant en charge une partie du financement de ces coûts. Les coûts comprennent des frais de personnel, des charges de sous-traitance ainsi qu'une quote-part de charges indirectes après déduction des redevances forfaitaires perçues des éditeurs. Ces coûts de développement sont comptabilisés au poste « immobilisations en cours » au fur et à mesure de l'avancement du développement. A dater de leur première commercialisation, ils sont transférés dans le poste « Coûts de développement » et amortis en fonction de la

consommation estimée des avantages économiques futurs. Par ailleurs, la Société effectue des tests de dépréciation à la clôture de chaque exercice, ou dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs à leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

2.3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de brevets, des coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels. Ils sont amortis linéairement en fonction de la durée prévue d'utilisation. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée de consommation des avantages économiques futurs de 1 à 3 ans.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

- | | |
|--|------------|
| • Installations techniques, matériel et outillage industriel | 5 ans |
| • Installations générales, agencements divers | 5 à 10 ans |
| • Mobilier | 3 à 8 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| • Sites internet | 3 ans |

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

2.3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participations comptabilisés à leur coût d'acquisition, des dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur historique, aux actions propres de la société et espèces détenues dans le cadre du contrat de liquidité. A la clôture de

l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour la société.

Elle est déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres détenue et des perspectives de rentabilité. Les actions propres de la société détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur

d'inventaire des actions propres (évaluée au cours moyen de bourse du dernier mois avant clôture) est inférieure à leur valeur comptable. Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In – First Out).

2.3.4 Avances remboursables

La Société peut bénéficier d'un contrat d'aide, sous forme d'avances conditionnées remboursables, partiellement ou en totalité en fonction du succès technique, du Fonds d'Aide au Jeu Vidéo. En cas de réussite technique, ces avances sont remboursables à hauteur d'un montant variable (entre 50% à 90% du financement obtenu).

2.3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégréées fiscalement.

2.3.7 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées en fonction de l'avancée des procédures en cours. En matière de CIJV, la société provisionne les crédits afférents aux dépenses éligibles mais prescrites au-delà du délai légal de 36 mois glissant du calcul du CIJV.

2.3.8 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La Société contractualise avec des éditeurs des contrats par lesquels ces derniers lui sous-traitent le développement de certains jeux vidéo. La durée de production de ces jeux s'étale généralement sur plusieurs années. Les contrats prévoient des points d'étape technique (« milestone » ou « jalons ») qui déclenchent par la Société, après validation par l'éditeur, une facturation.

Ces contrats sont considérés comme des contrats à long terme et le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement. Ainsi, la Société estime en début de contrat le résultat économique attendu de ce dernier comme la différence entre les paiements attendus de l'éditeur et les coûts

prévisionnels de développement estimés après déduction du Crédit d'impôt Jeux Vidéo afférent à ces dépenses. Le taux de marge prévisionnel ainsi calculé est appliqué aux coûts de développement réellement encourus à chaque période pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser.

Dans le cas où le résultat économique du contrat, calculé tel que précisé précédemment, est déficitaire une provision pour perte à terminaison est comptabilisée. Par ailleurs, si le résultat économique du contrat ne peut être déterminé de façon fiable, aucun profit n'est comptabilisé, le chiffre d'affaires comptabilisé à la clôture étant égal aux montants des coûts encourus. Le taux de

marge prévisionnel est revu à chaque clôture en fonction des coûts réellement engagés, de la ré estimation de ceux restant à engager et des éventuels avenants signés avec les éditeurs. Le nouveau taux de marge prévisionnel ainsi déterminé est appliqué aux coûts de développement subséquents afin de déterminer le montant de chiffre d'affaires qui s'y rattache.

Concernant la reconnaissance des royalties, le chiffre d'affaires lié correspond aux ventes de jeux ou de contenus additionnels sur un support intégralement digital (contenu téléchargeable : jeux vidéo en téléchargement, DLC...) et physique. Les revenus des ventes sont constatés à la date de mise à disposition du contenu téléchargeable et physique.

2.3.9 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

2.3.10 Impôt sur les sociétés

Le poste comprend les Crédits d'impôt Jeux Vidéo (CIJV) réclamés par la Société pour les jeux en cours de développement disposant d'un agrément provisoire délivré par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) ou pour des jeux terminés dans l'attente d'un agrément définitif.

2.3.11 Indemnités de fin de carrière

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont

uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, conformément à la recommandation 2013-02 sur les engagements de retraite adoptée par l'ANC en novembre 2013.

Le montant des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet d'une provision mais figure dans les engagements hors bilan.

2.3.12 Franchise de loyer

Lorsqu'un contrat de location est conclu en prévoyant une franchise de loyer, cette dernière ne sera pas étalée sur la durée du contrat.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

Les immobilisations brutes se présentent comme suit :

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2021	Acquisitions	Cessions / Diminution	Reclassements	31/12/2022
Immobilisations incorporelles					
Marque	20 000	-	-	-	20 000
Concessions, brevets, licences	14 348 617	445 000	(445 000)	817 580	15 166 197
Autres immobilisations incorporelles	10 000	-	-	-	10 000
Immobilisations incorporelles en cours	24 769 184	22 716 880	-	(817 580)	46 668 484
	39 147 801	23 161 880	(445 000)	-	61 864 681
Immobilisations corporelles					
Installations générales et agencements	801 485	63 574	-	-	865 059
Installations techniques, matériel et outillage industriel	109 081	-	-	-	109 081
Matériel de bureau et informatique	882 427	44 121	-	-	926 547
Mobilier	235 024	43 031	-	-	278 055
	2 028 017	150 725	-	-	2 178 742
Immobilisations financières					
Titres de participation	65 445	-	-	-	65 445
Actions propres	71 520	55 634	(25 808)	-	101 346
Contrat de liquidité	142 551	14 245	(74 411)	-	82 385
Dépôts et cautionnements	1 721 997	2 838	(934)	-	1 723 901
	2 001 513	72 718	(101 153)	-	1 973 078
TOTAL Brut	43 177 331	23 385 323	(546 153)	-	66 016 501

Au cours de l'exercice, la Société a porté en immobilisations incorporelles en cours des frais de développement à hauteur de 22 716 880 € au titre des jeux pour lesquels cette dernière dispose de tout ou partie des droits de propriété et / ou d'exploitation.

Les amortissements et dépréciations se présentent comme suit :

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2021	Dotations	Diminutions	Reclassement	31/12/2022
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	14 362 699	91 732	(36 004)	-	14 418 428
Autres immobilisations incorporelles	10 000	-	-	-	10 000
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
	14 372 699	91 732	(36 004)	-	14 428 428
Immobilisations corporelles					
Installations générales et agencements	58 279	84 811	-	-	143 090
Installations techniques, matériel et outillage industriel	100 689	2 499	-	-	103 188
Matériel de bureau et informatique	794 388	36 230	-	-	830 618
Mobilier	199 371	37 763	-	-	237 134
	1 152 727	161 303	-	-	1 314 030
Immobilisations financières					
Titres de participation	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-
Contrat de liquidité	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
TOTAL Amortissements et Dépréciations	15 525 426	253 035	(36 004)	-	15 742 457
IMMOBILISATIONS NETTES	27 651 905				50 274 044

Le tableau des filiales et participations se présente comme suit :

Filiales et participations	Designation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en%)	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<i>En euros sauf mention expresse</i>											
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>											
	DNC	65 445	959 787	100%	65 445	65 445	1 352 069	-	4 249 330	670 981	-

NOTE 2 : TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 415 732	-	(36 004)	4 379 728
TOTAL	4 415 732	-	(36 004)	4 379 728
<i>dont exploitation</i>		-	(36 004)	
<i>dont financier</i>		-	-	
<i>dont exceptionnel</i>		-	-	

NOTE 3 : ETAT DES CRÉANCES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Autres immobilisations financières	1 907 633	-	1 907 633
Autres créances clients	3 666 333	3 666 333	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
<i>De l'actif circulant</i>			
Etat - Impôts sur les bénéfices	6 000 000	6 000 000	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	253 755	253 755	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Groupe et associés	1 352 069	1 352 069	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	803 775	803 775	-
TOTAL	13 983 564	12 075 932	1 907 633

- Les autres immobilisations financières concernent des dépôts et cautionnements versés, des actions propres et le contrat de liquidité.
- La créance d'impôt sur les bénéfices correspond au Crédit d'Impôt Jeux Vidéo.

NOTE 4 : TRÉSORERIE NETTE

La trésorerie nette se décompose comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
VMP	17 868 622	15 000 000
Comptes bancaires	16 450 840	41 733 400
Caisse	50	50
Total	34 319 512	56 733 450

NOTE 5 : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation.

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES
Evolution des capitaux propres :

		Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au	31/12/21	168 019	87 757 411	2 300	(504 059)	(2 939 628)	84 484 043
Affectation du résultat N-1					(2 939 628)	2 939 628	-
Augmentation de capital - actions gratuites		835			(835)		-
Résultat de la période N						1 872 834	1 872 834
Capitaux propres au	31/12/22	168 854	87 757 411	2 300	(3 444 522)	1 872 834	86 356 876

Evolution du capital social :

En date du présent rapport, le capital social s'élève à 261 384,62 €, et est composé de 13 069 231 actions de 0,02 euro de valeur nominale chacune. Il a évolué comme suit sur la période :

Évolution du capital social	Date	Nombre d'actions	Capital social
31 décembre 2021		8 400 937	168 018,74 €
Acquisition définitive d'actions gratuites	28 mars 2022	41 739	
31 décembre 2022		8 442 676	168 853,52 €
Augmentation de capital	21 février 2023	4 592 048	
Acquisition définitive d'actions gratuites	27 mars 2023	34 507	
31 mars 2023		13 069 231	261 384,62 €

Capital théorique dilué :

	Attribués	Caducs	Acquis / exercés	Dilution théorique	Capital social
Capital au 31 mars 2023				13 069 231	261 384,62 €
Au titre des actions gratuites				319 201	6 384,02 €
AGO ₂₀₁₉	207 391	40 361	167 030	0	0,00 €
AGO ₂₀₂₁₋₁	47 499	5 984	23 810	17 705	354,10 €
AGO ₂₀₂₁₋₂	131 750	131 750	-	-	- €
AGO ₂₀₂₁₋₃	3 781	2 285	-	1 496	29,92 €
AGO ₂₀₂₃₋₁	300 000	-	-	300 000	6 000,00 €
Au titre des BSA				138 371	2 767,42 €
BSA ₂₀₁₉	157 105	18 734	-	138 371	2 767,42 €
Au titre des BSPCE				228 055	4 561,10 €
BSPCE ₂₀₂₁₋₁	28 055	-	-	28 055	561,10 €
BSPCE ₂₀₂₁₋₂	208 250	208 250	-	-	- €
BSPCE ₂₀₂₁₋₃	5 195	5 195	-	-	- €
BSPCE ₂₀₂₃₋₁	200 000	-	-	200 000	4 000,00 €
Dilution théorique maximale				685 627	13 712,54 €
Capital théorique dilué				13 754 858	275 097,16 €

États financiers et rapports des Commissaires aux comptes 2022

La Société a successivement mis en place, depuis 2019, des plans d'attribution d'actions gratuites, BSA (Bons de Souscription d'Actions) et de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) à destination de collègues de salarié.es et de managers.

Dans le cas où l'intégralité des instruments dilutifs liés aux plans d'attributions d'actions gratuites, BSA et BSPCE décrits ci-avant seraient pleinement acquis et exercés, un total de 685 627 actions seraient émises, et décomposées de la manière suivante ci-dessous.

NOTE 7 : PROVISIONS

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Situation en fin d'exercice
			Avec objet	Sans objet	
Provision pour risque CIJV	1 136 306	604 130	-	-	1 740 436
TOTAL	1 136 306	604 130	-	-	1 740 436

NOTE 8 : ÉTAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i> à 1 an maximum à l'origine	-	-		
à plus d'1 an à l'origine	3 047 889	-	3 047 889	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 590 513	2 590 513		
Personnel et comptes rattachés	1 475 266	1 475 266		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 495 430	1 495 430		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i> Impôts sur les bénéfices	-	-		
Taxe sur la valeur ajoutée	204 240	204 240		
Autres impôts, taxes et assimilés	191 351	191 351		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	9 004 689	5 956 800	3 047 889	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice	-			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	597 486			

Les dettes financières et avances conditionnées ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Avances conditionnées	100 000		(100 000)	-
Emprunt PGE	3 645 374		(597 486)	3 047 889
Intérêts courus sur dettes financières	2 306	-	(2 306)	-
TOTAL	3 747 680	-	(699 792)	3 047 889

NOTE 9 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits d'exploitation.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. La part de la facturation non reconnue en résultat en application de cette méthode est comptabilisée en produit constaté d'avance.

NOTE 10 : CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

CHARGES A PAYER	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Intérêts courus	-	2 306
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	1 846 925	1 403 765
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés / RTT	1 350 748	1 134 211
Participation à payer	-	-
Primes et frais à payer au personnel	691 916	277 139
Impôts et taxes à payer	110 215	123 755
TOTAL	3 999 803	2 941 176

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients		
Factures à établir	2 644 640	802 356
Créances fiscales et sociales		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	-	6 955
Etat - Produits à recevoir	-	22 096
Autres créances		
Autres produits à recevoir	-	4 743
TOTAL	2 644 640	836 150

NOTE 11 : PRÉSENTATION D'UN RÉSULTAT D'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

Le CIJV fait partie intégrante du modèle économique des studios de jeux vidéo. Aussi, bien qu'il soit comptabilisé dans le poste « Impôts sur les bénéfices », le tableau ci-dessous présente un résultat d'exploitation économique qui en tient compte :

	2022	2021
Résultat d'exploitation comptable	(3 707 832)	(7 569 980)
+/- Dotations au amortissements, dépréciations et provisions	217 031	8 852 509
+ CIJV	6 000 000	4 008 194
EBITDA économique	2 509 199	5 290 723
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(217 031)	(8 852 509)
EBIT économique	2 292 168	(3 561 786)

NOTE 12 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est réalisé sur un seul secteur d'activité, celui du développement des jeux vidéo. La décomposition du chiffre d'affaires par zone géographique n'est pas communiquée car elle pourrait divulguer le nom des éditeurs.

NOTE 13 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	4 415 732	-	(36 004)	4 379 728
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	1 136 306	604 130	-	1 740 436
Sous-Total		604 130	(36 004)	
Amortissements		253 035	-	
TOTAL		857 165	(36 004)	
<i>dont exploitation</i>		253 035	(36 004)	
<i>dont financier</i>		-	-	
<i>dont exceptionnel</i>		604 130	-	

NOTE 14 : RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est essentiellement constitué de charges d'intérêts et du résultat de change sur opérations financières.

NOTE 15 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Produits	Charges
Opérations de gestion		
Provisions et dépréciations exceptionnelles		604 130
Bonis/Malis sur rachat d'actions propres	356	28 633
Divers		41 140
Opérations de capital		
Sorties d'actifs immobilisés	445 000	445 000
TOTAL	445 356	1 118 903

Les dotations et reprises aux provisions exceptionnelles sont relatives au remboursement du CIJV.

NOTE 16 : IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

	2022	2021
Impôt sur les sociétés	-	-
CIJV	(6 000 000)	(4 008 194)
Total	(6 000 000)	(4 008 194)

Le CIJV correspond à une créance d'impôt.

NOTE 17 : FISCALITÉ LATENTE

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux reportables s'élève à 28 476 655 €.

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 18 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Tableau de synthèse des engagements donnés :

Engagements donnés	31/12/2022	31/12/2021
Engagements financiers		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles		
Avals, cautions et garanties données	1 709 000	1 709 000
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Autres engagements		
Engagements en matière de pensions, retraites et assim.	545 789	1 004 855
Engagements de location simple	3 247 266	4 113 203
TOTAL	5 502 055	6 827 058

Garanties données :

Dans le cadre de la signature du nouveau contrat de bail des locaux du studio parisien, une garantie à première demande a été donnée, pour un montant de 1 709 000 €. Selon les termes du bail, cet engagement est transformable, sous conditions, en dépôt de garantie au bout de 3 ans.

Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) :

Les différentes hypothèses retenues sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation (source : Iboxx 10+)	3,70%	0,98%
Age de départ à la retraite	63	63
Modalités de départ	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	45%	45%
Taux de progression des salaires	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 9% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante	Taux moyen de 7% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante
Tables de mortalité	INSEE 2013-2015	INSEE 2013-2015

Engagements de location simple :

La Société a signé un nouveau bail commercial sur l'exercice 2019 pour ses locaux situés au 11, rue de Cambrai, Parc du Pont de Flandre à Paris pour une durée de 12 années consécutives (dont 6 fermes) à compter du 30 juin 2020. En décembre 2021, DON'T NOD a révisé son bail immobilier afin de restituer une partie de ses locaux actuels et les adapter à sa nouvelle organisation du travail, centrée autour du télétravail.

	31/12/2022	Moins de 1 an	Entre 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrats de locations immobilière simple	3 247	866	2 381	-
TOTAL engagement de paiements futurs	3 247	866	2 381	-

Engagements reçus :

Le prêt PGE est garanti par l'État.

Autres engagements financiers :

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements financiers hors bilan.

NOTE 19 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la Société s'est élevé à 287 salariés au cours de l'exercice 2022 contre 242 au cours de l'exercice précédent.

NOTE 20 : TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Au 31 décembre 2022, les principales transactions sont les suivantes :

- La société STUDIOS DON'T NOD Inc a facturé à la Société 4 418 534 € au titre de la production du Projet M1 ;
- L'avance en compte courant consentie à la société Studios DON'T NOD Inc par la Société s'élève à 1 352 069 € à la clôture de l'exercice. Les produits d'intérêts relatifs à cette avance s'élèvent à 31 341 € ;
- La société DON'T NOD Entertainment a facturé au cours de l'exercice 2022 à la société Studios DON'T NOD Inc 128 234 € au titre de management fees.

NOTE 21 : RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Au cours de l'exercice 2022, les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration et de direction s'élèvent à 504 353 €.

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

BECOUBE
34, rue de Liège
75008 Paris

CLAVEL AUDIT-ASSOCIÉS
72, boulevard de Strasbourg
31000 Toulouse

S.A. DON'T NOD ENTERTAINMENT
Adresse : Parc du Pont de Flandre "Le Beauvaisis"
11, rue de Cambrai
75019 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société DON'T NOD ENTERTAINMENT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DON'T NOD ENTERTAINMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Le paragraphe 2.4.2. "Immobilisations incorporelles" de l'Annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des coûts engagés par le Groupe dans le cadre de contrats de production ou de co-production de jeux pour lesquels le Groupe détient tout ou partie des droits d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des coûts de développement de jeux vidéo ainsi que celles retenues pour la vérification de leur valeur actuelle et nous avons pu nous assurer que le paragraphe 2.4.2. "Immobilisations incorporelles" et la note 2 "Immobilisations incorporelles et corporelles" du chapitre 3 "Notes relatives au bilan et au compte de résultat" de l'Annexe des comptes consolidés fournissent une information appropriée.

- Le paragraphe 2.4.8. "Reconnaissance du chiffre d'affaires" de l'Annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires :
 - Pour les contrats de développement selon la méthode dite "à l'avancement". Le résultat comptabilisé sur chaque contrat est dépendant des estimations des coûts restant à encourir et, par conséquent, du taux de marge prévisionnel du contrat, déterminées par les chargés de projet et la Direction financière.
 - Issu des royalties perçues lors de l'exploitation des jeux dont la société perçoit tout ou partie des droits.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, nous avons revu les calculs effectués par le Groupe et nous avons pu nous assurer que le paragraphe 2.4.8. "Reconnaissance du chiffre d'affaires" de l'Annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

États financiers et rapports des Commissaires aux comptes **2022**

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à PARIS et TOULOUSE, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

F. BROVEDANI
Associé

CLAVEL AUDIT ASSOCIÉS

P. CLAVEL
Associé

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BECOUBE
34, rue de Liège
75008 Paris

CLAVEL AUDIT-ASSOCIÉS
72, boulevard de Strasbourg
31000 Toulouse

S.A. DON'T NOD ENTERTAINMENT
Adresse : Parc du Pont de Flandre "Le Beauvaisis"
11, rue de Cambrai
75019 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société DON'T NOD ENTERTAINMENT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DON'T NOD ENTERTAINMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe 2.3.1.1. "Coûts de développement des jeux" de l'Annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des coûts engagés par la société dans le cadre de contrats d'autoédition et de co-production de jeux pour lesquels elle détient tout ou partie des droits d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des coûts de développement de jeux vidéo ainsi que celles retenues pour la vérification de leur valeur actuelle et nous avons pu nous assurer que le paragraphe 2.3.1.1. "Coûts de développement des jeux" et la note 1 "Immobilisations incorporelles, corporelles et financières" du chapitre 3 "Notes relatives au bilan et au compte de résultat" de l'Annexe des comptes annuels fournissent une information appropriée.

- Le paragraphe 2.3.8. "Reconnaissance du chiffre d'affaires" de l'Annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires :
 - Pour les contrats de développement selon la méthode dite "à l'avancement". Le résultat comptabilisé sur chaque contrat est dépendant des estimations des coûts restant à encourir et, par conséquent, du taux de marge prévisionnel du contrat, déterminées par les chargés de projet et la Direction financière.
 - Issu des royalties perçues lors de l'exploitation des jeux dont la société perçoit tout ou partie des droits.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons revu les calculs effectués par la société et nous avons pu nous assurer que le paragraphe 2.3.8. "Reconnaissance du chiffre d'affaires" de l'Annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS et TOULOUSE, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

F. BROVEDANI
Associé

CLAVEL AUDIT ASSOCIÉS

P. CLAVEL
Associé

5. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

BECOUBE
34, rue de Liège
75008 Paris

CLAVELAUDIT ASSOCIÉS
72, boulevard de Strasbourg
31000 Toulouse

S.A. DON'T NOD ENTERTAINMENT
Adresse : Parc du Pont de Flandre "Le Beauvais"
11, rue de Cambrai
75019 PARIS

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société DON'T NOD ENTERTAINMENT,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relative à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2 - CONVENTION DÉJÀ APPROUVÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nature et objet : signature d'un "Deal-mémo" en vue de mettre en œuvre un partenariat stratégique dans le cadre du développement du jeu interactif "TWIN MIROR"

Avec : La société SHIBUYA PRODUCTIONS S.A.R.L.

Personne concernée : Monsieur Kostadin Dimitrov YANEV, associé de la société SHIBUYA PRODUCTIONS S.A.R.L. et actionnaire de la société DON'T NOD ENTERTAINMENT

Modalités : L'accord repose sur un partage de la propriété intellectuelle du jeu « TWIN MIROR » Il a donné lieu d'une part, à une cession de droits d'un montant de 500 000 €uros perçus par la société DON'T NOD ENTERTAINMENT, et d'autre part, à une refacturation de coûts de développements par la société DON'T NOD ENTERTAINMENT à la société SHIBUYA Productions SARL à hauteur de 5 000 000 €uros et correspondant à la quote-part de cette dernière dans les droits du jeu.

Au 31 décembre 2022, le montant des royalties à reverser à la société SHIBUYA Productions SARL à hauteur de la quote-part dans les droits du jeu s'est élevé à 32 520 €uros.

Fait à PARIS et TOULOUSE, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

F. BROVEDANI
Associé

CLAVEL AUDIT ASSOCIÉS

P. CLAVEL
Associé



**RAPPORT DE RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE 2022**

SOMMAIRE

Page

1. INTRODUCTION

108

- 1.1. Historique et faits marquants
- 1.2. Un marché en forte croissance
- 1.3. Un modèle tourné vers l'indépendance
- 1.4. Un positionnement stratégique
- 1.5. Un leadership sur les jeux narratifs
- 1.6. Des productions maîtrisées
- 1.7. L'édition des projets internes
- 1.8. Une édition externe responsable et durable

2. GOUVERNANCE ET STRATÉGIE SOCIÉTALE

116

- 2.1. Organisation de la gouvernance RSE
- 2.2. Stratégie de responsabilité sociétale
- 2.3. Certification du rapport RSE
- 2.4. Enjeux sociétaux et risques associés
- 2.5. Relation avec les parties prenantes

3. ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DU DIVERTISSEMENT PORTEUR DE SENS

120

- 3.1. Recherche de l'excellence opérationnelle et créative
- 3.2. Protection de la communauté et lutte contre les comportements toxiques
- 3.3. Compréhension des attentes de notre communauté
- 3.4. Protection des données personnelles RGPD

4. ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

125

- 4.1. Risques liés à la recherche de talents et leur fidélisation
- 4.2. Croissance des effectifs
- 4.3. Taux de rotation du personnel
- 4.4. Promotions internes
- 4.5. Opérations d'actionnariat réservées aux salarié·e·s
- 4.6. Association des salarié·es aux bénéfices
- 4.7. Cadre de travail et flexibilité
- 4.8. Diversité des profils et égalité des chances
- 4.9. Dialogue social et mesures contre le harcèlement

5. LIMITER NOTRE IMPACT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

134

- 5.1. Risques liés à l'environnement
- 5.2. Présentation du bilan carbone
- 5.3. Principales sources d'émissions
- 5.3. Éthique des affaires

6. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

137

- 6.1. Périmètre de reporting
- 6.2. Période de reporting
- 6.3. Référentiel d'indicateurs

1. INTRODUCTION

1.1 Historique et faits marquants



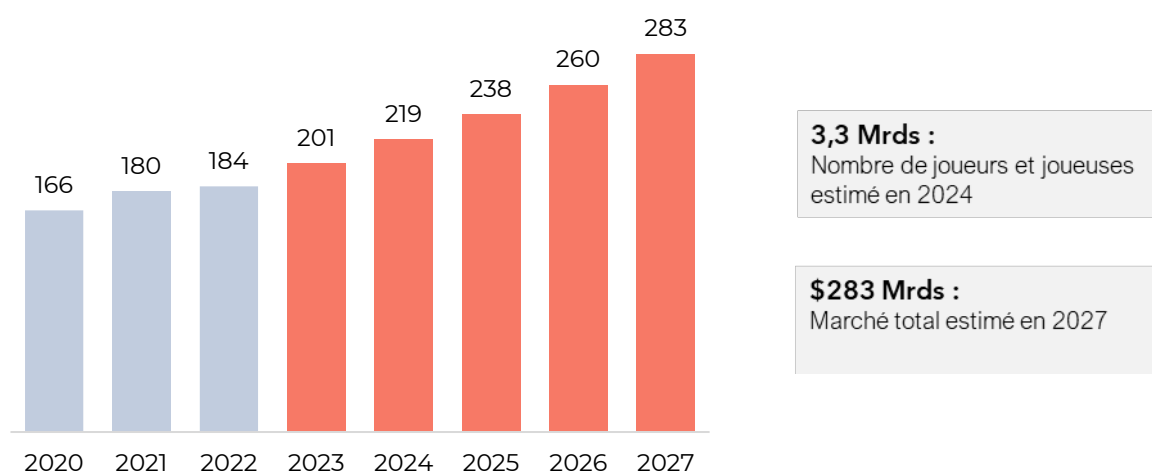
1.2 Un marché en forte croissance

DON'T NOD s'inscrit dans un marché mondial particulièrement dynamique, porté depuis plusieurs années par la dématérialisation des ventes. A ce titre, le marché mondial a atteint en 2022 des revenus cumulés de \$184Mrds.

Le marché avait connu l'année précédente une croissance de plus de 8% à \$180Mrds, renforcée par les périodes de confinements successifs. Cette période inédite a démontré les forces d'un secteur

en pleine digitalisation, et orienté vers des expériences toujours plus sociales et connectées. Les jeux DON'T NOD, qui réalisent en moyenne 80% de leurs ventes sur le format digital, confirment cette tendance permettant ainsi un allongement vertueux des cycles de vie, à l'instar de *Life is Strange* ou *Vampyr*, devenus des classiques incontournables du back catalogue aux côtés de *Remember Me*.

Perspectives du marché à horizon 2027 (en Mrds \$)



Des joueuses et joueurs plus nombreux-ses, et plus diversifié-e-s³

Avec un total estimé de près de 4 milliards de joueuses et joueurs attendu en 2027, et près de \$283 Mrds de revenus cumulés, la tendance de fond du secteur reste particulièrement solide. Cette croissance globalisée ainsi que l'évolution des typologies de joueuses et joueurs ont généré ou accentué ces dernières années de nombreux challenges techniques, éditoriaux et sociétaux.

Ces enjeux constituent pour DON'T NOD un axe majeur de développement, qui travaille à maintenir une grande proximité avec sa communauté.

Afin d'apporter des expériences de qualité aux joueuses et joueurs, DON'T NOD a renforcé l'usage de sondages communautaires, d'études de marché externes et entretient un dialogue constant avec sa communauté.

ACCELERATION DES SERVICES CLOUD ET ABONNEMENTS

STEAM : +135M DE JOUEURS ACTIFS /MOIS

SONY PLAYSTATION
 +45,4M D'ABONNES AU PS+
 +112M D'UTILISATEURS ACTIFS

MICROSOFT XBOX
 +25M D'ABONNES AU GAMEPASS
 +100M D'UTILISATEURS ACTIFS

NINTENDO SWITCH
 +36M D'ABONNES AU NINTENDO SWITCH ONLINE⁷
 +104M DE JOUEURS/AN

EPIC GAMES STORE : +68 M DE JOUEURS ACTIFS /MOIS

1.3 Un modèle tourné vers l'indépendance

DON'T NOD a historiquement démarré la production de ses jeux vidéo sur le modèle classique, où l'éditeur finance 100% des coûts de développement du jeu, et assure le marketing et la

commercialisation du titre en contrepartie d'une détention complète de la propriété intellectuelle et d'une conservation quasi-intégrale des royalties.

³ Sources :

Konvoy – Gaming Industry report Q1 2023
 Sony Group Q3 FY2022 Consolidated Financial Results https://www.sony.com/en/SonyInfo/IR/library/presen/er/pdf/22q3_sonypre.pdf
<https://www.tweaktown.com/news/88846/microsoft-reveals-how-much-money-game-pass-actually-makes/index.html>
<https://hothardware.com/news/xbox-live-surpasses-100-million-active-monthly-users-gamepass>
 Q2 2022 earnings Q&A with investors: https://www.nintendo.co.jp/ir/pdf/2022/221109_2.pdf

Rapport de Responsabilité Sociétale 2022










Bien que très sécurisé, le financement classique limite le pouvoir d'action du studio et sa capacité à profiter des succès de ses créations originales. A partir de 2018, DON'T NOD a progressivement fait évoluer son modèle vers la coproduction où les parts de détention de propriété intellectuelle et des royalties sont devenues proportionnelles aux investissements engagés par chacun des

coproducteurs. Le premier projet coproduit avec Focus Entertainment, *VAMPYR*, s'est écoulé à plus de deux millions d'exemplaires dans le monde, devenant à fin 2021 le plus grand succès financier du studio aux côtés de *LIFE IS STRANGE*. Cette collaboration en coproduction se poursuit actuellement avec le développement de l'ambitieux *Projet 8*, dont la sortie est prévue d'ici 2025.

Pour renforcer davantage la désintermédiation de son schéma économique, DON'T NOD engage dès 2020 une stratégie basée sur l'auto-édition, où le studio prend désormais en charge la majorité voire l'intégralité des coûts des développements, tout en assurant l'édition et le marketing de ses projets. La première auto-édition du studio a été réalisée sur le titre *TWIN MIRROR*, en collaboration exclusive avec EPIC Games pour la version PC. Le projet a été commercialisé en décembre 2020 sur l'Epic Game store (PC) et sur consoles, puis en décembre 2021 sur Steam (PC).

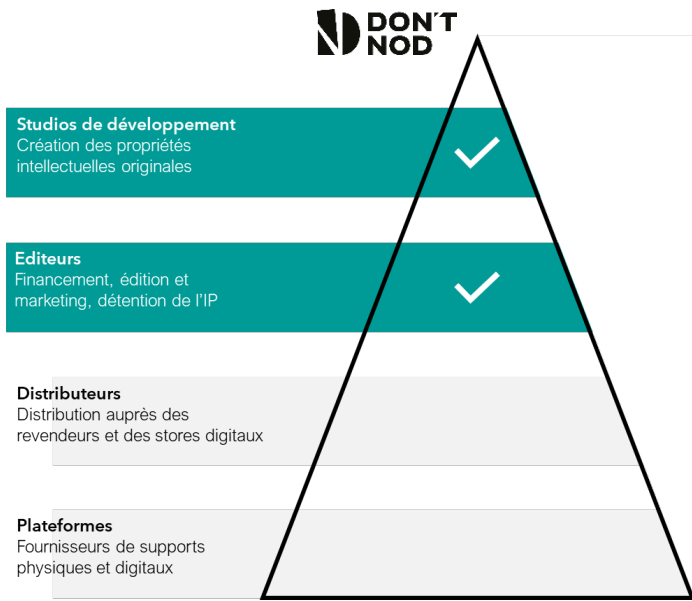
DON'T NOD a désormais pour objectif d'assurer la majorité de ses productions sur le modèle de l'auto-édition afin de détenir ses propriétés intellectuelles et limiter la dilution potentielle des revenus tirés de leurs ventes, tout en continuant de s'accompagner des meilleurs partenaires pour accompagner leur exploitation et leur distribution.

Comparatif des différents modèles économiques de DON'T NOD :

	Financement	Propriété intellectuelle	Revenus
Contrat classique	 Intégralement pris en charge par l'éditeur Crédits d'impôts	 Détenue intégralement par l'éditeur	 Chiffre d'affaire lié au développement Longue période de recoupement, faible royalties à la sortie
Coproduction	 Partagés entre les coproducteurs Crédits d'impôts	 Partagée entre DON'T NOD et le coproducteur	 Chiffre d'affaire lié au développement Pas de recoupement, royalties proportionnelles à l'investissement de chaque partenaire
Auto-édition	 Majoritairement / intégralement pris en charge par DON'T NOD Crédits d'impôts	 Majoritairement / intégralement détenue par DON'T NOD	 Chiffre d'affaire lié aux ventes et intégralement perçu par DON'T NOD Partenariats de cofinancement et de distribution, exclusivité / minimum garantis

DON'T NOD va, au cours des prochaines années, accélérer le développement de ses départements d'édition et de marketing afin d'accompagner ce renforcement stratégique vers l'auto-édition.

1.4 Un positionnement stratégique



L'ambition du studio est de privilégier l'auto-édition sur ses prochains titres, tout en maîtrisant le niveau d'investissement de chacun des projets, et de renforcer l'édition de studios externes. Pour mieux accompagner ce modèle désintermédié, DON'T NOD a largement renforcé ses départements marketing et publishing, qui comptent aujourd'hui plus d'une vingtaine de talents.

Ce nouveau positionnement assure à DON'T NOD une percée stratégique dans la chaîne de valeur, sur le domaine de l'édition avec un accès direct aux distributeurs.

Sur le marché du jeu vidéo, DON'T NOD se positionne aujourd'hui comme créateur et curateur d'expériences narratives porteuses de sens qui résonnent avec les joueuses et les joueurs et reflètent la diversité du monde dans lequel nous évoluons.

1.5 Un leadership sur les jeux narratifs

En bâtissant un catalogue de 8 créations originales - commercialisées ou annoncées -, DON'T NOD s'est progressivement imposé comme l'un des leaders mondiaux dans la production de jeux narratifs AA sur PC et consoles.



Conformément à sa stratégie tournée vers la coproduction et l'auto-édition, DON'T NOD porte, à date du présent rapport, le développement de 9 propriétés intellectuelles originales, et commercialisera en 2023 deux nouvelles propriétés intellectuelles originales :

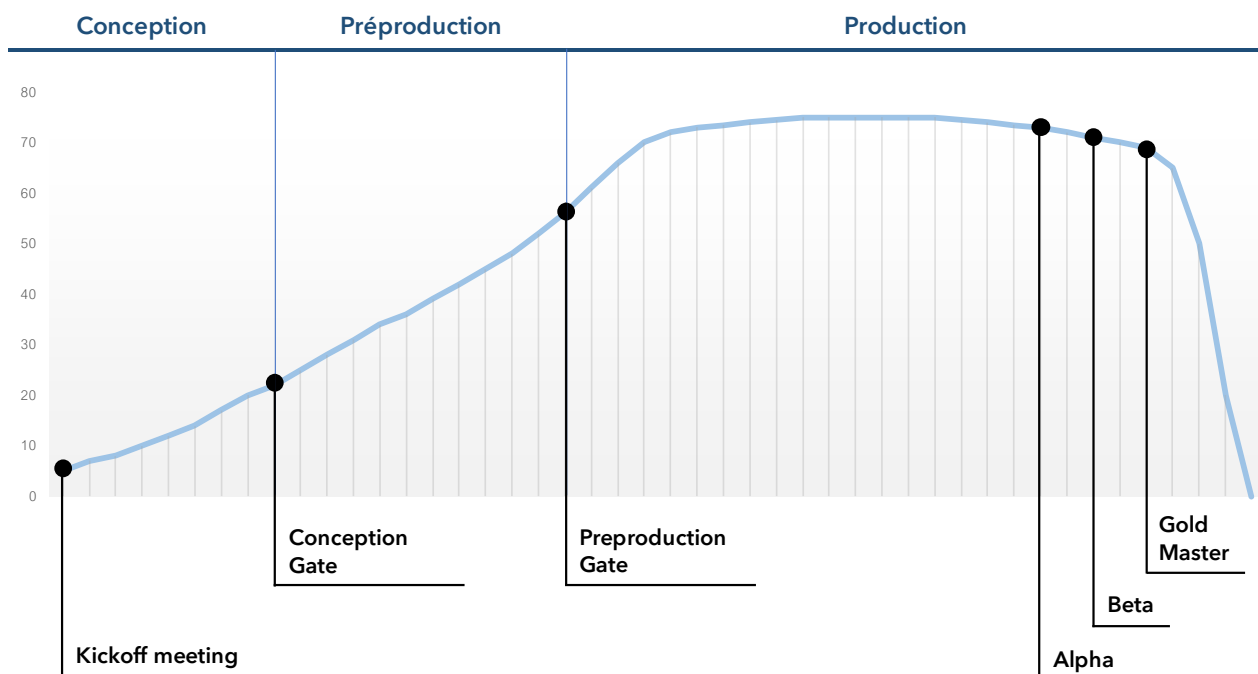
- **Harmony: The Fall of Reverie**, dont la sortie est prévue en juin 2023 sur PC (Steam), PlayStation 5, et Xbox Series X|S et Nintendo Switch, en auto-édition ;
- **Banishers: Ghosts of New Eden**, dont la sortie est prévue fin 2023 sur PC (Steam), PlayStation 5, et Xbox Series X|S, en coproduction avec Focus Entertainment.

Grâce à un Metacritic moyen de **75/100** sur l'ensemble de ses projets et de très nombreuses récompenses, le studio se positionne ainsi au cœur d'une concentration sectorielle où le contenu de qualité est devenu le véritable trésor d'une industrie en perpétuel renouvellement. Grâce à la définition d'une ligne éditoriale claire, DON'T NOD souhaite renforcer sa position d'acteur majeur du divertissement vidéoludique à travers des expériences narratives porteuses de sens en confiant à ses talents et studios externes le pouvoir de créer et d'innover.

Cet axe majeur de développement et l'assurance de productions maîtrisées ont permis à DON'T NOD de gagner la confiance de sa communauté et de remporter de nombreuses récompenses au cours des dernières années.

1.6 Des productions maîtrisées

Afin d'assurer la production simultanée de ses projets sur plusieurs sites géographiques (France et Canada), DON'T NOD a renforcé son organisation et mutualisé un grand nombre d'expertises afin d'assurer l'efficacité de ses productions, tout en garantissant à ses équipes créatives une grande liberté d'action au sein d'un cadre fixé en amont du démarrage des projets. A ce jour, l'ensemble des productions internes suit un cycle de développement s'étalant sur trois phases : la conception, la préproduction et la production.



En conception :

La phase de conception débute par la constitution d'une *core team*, assignée au futur projet. Au cours du *kickoff meeting*, un mandat est fixé afin d'encadrer le format du jeu, ses plateformes cibles, son genre, mais également ses coûts, ses dates de livraison et son *staffplan*. L'objectif de cette phase est de donner à chaque équipe de conception une direction claire, conforme à la ligne éditoriale du studio. Au sein de ce mandat, l'équipe dispose d'une liberté créative importante, et aura pour missions durant la phase de conception :

- L'établissement des plannings et du *staffplan* de préproduction ;
- La constitution d'une arche narrative ;
- La première version du cadre technique et du *game design* ;
- La réalisation de *mood videos*, qui ont pour objet de matérialiser la vision créative de l'équipe.

A l'issue de cette première phase, un process d'évaluation est organisé. Si l'ensemble des critères techniques et éditoriaux sont respectés, le projet entame sa phase de préproduction.

Confier le pouvoir de créer et innover

Au sein de DON'T NOD, nous préservons une vraie confiance envers nos équipes internes et nos studios partenaires, qui se traduit par une liberté créative et narrative permettant l'innovation, et la création de jeux et d'univers uniques et variés.

En préproduction :

La taille moyenne de l'équipe atteint une trentaine de personnes, dans l'exemple d'un projet de 15 à 20 M€ produit sur quatre années. Des moyens plus importants sont mis à disposition de l'équipe afin de l'accompagner pour la finalisation de son arche narrative, ainsi que de sa structure technique et son *game design*. Elle aura pour principales missions :

- L'implémentation des mécaniques de jeu ;
- La préparation du pipeline de production ;
- L'élaboration d'une *vertical slice*, phase cruciale du développement, qui consiste à livrer une partie du jeu en qualité finale, présentant l'ensemble des mécaniques proposées par l'équipe, et ce sur toutes les plateformes ciblées dans le mandat.

Grâce à l'appui des équipes d'édition et leur revue des précédentes milestones, la Direction du studio va se prononcer à nouveau sur l'état du jeu, à tous les niveaux (créatif, technique, budgétaire). Le département marketing va par ailleurs engager un travail de plus en plus soutenu aux côtés de l'équipe de production afin de démarrer la constitution d'une stratégie et suivra les avancées du projet jusqu'à sa commercialisation. Si l'ensemble des critères sont réunis, la phase de production sera lancée.

En production :

Cette dernière phase de développement, durant laquelle la taille de l'équipe peut atteindre en moyenne 60 à 70 personnes, marque également le démarrage d'engagements de sous-traitance importants, afin de finaliser la *motion capture*, l'enregistrement des voix, ou la composition de la musique. La phase de production est marquée par trois étapes clés :

- **APLHA** : l'ensemble du contenu et des mécaniques de jeu est disponible ;
- **BETA** : tous les éléments du jeu sont intégrés, debuggés et polis. Toutes les langues sont implémentées et fonctionnelles. Cette version ne compte plus aucun bug majeur, et des travaux d'optimisation sont encore possibles avant la soumission aux plateformes PC et consoles ;
- **GOLD MASTER** : le jeu a été approuvé sur l'ensemble des plateformes, et est prêt à être commercialisé.



Un environnement de travail inclusif, collaboratif et respectueux pour toutes et tous :

Afin d'adresser les risques liés aux conditions de vie au travail, et à l'attractivité et la fidélisation des talents, DON'T NOD assure durant chacune de ces étapes clés un fort accompagnement des équipes. Il s'assure du bien-être de chacune et chacun, au travers d'un cadre de travail attractif et respectueux, d'un suivi personnalisé et de sondages annuels dédiés au bien-être et au rythme de travail. Le studio s'assure également que les temps de travail soient respectés, en limitant par exemple le recours aux heures supplémentaires et garantit un droit à la déconnexion afin de respecter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Ce suivi est accompagné de cycles de formations dédiés notamment au management et d'un suivi spécifique des promotions internes afin de valoriser les compétences individuelles.

The Awesome Adventures of Captain Spirit
Crédits : Square Enix, DONTNOD Entertainment

1.7 L'édition des projets internes

Depuis 2020, DON'T NOD travaille activement à la désintermédiation stratégique de son schéma de production, en auto-éditant une grande partie de ses productions internes. Afin d'assurer l'évaluation des jalons de production, le suivi éditorial et la certification des jeux internes et externes, DON'T NOD a créé en 2020 son département publishing, qui compte aujourd'hui une dizaine de talents. Véritable soutien des équipes de production, le publishing travaille de concert avec les départements de contrôle qualité et de localisation, et collabore aux *playtests* externes effectués en amont de la sortie des projets. Il communique activement avec les départements marketing et business développement afin d'évaluer le potentiel commercial des projets et d'assurer la cohérence de la ligne éditoriale du Groupe. Les départements

marketing et communications collaborent également avec les équipes de production, tôt dans la conception des jeux, afin de réaliser des études spécifiques à chaque projet et d'assurer que les jeux soient en phase avec les attentes des joueuses et joueurs, et qu'ils apportent une dimension unique, valorisée auprès de son public. Ils assurent de transmettre fidèlement la vision créative des équipes de développement, et d'engager les fortes communautés autour des jeux.

DON'T NOD a mis en place des systèmes pour une écoute pro-active et réactive des joueuses et joueurs afin d'entrer dans une vraie démarche de dialogue et d'écoute du public DON'T NOD, notamment au travers de rapports de sentiments.

1.8 Une édition externe responsable et durable

A partir de 2021, DON'T NOD a engagé la signature de partenariats externes, afin d'étoffer le portefeuille du Groupe en éditant les projets de studio tiers. En tant que studio de création, DON'T NOD est conscient des problématiques de développement et s'engage à traiter ses

partenaires externes avec respect et équité. Il contribue ainsi au renforcement de la qualité de ses relations avec ses partenaires et ses parties prenantes locales. A l'instar de ses partenariats avec PortaPlay et Studio Tolima, DON'T NOD privilégie des contrats de coproduction offrant aux

studios partenaires des conditions équitables, et un juste partage de la valeur en fonction des

investissements des deux parties. L'édition externe se développe ainsi sur trois axes prioritaires.

Un suivi éditorial indépendant

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement, le département Publishing de DON'T NOD s'assure de la définition des milestones avec le studio tiers et leur revue sur un cycle régulier, afin de contrôler la qualité et la consistance de la production du projet. Cette revue indépendante doit aussi garantir la cohérence de la ligne éditoriale du projet avec celle de DON'T NOD. Grâce à une forte complémentarité entre les jeux développés en interne et ces partenariats d'édition externe, DON'T NOD s'assure une ligne éditoriale diversifiée et respectueuse des valeurs du Groupe.



La maîtrise des sorties

Le département publishing apporte son expertise dans le suivi du développement et la construction d'un plan de production solide, permettant d'harmoniser les sorties des projets externes avec le portfolio interne de DON'T NOD. Il a également pour mission d'élaborer avec le studio tiers les formats ou plateformes de sortie, la production de contenu additionnel ou d'épisodes, et de mener toute action pouvant contribuer au succès du titre. Le département marketing et communications apporte aux partenaires son expertise marché et sur le public du jeu narratif afin de maîtriser et d'amplifier la stratégie de sortie des jeux.

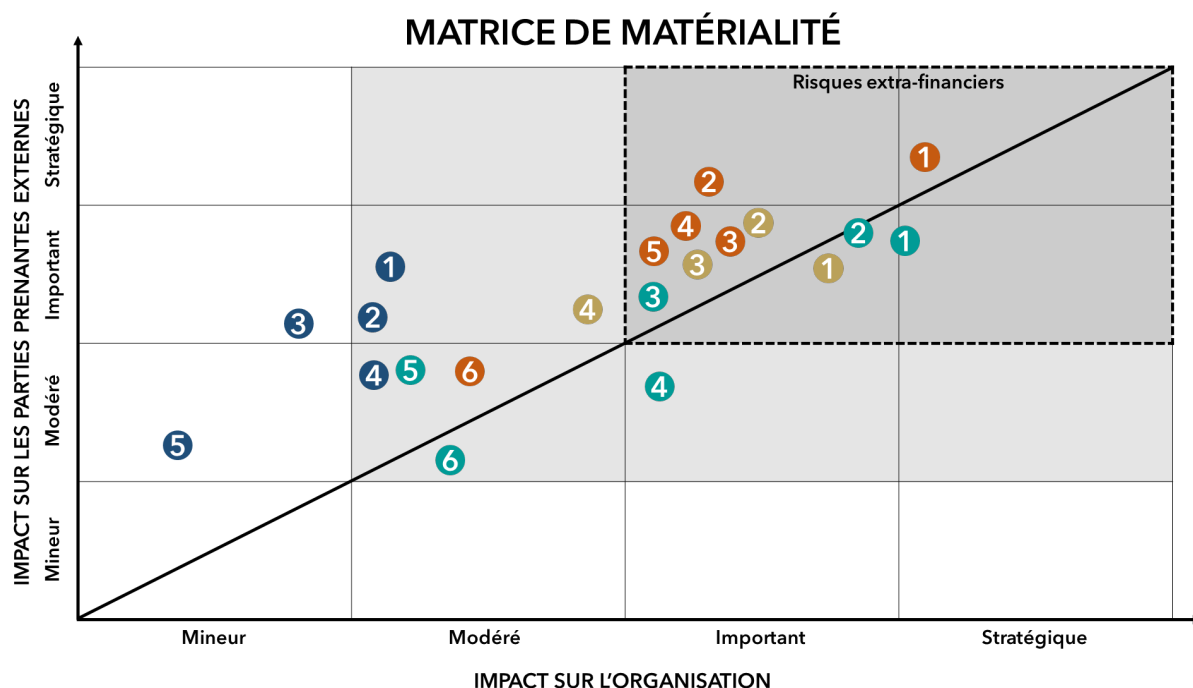
Un juste partage de la propriété intellectuelle

Le schéma de coproduction externe, privilégié par DON'T NOD, est un modèle vertueux, engageant et motivant pour le studio et ses partenaires. Il a pour objectif d'assurer une collaboration plus équilibrée à chacune des parties, tout en permettant au studio tiers de s'engager financièrement dans le développement en contrepartie d'une détention proportionnelle de la propriété intellectuelle de son projet. DON'T NOD garde pour objectif la détention majoritaire des projets qu'il édite en externe, à l'instar des deux partenariats déjà noués avec PortaPlay et Studio Tolima.

Unir nos ambitions

Unir nos ambitions passe chez nous par la transmission du savoir, et notre capacité à nous mettre au défi en permanence pour construire nos expertises pour mieux nous réinventer et tirer le meilleur profit de toutes nos possibilités. Nous créons des jeux de qualité, avec une attention particulière aux détails, sur lesquels chaque expertise peut faire la différence.

2. GOUVERNANCE ET STRATÉGIE SOCIÉTALE



Enjeux Sociaux	
1	Diversité et lutte contre les discriminations
2	Attractivité et fidélisation des collaborateurs
3	Organisation du travail
4	Conditions de travail, qualité de vie au travail, Engagement des collaborateurs
5	Formation et gestion des talents et des compétences
6	Santé et sécurité des collaborateurs

Enjeux Sociétaux et de Gouvernance	
1	Ethique des affaires
2	Protection des données personnelles et sécurité informatique
3	Relations avec les parties prenantes locales
4	Relations avec les fournisseurs et partenaires
5	Actions de partenariat et mécénat
6	Achats responsables

Enjeux Produits et Services	
1	Santé et sécurité des consommateurs
2	Utilisation du jeu pour promouvoir le développement durable, l'éducation et autre
3	Attente clients : innovation, qualité de service, satisfaction et transparence
4	Accessibilité des produits / jeux

Enjeux Environnementaux	
1	Eco-conception et recyclage
2	Consommation d'énergie, efficacité énergétique et énergie renouvelable
3	Prévention et gestion des déchets
4	Politique environnementale
5	Changement climatique

2.1. Organisation de la gouvernance RSE

Le Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale a été créé en 2021 pour répondre aux enjeux sociétaux du Groupe pour les prochaines années. Il est composé de plusieurs membres du Comité de Direction de DON'T NOD, et réunit différents domaines d'expertise clef, comme les ressources humaines, la communication, le marketing et la finance. Il se

réunit à intervalles régulier et agit sous la responsabilité directe du Président Directeur Général. Ce comité, paritaire et représentatif des deux sites géographiques du Groupe (France et Canada), a pour mission de définir et de suivre la stratégie, établir les différents plans d'actions RSE et proposer toute forme de recommandations associées. Il s'assure par ailleurs de la précision et

Rapport de Responsabilité Sociétale 2022

de la fiabilité des données présentes dans ce rapport, dont l'ensemble est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de DON'T NOD. pratique. DON'T NOD envisage la création d'un comité spécial RSE au sein du Conseil

d'Administration, qui aura notamment pour mission de faire valoir les engagements RSE de DON'T NOD aux plus hauts niveaux de gouvernance du Groupe.

2.2. Stratégie de responsabilité sociétale

Le Comité RSE, au travers de chacune de ses actions, s'engage à promouvoir et porter la stratégie RSE du Groupe auprès de l'ensemble de ses parties prenantes, et en tout premier lieu de ses collaboratrices et collaborateurs.

La matrice de matérialité ci-dessus a été réalisée au cours de l'exercice 2022 sur la base d'échanges avec 12 parties prenantes représentatives de l'écosystème du studio. Ce dialogue a permis d'identifier des enjeux cruciaux comme la diversité et la lutte contre les discriminations, la protection des données personnelles, l'utilisation de nos jeux pour promouvoir le développement durable, l'éducation, ainsi que l'éthique des affaires.

Cette matrice confirme l'importance liée à l'attractivité et la fidélisation des talents, ainsi que les conditions et la qualité de vie au travail. La définition de ces enjeux déjà profondément intégrés dans la stratégie du Groupe, a permis de développer des axes clés, qui orienteront les actions de DON'T NOD au cours des prochaines années.

2.3. Certification du rapport RSE

BECOUBE, Commissaire aux comptes de DON'T NOD et Organisme Tiers Indépendant selon les dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce, s'est assuré de la sincérité des informations 2022 présentées dans le rapport RSE de DONT NOD.

Ces travaux n'ont pas donné lieu à l'émission d'une attestation.

2.4. Enjeux RSE et risques associés

EN TANT QUE STUDIOS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ÉDITION



Être un acteur majeur du divertissement porteur de sens

1 Utilisation du jeu pour promouvoir le développement durable, l'éducation

Créer des histoires porteuses de sens qui inspirent des réflexions positives sur le monde et la société

- Nous engager à renforcer les moyens donnés aux équipes créatives de faire collaborer des associations pour le traitement authentique et sincère de leurs concepts
- S'engager à poursuivre notre chantier collaboratif des valeurs, en associant nos talents

2 Santé et sécurité des consommateurs

Garantir à nos joueuses et joueurs des environnements d'échanges protégés

- Durée de vie moyenne des jeux
- Part des jeux commercialisés utilisant des mécaniques encourageant les temps de jeu excessifs

3 Attente clients et accessibilité des produits et des jeux

Ecouter les attentes et comprendre les besoins de notre communauté

- 3 rapports de sentiment réalisés auprès de notre communauté

4 Protection des données personnelles et sécurité informatique

Assurer la protection et la sécurité des données Personnelles

- Nombre d'alertes remontées en RP GD

EN TANT QU'ENTREPRISE RESPONSABLE



Limiter dans notre activité notre impact sociétal et environnemental

1 Relations avec les parties prenantes locales

Construire une relation juste et équitable avec nos studios tiers

- 100% des jeux tiers édités placés sur le format de la coproduction permettant un juste partage de la PI

2 Ethique des affaires

Garantir un modèle d'affaires éthique et durable

- Engagement 2023 : mise en place d'une charte éthique et programmes de formation interne

3 Changement climatique (y compris consommation d'énergie)

Limiter dans notre activité notre impact sociétal et environnemental

- Engagement 2022 : réalisation d'un bilan carbone

EN TANT QU'EMPLOYEUR RESPONSABLE



Être un employeur responsable

1 Organisation du travail Conditions de travail, engagement des collaborateurs

Donner le choix d'un cadre de travail attractif, et garantir flexibilité et équilibre

- Mise en place de la nouvelle organisation mises en place FROG
- Sondages annuels ou bi-annuels
- Nombre de postes « flex » dans le parc informatique
- Exposition aux heures supplémentaires
- Taux d'absentéisme et accidents du travail
- Usage des mesures complémentaires de parentalité

2 Diversité et lutte contre les discriminations

Assurer un environnement de travail positif, collaboratif, respectueux, et inclusif

- Deux campagnes de sensibilisation mises en place
- Guides de sensibilisation contre les discriminations
- Index égalité H/F à 89 sur 100 points en 2021
- Promotions internes : représentation des femmes
- Engagement 2022 : Porter le taux de formation de 100% des effectifs
- Engagement 2022 : Politique de cooptation avec engagements associatifs pour la diversité et l'inclusion

3 Attractivité et fidélisation des collaborateurs Formations et gestion des talents et des compétences

Accompagner les talents d'aujourd'hui et de demain

- Poids de l'actionnariat salarié au capital
- Taux de turnover
- Nombre moyen d'heures de formation effectuées par salarié / an
- Promotions internes réalisées entre 2020 et 2021
- Engagement 2022 : Passage à deux entretiens individuels par an
- Engagement 2022 : renforcer le capital salarié

Nos indicateurs de performance

La définition des enjeux et risques associés a donné lieu à la définition d'indicateurs de suivi concrets et représentatifs de l'engagement du Groupe. Ces indicateurs, établis sur la période de reporting 2021 / 2022, couvrent 5 objectifs de performance sociétale lié à l'égalité professionnelle, la représentation des femmes dans l'effectif et les temps de travail et de formation. Ces objectifs sont pleinement intégrés dans la stratégie RSE du Groupe, et constituent des axes majeurs de développement.

INDICATEURS DE PERFORMANCE	2022	2021
Index d'égalité professionnelle sur 100 points	89	89
Ecart de rémunération femme / homme	0,7%	0,7%
Nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié.e et par an	3,0	1,4
Représentation des femmes dans l'effectif	28%	26%
Nombre d'heures de formation par effectif moyen et par an	3,1	2,0
Emissions de gaz à effet de serre	792,7	n/c

2.5. Relation avec les parties prenantes

Les parties prenantes sont constituées des personnes et des organismes en lien direct ou indirect avec DON'T NOD dans le cadre de ses activités. Le Groupe entretient un niveau de dialogue constant, respectueux et durable avec l'ensemble de ces parties prenantes, détaillées ci-dessous :

Parties prenantes :

Modes de dialogue :

Communauté	Sondages communautaires, communication et publications liées à nos jeux, réseaux sociaux
Talents	Enquêtes annuelles de satisfaction, dialogue social avec nos organes de représentation du personnel, réunions hebdomadaires, réunions plénières annuelles, événements
Ecoles, universités	Démarches collaboratives, rencontres et partenariats
Actionnaires, investisseurs	Conférences de présentation des résultats financiers, rencontres et réunions, roadshows
Studios partenaires	Processus de sélection des studios, suivi de production, rencontres
Sous-traitants	Rencontres fournisseurs, démarches de sélection des sous-traitants, partenariats avec des entreprises
Fédérations professionnelles	Démarches collaboratives, rencontres
Etat, institutions	Certification des projets, dialogue avec les différents organismes

3. ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DU DIVERTISSEMENT PORTEUR DE SENS

Engager dans la conversation

Nous voulons que nos jeux inspirent le changement, qu'ils explorent les sujets qui nous tiennent à cœur et qui pourraient trouver un écho auprès de nos joueuses et de nos joueurs, et ainsi qu'ils participent à une conversation plus large.

Nous nous engageons dans nos jeux, sur des thématiques sociétales fortes et actuelles, au cœur des préoccupations de notre communauté, afin d'ouvrir des discussions et favoriser le partage de points de vue, ainsi que d'inviter chacun·e à réfléchir, sans jugement.

Nos engagements :

- Corréler la sortie de l'un de nos jeux avec un engagement de la part du studio avec des associations (sensibilisation interne, partage d'expérience, et soutien public pour leur donner de la visibilité, offrir des ressources et engager notre communauté) ;
- Proposer du soutien auprès des équipes afin de s'appuyer d'expert·e·s, et ainsi assurer l'authenticité des thèmes abordés dans nos jeux pour engager nos joueuses et joueurs dans la conversation ;
- Poursuivre notre chantier interne collaboratif traitant de nos axes d'engagement.

3.1. Recherche de l'excellence opérationnelle et créative

Des jeux narratifs

DON'T NOD s'engage à raconter des histoires avant tout, indépendamment des spécificités ou du genre de jeu, et à mettre en scène des protagonistes ayant un impact significatif sur l'expérience de jeu grâce à leurs choix (qu'ils soient faits par le·a joueur·euse ou non). Dans ses projets, DON'T NOD aborde des sujets de société sans être élitiste afin que l'histoire et les thèmes soient accessibles à toutes et tous.

LIFE IS STRANGE



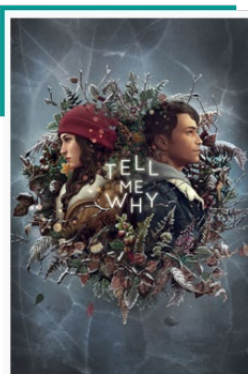
LIFE IS STRANGE raconte la vie de Max, une jeune étudiante en photographie qui se découvre le pouvoir de remonter dans le temps. Gravitant autour de sujets de société tels que le harcèlement à l'école, le suicide ou le port d'armes, le jeu propose un système décisionnel complexe permettant aux joueuses et joueurs d'influencer le passé, le présent et l'avenir et de faire ses propres choix. LIFE IS STRANGE a été développé sur un modèle de financement classique avec l'éditeur japonais SQUARE ENIX.

Développé par une équipe d'une quarantaine de talents et commercialisé à partir de 2015 sur PC, consoles et mobile, le premier projet épisodique du studio a été unanimement acclamé par la critique à sa sortie, et a remporté plus de 110 récompenses, dont un **BAFTA Games Awards « Best story »** récompensant la meilleure histoire originale.

Des jeux engagés

DON'T NOD s'engage à aborder les sujets et thèmes à travers une vision responsable de l'équipe créative, et à cultiver une approche ouverte et humble. Le studio souhaite en effet donner aux joueuses et joueurs un point de vue qui peut ne pas plaire à tout le monde afin d'avoir un impact sur la perception que les joueuses et joueurs ont du monde et de la société, et de susciter le dialogue.

TELL ME WHY



Ce récit mystérieux et intime raconte l'histoire de Tyler et Alyson, deux jumeaux séparés durant de nombreuses années qui vont découvrir qu'ils partagent un lien fort et surnaturel. Le projet TELL ME WHY a été développé en partenariat classique avec Microsoft Games Studio, et commercialisé en exclusivité en 2020 sur les plateformes de Microsoft et sur Steam (PC).

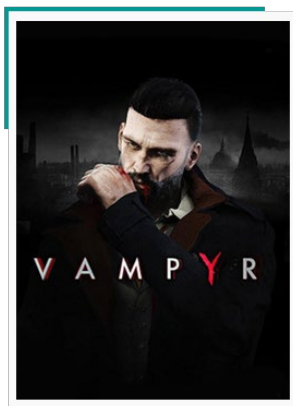
Avec TELL ME WHY, DON'T NOD devient le premier studio au monde à développer un projet narratif AA autour d'un personnage principal transgenre. Afin de traiter ce thème avec authenticité et sincérité, les équipes de DON'T NOD se sont appuyées sur l'expertise de l'association américaine GLAAD (*Gay & Lesbian Alliance Against Defamation*), qui a pour mission de dénoncer les discriminations et attaques contre la communauté LGBTQ+ dans les médias aux États-Unis.

Cette étroite collaboration entre les équipes créatives de DON'T NOD et GLAAD s'est étalée sur deux années de développement, avec le soutien des équipes éditoriales de Microsoft Games Studio. TELL ME WHY s'est ainsi démarqué et a remporté de nombreuses récompenses, dont 2 prix et une nomination lors des Gayming Awards 2021, qui récompense chaque année les meilleurs jeux vidéo LGBTQ. Le projet a par ailleurs remporté le prix « *Game for impact* » des prestigieux Game Awards 2020.

Des jeux diversifiés

DON'T NOD s'engage à encourager une innovation constante en termes de gameplay, de thèmes, de technologies, de direction artistique et de narration. DON'T NOD souhaite poursuivre et encourager la création d'univers étendus qui peuvent être développés à travers d'autres histoires, des suites, ou des expériences de jeu complémentaire. Cette diversification s'applique également aux types de jeux, aux genres, aux plateformes et aux thèmes abordés.

VAMPYR



Cet ambitieux action-RPG, qui se déroule dans une Londres ravagée par la grippe espagnole au début du XX^{ème} siècle, a été commercialisé en juin 2018 sur PC, consoles, puis sur Nintendo Switch en 2019 et consoles *nextgen* en 2020. Les joueuses et les joueurs incarnent le Dr. Jonathan Reid, devenu malgré lui vampire. En tant que docteur, il cherche un remède au fléau qui décime la population - mais le vampire en lui réclame le sacrifice de ceux qu'il a juré de protéger. Dans *Vampyr*, chaque citoyen a un nom, une histoire, et une place dans l'écosystème de la ville. Chaque victime sacrifiée aura un impact significatif sur l'ensemble de la population et va ainsi générer son lot de conséquences avec lesquelles les joueuses et les joueurs devront vivre pour le reste de l'aventure.

En exploitant à son tour des embranchements décisionnels complexes au sein d'un monde semi-ouvert, VAMPYR a reçu un excellent accueil critique, et confirmé la capacité de DON'T NOD à explorer de nouveaux segments

tel que l'action RPG. VAMPYR est le premier projet du studio bâti sur un modèle de coproduction avec l'éditeur français Focus Entertainment.

Des jeux auxquels chacun·e peut s'identifier

DON'T NOD s'engage à rechercher l'authenticité dans la construction de ses histoires, de ses personnages et du contexte du jeu. Les créations originales de studio permettent ainsi d'incarner et interagir avec des personnages humains, crédibles, avec leurs propres qualités et défauts. DON'T NOD encourage la création d'expériences universelles permettant de vivre un voyage émotionnel et personnel.

Des jeux axés sur les talents

DON'T NOD s'engage à conserver des tailles d'équipes maîtrisées au sein de chaque projet afin de valoriser les talents, la dynamique d'équipe et ainsi construire la qualité des jeux autour et grâce aux expertises métier. Ce fonctionnement équilibré permet au studio d'harmoniser tous les aspects du développement du jeu et d'accorder le même niveau de soin et d'importance à tous les départements, à qui nous confions le pouvoir de créer et innover.

3.2. Protection de la communauté et lutte contre les comportements toxiques

Lutte contre les comportements toxiques en ligne :

DON'T NOD considère comme un enjeu et une responsabilité majeure la prévention et la lutte contre tout type de comportements toxiques, discriminants ou irrespectueux sur ses réseaux sociaux. DON'T NOD n'intègre aujourd'hui dans ses jeux que des *features* sociales permettant à chacun et chacune de comparer son expérience de jeux aux autres, et de mettre en relief ses propres choix ; ce qui assure à nos joueuses et joueurs de ne pas être confronté·e·s aux comportements toxiques en ligne.

Nous mettons également en place une écoute sociale renforcée sur nos réseaux sociaux, afin d'identifier les messages et sentiments de nos joueuses et joueurs, et favorisant l'échange positif, inclusif, ouvert et respectueux, à travers une ligne éditoriale sociale en accord avec nos engagements de diversité et inclusion. Ce suivi est assuré par une équipe dédiée et intégrée au département communication de DON'T NOD.

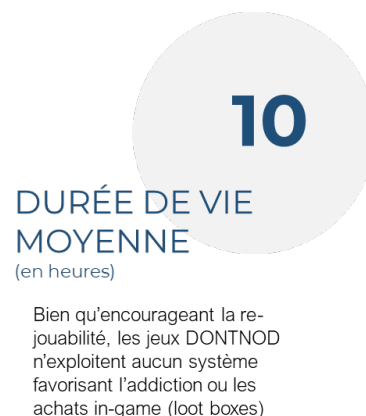
Lutte contre les temps de jeux excessifs :

DON'T NOD a fait le choix de se tourner vers le développement d'histoires complètes, afin d'offrir aux joueuses et joueurs des expériences ne nécessitant que peu ou pas d'achats intégrés.

Bien que les branches narratives complexes de certains jeux puissent encourager la re-jouabilité afin d'enrichir l'expérience globale, DON'T NOD n'exploite à ce jour aucun mécanisme favorisant l'addiction ou les temps de jeu excessifs, ni aucun système d'achats intégrés axés autour du pari ou *loot boxes*.

Protection des joueuses et joueurs :

Tout au long du processus de production, DON'T NOD s'engage pour la protection des jeunes publics et l'application des normes de certification permettant aux parents, comme aux joueuses et joueurs, de comprendre facilement l'âge minimum conseillé afin de limiter leur exposition à des contenus inadaptés. En Europe, les jeux DON'T NOD sont soumis au système de classification PEGI (Pan European Game Information), également appliqué dans 37 autres pays européens, tandis qu'en Amérique du Nord, le principal système de classification est l'ESRB (Entertainment Software Rating Board).



3.3. Compréhension des attentes de notre communauté

Sondage communautaire :

En 2021, et en complément de ses outils de *social listening*, DON'T NOD a mis en place un grand sondage communautaire, afin de permettre de comprendre en profondeur ce que nos joueuses et joueurs ont apprécié de nos jeux, et ce dont ils aimeraient faire l'expérience dans nos jeux futurs. Plusieurs milliers de participant·e·s du monde entier ont participé, et nous ont partagé leurs attentes et leurs opinions, utilisés aujourd'hui au sein de nos réflexions pour nos futures productions.

"DONTNOD games have taught me humanity, to trust myself, love, grief, and all these themes make every DONTNOD experience incredible."

"I love that you are not afraid to tackle the hard questions and making the players think and feel."

Rapports de sentiments :

En 2021, 3 rapports en sentiments ont été réalisés auprès de notre communauté sur les réseaux sociaux, afin de comprendre au mieux la réception de nos annonces, et de l'attente de nos joueuses et joueurs les plus engagé·e·s envers DON'T NOD. A partir de 2022, DON'T NOD va accélérer la mise en place d'outils permettant de toujours mieux comprendre les attentes de ses communautés, en proposant des plateformes de recueils d'avis qualitatifs, auprès d'un panel sélectionné et sous accord de confidentialité, sur des projets sortis ou même en cours de développement.

3.4. Protection des données personnelles RGPD

Dans le but de se conformer pleinement au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), DON'T NOD a fait de la confidentialité des données un objectif stratégique et une préoccupation importante. A ce titre, DON'T NOD a encadré ses collectes d'informations personnelles par les grands principes que sont la proportionnalité, la loyauté et la transparence des traitements de données, la minimisation des données collectées, ainsi que le « *Privacy by design* ». Dès lors, DON'T NOD s'engage à ne collecter et traiter que les données strictement nécessaires à l'accomplissement des objectifs poursuivis.

Dans un souci de loyauté et de transparence, DON'T NOD prend soin d'informer les personnes concernées de chacun des traitements mis en œuvre par des mentions d'information insérées directement sur les interfaces de collecte : aucune donnée n'est collectée à l'insu des personnes concernées, et sans que celles-ci soient pleinement informées de leurs droits. Par ailleurs, DON'T NOD met en œuvre des mesures visant à protéger la confidentialité des données dès la conception de ses outils et services, notamment par la mise en place de mesures techniques de protection appropriées. A cette fin, les politiques de confidentialité ont été revues, et les équipes travaillent de concert avec le service juridique afin d'encadrer en amont les futures collectes de données personnelles. Ces principes sont d'une

importance majeure pour DON'T NOD, et sont largement pris en compte lors de la sélection de ses prestataires techniques, et des moyens sélectionnés pour collecter des données personnelles. D'une façon générale, DON'T NOD ne met en œuvre des traitements de données que dans le cas où le consentement des personnes concernées aura été recueilli, s'il existe un intérêt légitime à effectuer le traitement ou s'il existe des obligations légales et réglementaires particulières. Les données ne sont conservées que le temps strictement nécessaire correspondant à la finalité des traitements effectués, et DON'T NOD veille à ce que seuls ses employé·e·s légitimement habilité·e·s puissent avoir accès aux données recueillies.

Rapport de Responsabilité Sociétale 2022

En cas de partage de données avec des prestataires techniques, DON'T NOD s'engage à ce que ces derniers respectent les exigences légales et réglementaires inhérentes à leur statut de sous-traitant, ainsi que tout engagement pris par DON'T NOD envers les personnes concernées. A ce titre, DON'T NOD exige que ses sous-traitants fournissent des garanties contractuelles au regard de la sécurité et de la confidentialité des données personnelles, par le biais de mesures techniques de protection de ces données et de moyens humains appropriés.

De plus, DON'T NOD veille à ne jamais transférer de donnée personnelle hors de l'Union Européenne, à moins d'avoir pris des mesures visant à en garantir la sécurité, notamment par le biais de Clauses Contractuelles Type (CCT). Enfin, DON'T NOD assure des évaluations ponctuelles de ses protocoles de sécurité, afin de prendre les mesures qui s'imposent, notamment pour faire face à d'éventuelles technologies et méthodes de piratage nouvelles ou inédites.

A ce jour, DON'T NOD peut se féliciter de n'avoir jamais reçu de réclamation concernant l'un des traitements de données personnelles organisé par ses soins.

Afin de traiter les éventuelles demandes, ou l'exercice des droits des personnes concernées garantis par le RGPD, DON'T NOD a mis en place une unique adresse email de contact (privacy@dont-nod.com), maximisant ainsi l'efficacité du traitement des demandes.



4. ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

4.1. Risques liés à la recherche de talents et à leur fidélisation

Si la Société ne conservait pas ses talents et son équipe dirigeante ou si elle ne parvenait pas à attirer ou fidéliser de nouveaux talents, elle pourrait ne pas être en mesure de soutenir sa croissance et réaliser ses objectifs. La réussite de DON'T NOD dépend très largement du talent, des compétences et de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs exerçant dans leurs domaines d'expertises respectifs. DON'T NOD fait face à une forte concurrence française et étrangère pour recruter, fidéliser et offrir des perspectives d'évolution. Compte tenu de l'intensité de cette concurrence, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de fidéliser ces personnes clés

à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue financier. L'incapacité de DON'T NOD à attirer et fidéliser ces personnes clés pourrait empêcher la Société d'atteindre ses objectifs et pourrait donc avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives de développement. C'est pourquoi DON'T NOD mène une politique de ressources humaines active en termes de recrutement, formation et fidélisation de ses talents ainsi que de détection de nouveaux talents. Au travers d'actions concrètes, DON'T NOD garantit à chacune et chacun un cadre de travail flexible, respectueux et inclusif.

4.2. Croissance des effectifs

Grâce à un environnement de travail attractif, DON'T NOD a sereinement poursuivi le renforcement de ses 6 lignes de production internes, portant l'effectif total du Groupe à 361 talents au 31 décembre 2022, réparti entre les sites géographiques de Paris (France) et Montréal (Canada).

La représentation des femmes dans l'effectif global s'est par ailleurs renforcée à 28% au 31 décembre 2022, en progression de 9% par rapport au 31 décembre 2021.

28%

REPRÉSENTATION DES FEMMES

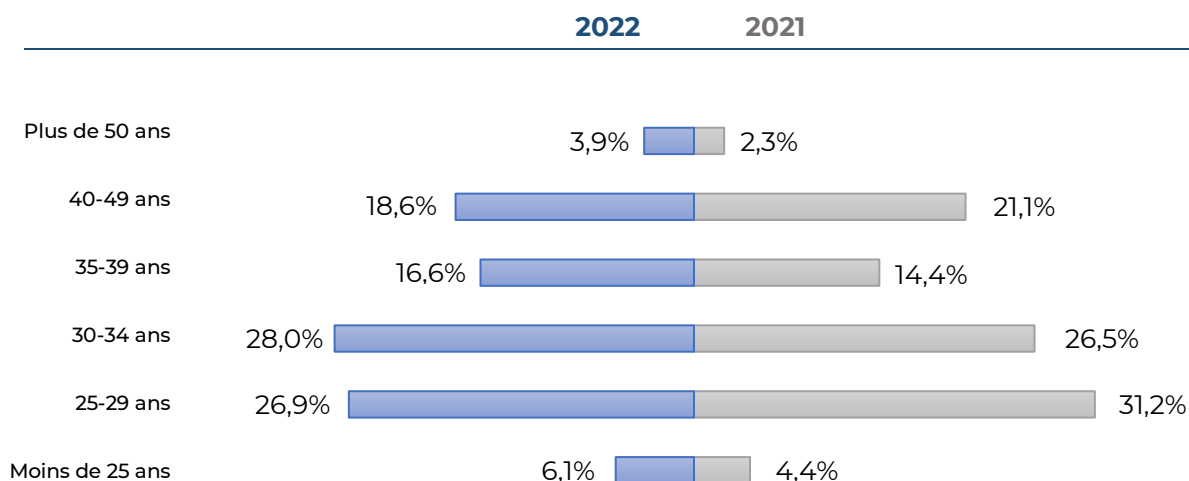
Au 31/12/2022, les femmes représentaient 28% de l'effectif moyen du groupe, en amélioration de 9% depuis 2021

Répartition par département des effectifs :

Effectif global du Groupe	31-déc-22	31-déc-21	évolution
Production	309	257	20%
dont femmes	74	55	35%
dont hommes	235	202	16%
Administration	52	41	27%
dont femmes	28	21	33%
dont hommes	24	20	20%
TOTAL	361	298	21%

Afin d'accompagner son développement, DON'T NOD a également poursuivi le renforcement de ses équipes d'administration, composées des ressources humaines, de la finance, du marketing & communication ainsi que du publishing et de l'IT.

Pyramide des âges du Groupe :



Mise en place d'une politique de cooptation en 2022 :

Conformément à ses engagements, DON'T NOD a souhaité permettre à chacun·e de nos salarié·e·s de contribuer activement au recrutement de nos futurs talents, au travers de la mise en place d'une politique de cooptation. Dans le cadre de cette politique attractive, la prime de cooptation versée au salarié·e génère un don du même montant à destination d'une association favorisant l'inclusion et la diversité dans le milieu du jeu vidéo.

4.3. Taux de rotation du personnel

La croissance dynamique mais maîtrisée des effectifs au cours des deux dernières années a eu un effet sur le taux de rotation du personnel, qui ressort à 25% en 2022 contre 23% en 2021, et marque la capacité du Groupe à attirer les talents. La représentation des femmes dans les embauches nettes 2022 s'est élevée à 39%, contre 30% en 2021, et constitue un axe de développement important pour le Groupe.

	2022	2021
Taux de turnover	25%	23%
Représentation des femmes dans les nouvelles embauches	39%	30%
Nombre d'entrées nettes [entrées - sorties]	49	62

4.4. Promotions internes

DON'T NOD encourage et accompagne l'ensemble de ses talents au travers d'un suivi personnalisé et d'un système d'entretien annuel entre chaque salarié.e et son ou sa manager au sein du Groupe. Ce suivi a permis la réalisation de 37 promotions internes entre 2021 et 2022 à des postes de lead (chef·fe d'équipe) ou de directeur·trice.

Par ailleurs, les femmes ont été représentées à plus de 35% sur l'ensemble de ces promotions internes.

37

PROMOTIONS INTERNES

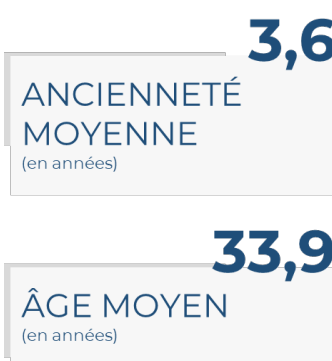
Répartition des effectifs moyens par genre et fonction :

Effectif moyen du Groupe	2022	2021	évolution
Hommes	232	191	21%
dont % de cadres	70%	75%	-7%
dont % d'employés	30%	25%	21%
Femmes	92	67	37%
dont % de cadres	54%	55%	-2%
dont % d'employées	46%	45%	2%
TOTAL	324	258	26%

L'évolution des effectifs entre 2021 et 2022 a marqué la poursuite du renforcement de l'ambitieux pipeline de production du Groupe, composé de 6 projets en interne.

DON'T NOD, au travers de sa politique de ressources humaines, a pour objectif de renforcer son attractivité ainsi que la rétention de ses talents. **Au cours de l'exercice 2022, l'ancienneté moyenne s'est élevée à 3,6 années, contre 3,2 années en 2021.**

Par ailleurs, l'âge moyen au sein du groupe s'est élevé à 33,9 ans en 2022, contre 33,7 ans au cours de l'exercice précédent.



4.5. Opérations d'actionnariat réservées aux employé·e·s

A partir de 2019, DON'T NOD a mis en place plusieurs plans d'attributions d'actions gratuites, de bons de souscription d'actions (BSA) et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) à un collège de talents éligibles et de managers du Groupe. Ces plans traduisent la volonté du studio d'associer de manière étroite et sur le long terme le plus grand nombre de collaborateurs et collaboratrices au succès du studio.

ACTIONS GRATUITES

Au travers de trois plans effectués entre mars 2019 et juillet 2021, DON'T NOD a attribué un total de 258 671 droits à actions gratuites ordinaires à 240 salarié·e·s, avec comme unique critère d'acquisition le maintien dans les effectifs pour une durée de deux années, et un *vesting* pouvant s'étaler jusqu'à trois années en fonction des profils.

Au terme de la première période d'acquisition, plus de 100 talents du Groupe ont pu accéder gratuitement au capital de la Société, et détiennent aujourd'hui **1,3% du capital social en titres, soit environ 170 000 actions, et 1,6% des droits de vote, soit environ 265 000 droits de vote.**

En complément, DON'T NOD a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à destination d'un collège de managers du Groupe, conditionnée par des conditions de performance du cours de bourse ainsi qu'un maintien dans les effectifs.



Bons de souscription d'actions / Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprises

À partir de 2019, DON'T NOD a mis en place différents plans d'attribution de bons de souscription d'actions (BSA) et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) à destination de collègues d'employé·e·s et managers du Groupe.

Dans les cas où l'intégralité des instruments dilutifs (Actions gratuites, BSA, BSPCE) seraient pleinement exercés et acquis par les bénéficiaires salarié·es et managers, un total de 685 627 actions seraient créées, démontrant la volonté forte de DON'T NOD d'associer le plus grand nombre de ses talents à la croissance future du Groupe.

Renforcement du capital salarié :

Conformément à ses engagements, DON'T NOD a procédé à l'acquisition successive de trois tranches de *vesting* de plans d'attributions dédiés aux salarié·es, portant sur un total de 41 739 actions ordinaires nouvellement émises en date du 28 mars 2022, et de 34 507 actions nouvellement émises en date du 27 mars 2023.

4.6. Association des salarié·e·s aux bénéfices

Accords signés à PARIS (FR) :

Conformément à la réglementation en vigueur, DON'T NOD a signé en 2020 avec son Comité Social et Economique (CSE) le renouvellement de son accord de participation. La volonté d'association aux bénéfices des talents de DON'T NOD s'est accompagnée de la négociation et de la signature d'un accord d'intéressement aux bénéfices au cours de l'exercice 2021. En cas de dépassement d'un certain niveau de performance de l'EBIT économique⁴, une fraction de l'ensemble

de ce dernier est reversée à l'ensemble des bénéficiaires de manière parfaitement égalitaire, quel que soit le niveau hiérarchique ou l'ancienneté dans l'entreprise. Cet accord, signé avec l'établissement bancaire principal du Groupe, propose une gamme de fonds labellisés CIES⁵ et ISR⁶ permettant aux bénéficiaires d'opter pour des placements solidaires et responsables. Ces deux accords sont hébergés au sein d'un plan d'épargne retraite d'entreprise (PEE / PERECO).

Création d'un programme REER au Canada :

L'attractivité et la fidélisation des talents font partie des enjeux prioritaires de DON'T NOD. Conformément à ses objectifs, DON'T NOD a mis en place au sein de sa filiale créée à Montréal en 2020 un programme REER collectif (Régime Enregistré d'Épargne-Retraite), afin d'encourager chacun et chacune à épargner au travail au travers d'un système de cotisations sur salaires.

4.7. Cadre de travail et flexibilité

4.7.1. Cadre de travail

En septembre 2021, DON'T NOD a annoncé la mise en place d'une nouvelle organisation du travail centrée autour du télétravail. Chaque collaboratrice et collaborateur de DON'T NOD basé·e à Paris et Montréal a désormais la possibilité de choisir entre le travail en distanciel, à domicile, et le travail en présentiel, au sein

⁴ Résultat d'exploitation + Crédits d'Impôt Jeu Vidéo

⁶ Investissement Socialement Responsable

⁵ Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale

des locaux. Il s'agit d'un système permanent qui se poursuivra au-delà de la situation sanitaire actuelle, dans le but d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et apporter davantage de flexibilité dans l'organisation du travail.

Le projet « FROG » (Full remote organization)

L'humain étant au cœur des valeurs et de la stratégie de DON'T NOD, il était évident et nécessaire d'accélérer la mise en œuvre du dispositif FROG (*Full remote organization*), initialement amorcé avant le début de la crise sanitaire.

Un référendum a été organisé en interne, en octobre 2020, dans le but de recueillir les ressentis de chacune et chacun sur ce nouveau programme. Ce dernier a été adopté par 87% des salarié·e-s. Le bien-être des équipes est, et a toujours été, primordial pour DON'T NOD.

FROG permet désormais à toutes et tous de travailler dans les meilleures conditions possibles, en fonction de son mode de vie et de travail. Les collaboratrices et collaborateurs peuvent choisir

entre le mode Télétravail et le mode Office, avec la possibilité de revenir plus tard sur leur décision. Le mode Télétravail leur permet de travailler depuis le confort de leur domicile, avec tout l'équipement et le mobilier dont ils ont besoin (chaises, bureaux, matériel informatique...) fournis par DON'T NOD. Ils peuvent choisir de se rendre régulièrement dans les locaux et d'utiliser des bureaux "flex". Le mode Office permet de travailler directement dans les locaux de l'entreprise, avec un bureau et du matériel dédiés. Ce mode est accompagné d'un forfait de jours de télétravail, accordés durant l'année. Ces deux modes offrent aux collaboratrices et collaborateurs une grande flexibilité tout en gardant un lien social, indispensable au moral, à la créativité et à la productivité des équipes.

Grâce à cette nouvelle organisation de travail, le vivier de talents s'est considérablement élargi et diversifié au sein de DON'T NOD. Avec des personnes pouvant désormais vivre et travailler depuis n'importe où en France (pour le studio parisien) ou n'importe où au Québec (pour le studio montréalais), avec les mêmes conditions et avantages.

A ce jour, 20 postes « flex » ont été déployés au sein de DON'T NOD. Notre objectif est de renforcer notre parc afin de permettre à davantage de talents de se rendre régulièrement dans les locaux du studio Parisien.

PARIS (FR) :

Le déménagement de DON'T NOD Paris dans ses nouveaux locaux a été achevé au cours de l'exercice 2021. Ces derniers ont été rénovés en tenant compte de l'espace et de l'adaptabilité des conditions de travail, afin de respecter les recommandations en matière de santé et de sécurité au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire. Ce lieu propose notamment des aménagements repensés, tels que les bureaux "flex", des "bubbles" (pour s'isoler et se concentrer ou pour des réunions de deux à quatre personnes), des salles de réunion connectées, des

améliorations en ce qui concerne l'acoustique, un éclairage adaptable, la possibilité pour les équipes de modifier la disposition des espaces ouverts pour se rassembler - ou s'isoler - si nécessaire. Situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, dans le Parc Icade du Pont de Flandre, les équipes disposent, sur place, d'espaces verts, d'un centre de fitness, de restaurants, et d'une Happiness Manager dédiée. De même, des lieux de convivialité permettront aux collaboratrices et collaborateurs d'évoluer dans des espaces propices au bien-être et à l'échange.

MONTRÉAL (CA) :

Avec un espace de travail dédié au sein de Fabrik8, DON'T NOD Montréal s'est installé au cœur du quartier Mile-Ex. Les équipes peuvent travailler dans un environnement dynamique et inspirant, qui offre de

nombreuses installations et activités, comme une patinoire qui, pendant les mois d'été, se transforme en terrain de football et de basket-ball, ainsi qu'une immense salle de sport, un espace ping-pong et une cafétéria qui propose des repas sains et variés.

4.7.2. Santé et sécurité

Bien que le secteur du jeu vidéo soit sujet à de faibles fréquences et gravités des accidents de travail, DON'T NOD s'engage à offrir à chacun de ses talents un environnement de travail sécurisé.

Absentéisme, maladie et accidents du travail ⁽¹⁾	2022	2021
Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail ⁽²⁾	2,2%	1,6%
Nombre d'accidents du travail ⁽³⁾	0	1
Taux de fréquence (TF) des accidents de travail avec arrêt ⁽⁴⁾	0	2,38
Taux de gravité (TG) des accidents de travail avec arrêt ⁽⁵⁾	0	0,02
Nombre de maladies professionnelles	0	0
Nombre de jours théoriques travaillés	85 346	62 348

(1) Les accidents du travail et maladies professionnelles pris en compte sont ceux ayant été déclarés aux autorités compétentes

(2) Taux d'absentéisme = nb de jours d'absence sur une période / nb de jours travaillés théoriques sur cette même période

(3) Accident du travail = Accident mortel ou non survenant au cours ou à cause du travail

(4) TF = (nb des accidents en premier règlement / heures travaillées) x 1 000 000

(5) TG = (nb des journées perdues par incapacité temporaire / heures travaillées) x 1 000

Chaque année, de nombreuses formations relatives à la santé et la sécurité sont organisées au sein des locaux Parisiens, dont des formations SST (Sauveteurs Secouristes au Travail), ainsi que des formations EPI (Première Intervention) et EEI (Evacuation Incendie). Le Groupe n'a constaté qu'un seul accident du travail ayant généré une interruption temporaire de travail au cours des exercices 2020 et 2021.

4.7.3. Formation

DON'T NOD s'engage à garantir l'égalité d'accès aux formations, sans discrimination de genre. Afin d'accompagner l'ensemble de ses talents, la Société a réalisé 989 heures de formation en 2022, contre 527 en 2021, avec un effort particulier placé sur le management et l'acquisition de compétences clés pour animer le travail collectif. Dans le cadre de sa nouvelle organisation du travail (Projet FROG), DON'T NOD a également entamé à partir de 2021 un cycle de formations spécifiques à la gestion opérationnelle en télétravail afin d'accompagner les talents dans leur nouveau mode d'organisation.

	2022	2021	évolution
Nombre d'heures de formation effectuées	989	527	88%
Nombre moyen d'heures de formation effectuées par salarié.e et par an (effectif moyen)	3,05	2,04	50%

Par ailleurs, DON'T NOD a engagé de nombreux programmes de formation relatifs aux langues, à l'accompagnement individuel, à la santé et la sécurité ainsi que des parcours de formation techniques.

4.7.4. Equilibre vie professionnelle / vie personnelle

Droit à la déconnexion :

DON'T NOD a mis en place et applique strictement une charte d'utilisation visant l'ensemble de ses outils de communication internes au sein du Groupe. Cette charte encadre notamment le droit de chacune et

chacun à la déconnexion, et promeut le respect des horaires de travail afin de marquer une différence claire entre vie privée et vie professionnelle.

PARIS (FR) - Mesures complémentaires liées à la parentalité :

La mise en place de la nouvelle organisation du travail (projet FROG) contribue pleinement à un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle pour chacun des talents du Groupe. En complément, et dans le cadre de notre accord sur l'égalité femmes hommes signé à Paris, deux mesures concernant la parentalité ont été établies afin d'apporter aux parents un meilleur équilibre familial. Ces deux mesures ont été largement utilisées au cours de l'exercice 2022 :

Avantage accordé aux bénéficiaires	Effets de la mesure en 2022	Effets de la mesure en 2021
Absences rémunérées par enfant : 12 jours rémunérés par enfant jusqu'à 6 ans	51,5 jours accordés sur une population éligible de 51 salarié.es	49,5 jours accordés sur une population éligible de 47 salarié.es
Complément du congé paternité : Autorisation jusqu'à 8 semaines par utilisation de congés payés	33% des congés paternité prolongés au-delà de la durée légale	91% des congés paternité prolongés au-delà de la durée légale

Exposition aux heures supplémentaires :

Les équipes de DON'T NOD sont sujettes, au cours de certaines phases de production, à des rythmes de travail soutenu. DON'T NOD s'est engagé dès 2019 dans la restriction et l'encadrement des heures supplémentaires au sein du studio. Au travers d'un accord sur le temps de travail permettant à la fois des limites maximums d'heures supplémentaires effectuées, et un système de rétribution alliant rémunération et récupération, le studio est parvenu à maintenir un faible niveau d'heures supplémentaires et ainsi garantir un bon équilibre à chacun et chacune.

	2022	2021
Nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié.e et par an	3,4	1,7

4.8. Diversité des profils et égalité des chances

Cultiver l'empathie

Nous cultivons l'empathie dans nos fonctionnements internes grâce à une culture de la communication interne transparente et horizontale, ainsi que de mises en mouvement d'actions internes autour de la diversité et de l'inclusion. Nous cultivons également l'empathie à travers nos jeux, en plongeant nos joueuses et joueurs dans des histoires immersives et introspectives, afin d'enrichir les points de vue sur nos thèmes abordés, favorisant l'ouverture et l'inclusion. Nous mettons également en place une vraie écoute de nos talents ainsi que de nos communautés pour mieux comprendre leurs attentes et leurs opinions.

DON'T NOD s'engage à favoriser la mixité des candidatures et l'évolution interne des emplois, tout en respectant le principe d'égalité salariale au sein du Groupe. Un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle a été signé en 2020 afin de suivre un certain nombre d'indicateurs, comme l'index d'égalité professionnelle

femmes / hommes, le pourcentage de femmes au sein de l'effectif ainsi que la mixité des recrutements et des promotions internes.

Parcours de sensibilisation

DON'T NOD s'est engagé à partir de 2021 dans un plan d'actions et de sensibilisation sur deux années en faveur de la diversité et de l'inclusion au sein du Groupe.

Cette action volontaire a été menée avec un prestataire externe spécialisé dans la mise en place de parcours axés autour de la diversité et de l'inclusion. Au travers d'une plateforme digitale de sensibilisation axée sur plusieurs parcours (LGBTQ+, origines ethniques, handicap), chaque collaboratrice et collaborateur de DON'T NOD peut partager des propositions d'action, se sensibiliser et ainsi contribuer au maintien d'un environnement

de travail plus inclusif, collaboratif et respectueux. Ces parcours anonymes, ludiques et non culpabilisants ont pour objectif de s'informer et s'exprimer au travers de quiz informatifs, de données officielles issues d'études françaises et canadiennes, de sondages et de questions ouvertes. Le parcours donne enfin accès à une large base de connaissance accessible à l'intégralité des effectifs.

Les résultats des différents parcours de sensibilisation permettent à DON'T NOD d'adapter ou de renforcer ses actions et d'affirmer son engagement sociétal sur plusieurs axes clés :

- L'égalité de traitement ;
- Un environnement de travail positif et inclusif ;
- L'accompagnement de la parentalité ;
- La prévention et la lutte contre toutes formes de violence et agissements sexistes.

DON'T NOD s'engage à poursuivre et renforcer le déploiement de ses parcours de sensibilisation. Cette démarche volontaire et appuyée de partenaires externes a été massivement déployée au sein de ses effectifs au cours de l'exercice 2022, afin d'assurer un taux de formation conséquent.

4.9. Dialogue social et mesures contre le harcèlement

Comité Social et Economique (CSE) :

DON'T NOD s'engage à promouvoir le dialogue social au sein du Groupe, au travers de différentes instances et canaux de communication. Depuis 2019, le nouveau Comité Social et Economique du studio a pour mission de porter la voix de chaque salarié.e, et dispose des moyens opérationnels et financiers nécessaires à sa mission. Une réunion mensuelle entre le CSE et la Direction est organisée afin de répondre aux questions des salarié.e-s et d'assurer le suivi de chantiers, comme les accords d'entreprise. Afin d'assurer la

représentation du CSE dans les plus hautes instances du Groupe, deux membres ont été élu.e-s au Conseil d'Administration. Par ailleurs, le CSE de DON'T NOD est doté d'un membre délégué à la prévention et la lutte contre le harcèlement au sein de l'entreprise. DON'T NOD a mis à disposition du CSE dès 2019 une Base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE), mise à jour annuellement.

Prévention du harcèlement :

DON'T NOD a mis en place en 2020 un guide de prévention et de mesures contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, accessible à l'ensemble des salarié.e-s. Cette mesure s'est

accompagnée de la création d'une adresse email interne spécifique, d'un formulaire de signalement anonyme et d'un accompagnement dédié, afin d'encourager la prise de parole des victimes au

Rapport de Responsabilité Sociétale **2022**

sein de l'entreprise, et pouvoir ainsi agir rapidement et efficacement. DON'T NOD a également mis en place un guide de sensibilisation ainsi qu'un guide de prévention et de lutte contre les violences faites

aux femmes, afin de prévenir et de lutter efficacement contre toute forme de discrimination, d'agissements sexistes et de violence au sein du Groupe.

Chartes d'utilisation des outils de communication interne :

Afin d'assurer le maintien d'un comportement respectueux et responsable, ainsi que de la confidentialité des données partagées, DON'T NOD a mis en place une charte d'utilisation visant l'ensemble des outils de communication interne du Groupe. Elle encadre par ailleurs le droit à la déconnexion et garantit une séparation claire entre vie professionnelle et vie privée pour le bien être de chacune et chacun.

Doublement de la fréquence des entretiens individuels :

Conformément à ses engagements prononcés en 2022, DON'T NOD a mis en place le doublement de la fréquence des entretiens individuels pour l'ensemble des talents du Groupe.

5. LIMITER NOTRE IMPACT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

5.1. Risques liés à l'environnement

Dans le cadre de son activité, DON'T NOD ne génère pas un risque significatif et direct sur l'environnement. Le Groupe n'assure pas la production des supports physiques de ses jeux, ni de tout autre produit lié à leur commercialisation. La trajectoire stratégique du Groupe, portée vers l'auto-édition, devrait néanmoins conduire à l'augmentation des émissions liées à ces éléments.

Bien que les enjeux et risques environnementaux ne font pas partie des risques majeurs retenus au travers de la matrice de matérialité présentée, DON'T NOD reste particulièrement vigilant et travaille à limiter son impact environnemental.

5.2. Présentation de l'empreinte carbone

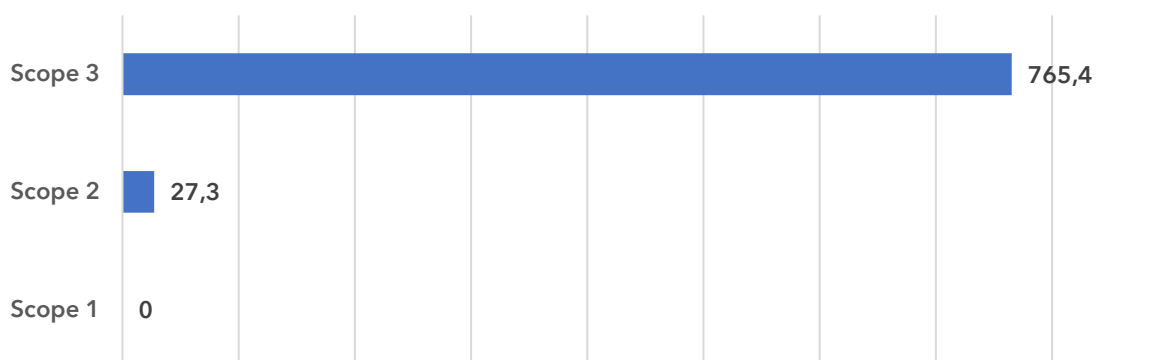
Conformément à ses engagements prononcés en 2022, DON'T NOD a procédé à l'établissement de son premier bilan carbone sur la base méthodologique du **GHG Protocol**, méthodologie privilégiée par la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), et dont le périmètre de présentation se détaille de la manière suivante :

- **Scope 1** : Émissions de GES directes d'origine énergétique et/ou d'origine non énergétique situées à l'intérieur du périmètre organisationnel (sous le contrôle direct de l'organisme) ;
- **Scope 2** : Émissions de GES liées à la production d'électricité, de chaleur et de vapeur importée et consommée par l'organisation ;
- **Scope 3** : Autres émissions indirectes de GES non comptabilisées dans le scope 2, en lien avec les activités de l'organisation, mais qui proviennent de sources appartenant à ou contrôlées par d'autres organisations.

Périmètre d'évaluation des émissions de GES :

Au regard de sa position historique de studio de développement, DON'T NOD dispose d'informations limitées sur les émissions de gaz à effet de serre relatifs à la fabrication, à l'utilisation et à la fin de vie des produits vendus. Au titre de l'exercice 2022, ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul du bilan carbone. Par ailleurs, les émissions liées à la production de nos studios tiers n'a pas été pris en compte.

Répartition des émissions de GES par scope (en %, présentation GHG Protocol) :



Répartition des émissions par source d'émission (en tCO₂e et %, GHG Protocol®) :

Source d'émissions	tCO ₂ e	%
Scope 3	765,4	97%
dont produits et services achetés	636,2	80%
dont déplacements	110,7	14%
dont autres émissions	18,5	2%
Scope 2	27,3	3%
dont énergie - Electricité	10,5	1%
dont énergie - Vapeur (chaud / froid)	16,8	2%
Scope 1	N/S	N/S
Total	792,7	100%

Au cours de l'exercice 2022, nos émissions se sont élevées à **792,7 tonnes équivalent CO₂**, dont 80% au titre des émissions liées aux intrants (achats de produits et services), majoritairement composés de la sous-traitance nécessaire à la production et la commercialisation des jeux.

5.3. Principales sources d'émissions

Achats de produits et services :

Les achats de produits et services ont représenté 80% du total des émissions de DON'T NOD en 2022. Ils sont principalement composés :

- De charges de sous-traitance liées à l'externalisation de certains savoir-faire, comme la composition musicale, l'enregistrement de voix ou l'enregistrement et le traitement des séquences de *motion capture* ;
- De charges de sous-traitance liées à l'édition et au marketing des jeux afin de préparer leur commercialisation ;
- d'équipements informatiques non-immobilisés et de fournitures bureautiques.

Déplacements professionnels :

Au titre de l'exercice 2022, les émissions liées aux déplacements professionnels ont représenté 14% des émissions de GES de DON'T NOD. Ces émissions sont principalement composées :

- Des déplacements liés aux trajets entre DON'T NOD Entertainment, basé à Paris, et sa filiale Studio DON'T NOD Inc., basée à Montréal ;
- Des déplacements réalisés dans le cadre de l'accord sur l'organisation du travail FROG, permettant aux talents de DON'T NOD de se rendre au sein des locaux parisiens ;
- Des déplacements liés aux trajets d'équipes spécifiques dans le cadre de prestations liées au développement des jeux, comme la *motion capture*, que DON'T NOD sous-traite à des tiers spécialisés ;
- Des déplacements sur salons professionnels et autres évènements ;
- Des déplacements domicile / travail des talents du Groupe.

Consommation d'énergie (directe) :

DON'T NOD dispose de deux sites de production internes, basés à Paris et Montréal. Le studio parisien, qui accueille la grande majorité des effectifs du Groupe, est situé dans un bâtiment à haute qualité environnementale, permettant une réduction des consommations d'énergie associées.

Au sein de ses locaux situés dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, DON'T NOD s'engage à appliquer toute mesure permettant de limiter son impact environnemental. L'immeuble actuellement occupé au sein du Parc du Pont de Flandre est labellisé HQE (Haute Qualité Environnementale), et dispose d'une certification ISO 14001, ainsi que d'un statut « biodiversité positive » et des labels « Eco-jardin » et « Parc d'excellence ». A ce jour, 100% de l'énergie consommée par DON'T NOD au sein de son studio parisien est garantie d'origine renouvelable, et de nombreuses bornes de recharges sont mises à disposition au sein du Parc afin de favoriser l'utilisation de véhicules électriques. Par ailleurs, DON'T NOD a mis en place une gestion durable et efficace de ses déchets, et travaille à limiter l'usage de consommables non recyclables.

100%

ÉNERGIE RENOUVELABLE

En 2022, au sein des nouveaux locaux de DON'TNOD Paris, la totalité de l'énergie (électricité et gaz) consommée était garantie d'origine renouvelable

Gestion des déchets :

DON'T NOD a mis en place, par le biais d'un prestataire spécialisé, un système de collecte des déchets au sein de ses locaux (Plastique, papier, déchets Covid, cartons et aluminium), grâce à l'installation de bornes de collecte.

Une politique de fabrication responsable :

Pour ses achats de matériels, et notamment de fournitures et mobilier, DON'T NOD privilégie des prestataires portant des engagements RSE concrets, ainsi que des sociétés fournissant des lots de matériels recyclés ou de seconde main. Par ailleurs, DON'T NOD sous-traite la fabrication de ses goodies et accessoires à un prestataire externe ayant mis en place un partenariat avec l'association de reforestation Green Ethiopia. DON'T NOD travaille à multiplier ce type de partenariats à l'avenir.

DON'T NOD s'engage, au plus tard au terme de l'exercice 2024, à établir un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, et de mettre en place, au travers d'un système de contribution carbone, au financement de projets responsables aligné avec ses axes d'engagements sociétaux.

5.4. Ethique des affaires

Respect des normes françaises et internationales :

DON'T NOD est profondément attaché au respect des grands principes de l'éthique des affaires, et se soumet aux obligations découlant de la réglementation applicable en la matière, et plus particulièrement de celle applicable aux entreprises donneuses d'ordre. DON'T NOD est engagé contre la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En particulier, la conduite éthique de DON'T NOD lui interdit tout versement ou acceptation de rémunérations illicites, et DON'T NOD enjoint ses employé·e·s, partenaires et prestataires, à respecter strictement les dispositions légales et réglementaires applicables. La loyauté, l'intégrité, la prévention des conflits d'intérêts et la protection des informations confidentielles sont également des valeurs primordiales pour DON'T NOD. Le studio s'engage à mettre en œuvre toute mesure appropriée permettant de prévenir les atteintes aux

droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement, pouvant résulter de son activité et de ses relations commerciales. De ce fait, les principaux biens, produits et/ou prestations que DON'T NOD achète doivent être fabriqués, conçus et/ou délivrés dans des conditions respectueuses des droits des travailleuses et travailleurs, et de l'éthique des affaires d'une façon générale.

Ainsi pour la sélection de ses prestataires, DON'T NOD tient non seulement compte des

considérations économiques, mais également de leurs pratiques sociales et déontologiques ; c'est pourquoi DON'T NOD privilégie, dans des

conditions économiques acceptables, des relations avec des entreprises partageant ses engagements.

Lutte contre les délits d'initiés :

Conformément au Règlement Européen *Market Abuse Regulation* (MAR), DON'T NOD encadre strictement les informations confidentielles et privilégiées au sein du Groupe. DON'T NOD utilise depuis 2019 un outil externe de gestion automatisée des listes d'initié-e-s (*InsiderLog*), permettant de documenter les publications différées, de créer et suivre les listes tout en notifiant les personnes initiées à une information confidentielle ou privilégiée.

Respect des valeurs éthiques de DON'T NOD :

Au-delà du respect le plus élémentaire des règles légales en matière d'éthique des affaires, DON'T NOD promeut le respect de valeurs sociales et sociétales importantes, telles que la parité femme / homme et l'inclusivité.

A ce titre, DON'T NOD apporte régulièrement son soutien à diverses associations engagées, notamment en matière de mixité dans l'univers du jeu vidéo, de représentation des minorités ethniques, de l'accessibilité aux métiers du jeu vidéo et aux jeux vidéo eux-mêmes. Ainsi, DON'T NOD a travaillé en étroite collaboration avec l'association américaine GLAAD (*Gay & Lesbian Alliance Against Defamation*) dans le cadre du développement de TELL ME WHY, édité par Microsoft Games. DON'T NOD souhaite aussi promouvoir le professionnalisme, la transparence, l'efficacité, l'humilité, le travail d'équipe, la proactivité et la responsabilité. Dans le but de donner encore plus de consistance à cet engagement éthique, le comité de Direction de DON'T NOD a annoncé en 2021 le lancement d'un

projet collaboratif qui implique l'ensemble des talents de DON'T NOD et qui a pour objectif de renforcer son identité forte via l'expression d'une vision et des valeurs que le studio souhaite promouvoir. Conformément aux engagements annoncés, le premier projet de Code Ethique a été finalisé en 2022, et sera déployé courant 2023 au travers de cycle de formations internes.

Ce Code Ethique aidera DON'T NOD à orienter ses actions et décisions futures, externes et internes, afin d'affirmer sa voix et son originalité dans l'industrie du jeu vidéo, mais aussi attirer les talents, les partenaires et une communauté qui partagent sa vision. Ce Code Ethique donnera à chaque collaboratrice et collaborateur davantage de sens à son travail, ses efforts, et aux jeux que DON'T NOD produira dans le futur.

Mesures d'alerte :

DON'T NOD s'est engagé dès 2020 dans la prévention et le signalement de situations ou comportements anormaux ou illégaux au sein de la Société, au travers d'un système d'alerte interne ouvert à chaque collaboratrice et collaborateur. DON'T NOD s'engage à renforcer ce système et permettre l'accès à un système numérique anonyme, conforme à la Directive Européenne relative à la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte. DON'T NOD a pour objectif de proposer un système d'alerte similaire à ses prestataires et partenaires, qui en cas de situation ou d'événement contraire à l'éthique, seront invités à contacter le Responsable Conformité de DON'T NOD sur une adresse email dédiée, lequel prendra les mesures utiles pour préserver la confidentialité des échanges.

Création et déploiement d'un Code Éthique :

Au cours de l'exercice 2022, DON'T NOD a procédé à l'établissement d'un Code Ethique, qui sera déployé au cours de l'exercice 2023, et accompagné d'un cycle de formations internes afin de déployer, notamment auprès des managers du Groupe, les axes d'engagements éthiques de DON'T NOD.

6. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

6.1. Périmètre de reporting

Le périmètre pris en compte pour le reporting RSE est le Groupe DON'T NOD, qui se définit comme l'ensemble des sociétés consolidées en intégration globale :

Nom de la Société	Méthode de consolidation	% de détention	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social
DON'T NOD ENTERTAINMENT	Société mère	-	-	France	SIREN : 504 161 902 Parc du Pont de Flandre « Le Beauvaisis », 11 rue de Cambrai 75019 Paris
Studios DONTNOD Inc.	Intégration globale	100%	100%	Canada	NEQ : 1175458885 7240 rue Waverly - Bureau 115 - Montréal (Québec) H2R 2Y8 Canada

Certaines données sociales comme l'index d'égalité professionnelle ne prennent pas en compte les données de la filiale Studios DON'T NOD Inc. à Montréal.

6.2. Période de reporting

La période de reporting du présent rapport est comprise entre les exercices suivants :

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

6.3. Référentiel d'indicateurs

Outils

En 2019, DON'T NOD s'est doté d'un outil de SIRH commun aux différentes entités et sites du Groupe, afin de renforcer et harmoniser sa politique sociale, ainsi que l'encadrement et l'accompagnement de l'ensemble de ses talents partout dans le monde.

Effectif global

L'effectif global concerne tous les effectifs inscrits en fin de période sur les types de contrat suivants :

- Contrat à durée indéterminé ;
- Contrat à durée déterminé ;
- Intermittents du spectacle ;
- Contrat d'apprentissage / de professionnalisation.

Les types de contrats suivants sont exclus :

- Sous-traitants (freelances) ;
- Stagiaires ;

- Travailleurs indépendants ou occasionnels.

Les contrats à temps partiels, les congés maternité / paternité, ainsi que les congés sabbatiques sont inclus. Malgré les critères d'exclusion, l'effectif global couvre 92% de l'effectif total du Groupe au titre de l'exercice 2021.

Effectif moyen

DON'T NOD se conforme au règlement des URSSAF dans le cadre du calcul de son effectif annuel moyen. L'effectif salarié annuel de l'employeur déterminé au 1^{er} janvier (effectif moyen annuel de l'année N) correspond à la moyenne des effectifs de chaque mois de l'année civile précédente. Pour le calcul de cette moyenne, il n'y a pas lieu de tenir compte des mois où aucun salarié n'est employé. L'effectif est calculé au niveau de l'entreprise, tous établissements confondus.

Turnover, embauches et départs

Le turnover du Groupe est calculé en prenant en compte le nombre d'embauches en CDI, CDD et à la conversion en CDD / CDI de contrats de stage, d'apprentissage ou de professionnalisation. Le renouvellement de CDD n'est pas considéré comme une nouvelle embauche.

Dans le cadre de son activité, DON'T NOD a recours à l'intermittence du spectacle. Les entrées et sorties de contrat d'intermittence ne sont pas considérés comme des embauches.

Le nombre de départs est défini de la manière suivante :

- Départ à l'initiative de l'employé : rupture de période d'essai, démission, départ à la retraite ;
- Départ à l'initiative de l'employeur : rupture de période d'essai, licenciement individuel, licenciement économique ;
- Départ d'un commun accord : rupture conventionnelle, rupture transactionnelle ;
- Départs suite à une fin de contrat : fin de CDD, fin de contrat d'apprentissage / de professionnalisation.
- Départs pour d'autres causes : décès.

Le taux de turnover permet de déterminer le taux lié aux départs par rapport à l'effectif global du Groupe sur la période du reporting.

Accidents du travail

Les accidents du travail pris en compte dans le reporting concernent :

- L'accident de travail : des accidents sur le lieu de travail (accident de travail) ;
- L'accident de trajet : des accidents au cours du trajet reliant le lieu de travail au domicile personnel du salarié ou à la destination de travail dans le cadre d'un déplacement professionnel.

L'accident du travail peut entraîner une incapacité temporaire de travail (ITT), une incapacité permanente de travail (IPT) ou un décès.

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (TF)

Le taux de fréquence vise à déterminer le degré d'exposition au risque des salariés. Il se calcule en mesurant le nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures de travail effectuées.

Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (TG)

Le taux de gravité vise à déterminer la gravité des accidents du travail en fonction de leur durée. Il se mesure en calculant le nombre de journées perdues pour 1 000 heures de travail effectuées.

Index d'égalité professionnelle

L'index de l'égalité professionnelle est un indicateur établi en septembre 2018, permettant aux entreprises françaises de plus de 50 salariés de déclarer leur performance relative à l'égalité salariale sur la base de quatre critères :

- L'écart de rémunération en femmes et hommes, à poste et âge comparable ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité ;
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Ecart de rémunération femme / homme

Cet indicateur, volontairement mis en avant par DON'T NOD et considéré comme un engagement majeur, est issu de l'index de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Il s'obtient en calculant l'écart des rémunérations des femmes et des hommes, à poste et âge égal.

Nombre moyen d'heures supplémentaires

Le nombre moyen d'heures supplémentaires s'obtient en calculant le rapport entre le nombre total d'heures supplémentaires effectuées (rémunérées et récupérées) et l'effectif moyen constaté au terme de l'exercice fiscal.

Représentation des femmes dans l'effectif

Cet indicateur s'obtient en calculant le rapport entre le nombre moyen de femmes et l'effectif moyen du groupe au terme de l'exercice fiscal.

Nombre moyen d'heures de formation

Cet indicateur s'obtient en calculant le rapport entre le nombre total d'heures de formation effectuées et l'effectif moyen constaté au terme de l'exercice fiscal.

De par son activité, DON'T NOD n'est pas directement concerné par les enjeux mentionnés au 2^{ème} alinéa du III de l'article L225-102-1 du Code de Commerce suivants :

- l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable, les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ;
- et les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité et accompagnées d'un plan d'action visant à réduire ces émissions, notamment par le recours aux modes ferroviaire et fluvial ainsi qu'aux biocarburants dont le bilan énergétique et carbone est vertueux et à l'électromobilité.



DON'T NOD ENTERTAINMENT
Parc du Pont de Flandre « Le Beauvaisis »
11 rue de Cambrai, 75019 Paris
France

WWW.DONTNOD-BOURSE.COM